



UNIVERSITÉ  
DE NAMUR

Institutional Repository - Research Portal  
Dépôt Institutionnel - Portail de la Recherche

researchportal.unamur.be

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### Le libéralisme francophone du PLP au MR. 3, 2004-2011

Wynants, Paul

Publication date:  
2011

[Link to publication](#)

*Citation for published version (HARVARD):*

Wynants, P 2011, *Le libéralisme francophone du PLP au MR. 3, 2004-2011*. CRISP. Courrier hebdomadaire, vol. 2110-2111, Centre de recherche et d'information socio-politiques, Bruxelles.

#### General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

## LE LIBÉRALISME FRANCOPHONE DU PLP AU MR III. 2004-2011

Paul Wynants

CRISP | « *Courrier hebdomadaire du CRISP* »

2011/25 n° 2110-2111 | pages 5 à 96

ISSN 0008-9664

Article disponible en ligne à l'adresse :

---

<https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2011-25-page-5.htm>

---

Pour citer cet article :

---

Paul Wynants, « Le libéralisme francophone du PLP au MR III. 2004-2011 », *Courrier hebdomadaire du CRISP* 2011/25 (n° 2110-2111), p. 5-96.  
DOI 10.3917/cris.2110.0005

---

Distribution électronique Cairn.info pour CRISP.

© CRISP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Courrier hebdomadaire

n° 2110-2111 • 2011

**Le libéralisme francophone  
du PLP au MR  
III. 2004-2011**

**Paul Wynants**

**CRISP**

## **Courrier hebdomadaire**

Rédacteur en chef : Étienne Arcq  
Rédacteur en chef adjoint : Cédric Istasse

Les Courriers hebdomadaires répondent à un cahier des charges méthodologique défini par le CRISP, et sont élaborés en étroite association avec le rédacteur en chef. Ils bénéficient des remarques et suggestions faites par l'équipe de recherche du CRISP et par des spécialistes bénévoles choisis en fonction des sujets traités.

Le Courrier hebdomadaire est soutenu par l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique du Ministère de la Communauté française.

Une version numérique du Courrier hebdomadaire est disponible en pay per view (au numéro) et en accès gratuit pour les abonnés sur le site portail de CAIRN (<http://www.cairn.info>).

Le numéro simple : 6,90 euros – le numéro double : 12,40 euros  
Abonnement : 235,00 euros

Souscription, commandes et informations :  
CRISP – Place Quetelet, 1a – 1210 Bruxelles  
Tél 32 (0)2 211 01 80 – Fax 32 (0)2 219 79 34  
<http://www.crisp.be>

Banque 310-0271576-62  
IBAN BE51 3100 2715 7662 – Swift BBRUBEBB

Éditeur responsable : Vincent de Coorebyter – Place Quetelet, 1a – 1210 Bruxelles

Tous droits de traduction, d'adaptation ou de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm, réservés pour tous pays.

ISSN 0008 9664

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. LE DÉBUT DE LA PRÉSIDENCE DE D. REYNDERS	7
1.1. La réorganisation du MR	7
1.2. Une stratégie de confrontation	10
1.3. Le débat idéologique	11
1.4. Fermeté au plan communautaire	13
1.5. Divergences de vues et d'intérêts	15
1.6. Les élections provinciales et communales du 8 octobre 2006	18
1.6.1. Les élections provinciales	18
1.6.2. Les scrutins communaux	18
1.7. Le MR et ses composantes (2004-2007)	19
1.7.1. Le Mouvement des citoyens pour le changement	20
1.7.2. Le Front démocratique des francophones	22
1.8. Les élections fédérales du 10 juin 2007	23
2. DE LA VICTOIRE DE JUIN 2007 AU REVERS DE JUIN 2009	28
2.1. L'échec de la coalition orange bleue	28
2.2. Sous Verhofstadt III : « la stratégie de la terre brûlée »	35
2.3. Sous Leterme I <sup>er</sup> : une volonté de rebondir	38
2.4. Gérer la crise financière	44
2.5. Avec ou sans Rudy Aernoudt ?	51
2.6. Une campagne électorale très dure	57
2.7. Les élections du 7 juin 2009 et leurs suites	60
3. DIDIER REYNDERS EST MIS SUR LA SELLETTE	63
3.1. Le Parti populaire : un concurrent redoutable ?	63
3.2. Un premier vent de fronde	66
3.3. La rébellion	69
3.4. Le débat sur l'interculturalité	73
3.5. La mue du FDF	77
3.6. Le MR tente de serrer les rangs	78
3.7. Les élections fédérales du 13 juin 2010	80
3.8. Nouveaux brandons de discorde	83
3.9. La succession de Didier Reynders	86
3.10. Courte mission d'information de Didier Reynders	90
CONCLUSION	92
ADDENDUM : LA RUPTURE ENTRE LE FDF ET LE MR	95



## INTRODUCTION

La présente livraison du *Courrier hebdomadaire* est la dernière<sup>1</sup> qui est consacrée à l'évolution récente du libéralisme francophone. Elle a pour objet principal la présidence exercée par Didier Reynders. Les années 2004 à 2011 se subdivisent en trois périodes distinctes, auxquelles nous consacrerons autant de chapitres.

Le premier chapitre s'étend du 10 octobre 2004, date d'intronisation du nouveau président, au 10 juin 2007, jour où les réformateurs francophones remportent une victoire électorale sans précédent dans leur histoire. On peut alors penser qu'ils sont en mesure de réaliser l'objectif de leur chef de file : « Faire basculer le centre de gravité politique en Wallonie ».

La réalité sera assez différente, ainsi qu'on le constate dans le deuxième chapitre. Du 10 juin 2007 au 7 juin 2009, le MR est, en effet, confronté à une série d'épreuves et de difficultés : l'échec de la formation d'une coalition dite « orange bleue », la coexistence difficile avec les socialistes et avec le CDH au sein des gouvernements Verhofstadt III, Leterme I<sup>er</sup> et Van Rompuy, la nécessité de gérer une crise financière lourde de conséquences, la vaine tentative d'intégration du parti LiDé lancé par Rudy Aernoudt, les résultats décevants des élections européennes, communautaires et régionales du 7 juin 2009, le maintien dans l'opposition en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et en Communauté française.

Le troisième chapitre montre comment et pourquoi l'autorité du président Reynders s'effrite peu à peu, au point que l'intéressé doit renoncer à la direction du Mouvement réformateur, après un nouveau revers électoral. Le 14 février 2011, il cède la place à Charles Michel, qui s'est affirmé comme un de ses opposants les plus résolus. La brève mission d'information confiée au Liégeois par le roi, durant le même mois, n'est pas couronnée de succès, comme d'ailleurs aucune des missions confiées par le chef de l'Etat à d'autres personnalités.

Dans la conclusion, nous reviendrons sur trois caractéristiques précédemment décelées au sein du libéralisme francophone, pour voir ce qu'il en est advenu : une expansion par agrégation de différents segments du spectre politique, une souplesse idéologique qui confère une certaine plasticité à la doctrine libérale et une forte personnalisation du pouvoir, incarné par le président ou par un leader de fait. De la sorte, on pointera un certain nombre d'enjeux auxquels le MR sera confronté sous la présidence de Charles Michel.

D'un point de vue méthodologique, le présent *Courrier hebdomadaire* utilise abondamment la presse. Dans certains cas, il est vrai, celle-ci peut livrer des

<sup>1</sup> Pour la période antérieure à 2004, cf. P. WYNANTS, « Le libéralisme francophone du PLP au MR. I. 1961-1999 » et « Le libéralisme francophone du PLP au MR. II. 1999-2004 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2092-2093 et n° 2108-2109, 2011.

informations excessives ou biaisées. Toutefois, en l'occurrence, interroger directement des acteurs mêlés aux dissensions que le MR a connues ces derniers temps aurait conduit à se rendre dépendant de leur version des événements, invérifiable par le CRISP. Il a dès lors paru préférable de se fier aux informations convergentes émanant des grands organes de presse francophones.

# 1. LE DÉBUT DE LA PRÉSIDENCE DE D. REYNDERS

---

Le premier chapitre du présent *Courrier hebdomadaire* couvre une période d'environ trois ans. Celle-ci débute avec l'arrivée de Didier Reynders à la tête du Mouvement réformateur, le 10 octobre 2004. Elle se termine par la brillante victoire électorale remportée par cette formation, le 10 juin 2007. Durant ces années, le nouveau président réorganise le MR (section 1). Il cherche à en assurer le développement par la voie des urnes, au prix d'une stratégie de confrontation avec le PS et avec le CDH (section 2). Il renonce au cap du libéralisme social auquel un de ses prédécesseurs, Louis Michel, avait attaché son nom (section 3). Avec l'appui du FDF, il fait preuve de fermeté lors des négociations institutionnelles de 2004-2005 (section 4). Il ne peut empêcher des tiraillements internes, dus aux initiatives du sénateur Destexhe ou à des rivalités à l'approche des élections provinciales et communales du 8 octobre 2006 (section 5). Ces scrutins renforcent globalement le MR (section 6), dont certaines composantes se réorganisent (section 7). Il en est de même lors du scrutin fédéral du 10 juin 2007 : les réformateurs francophones remportent alors un succès tel qu'ils n'en ont jamais connu depuis 1893 (section 8).

## 1.1. LA RÉORGANISATION DU MR

Dès le début de son mandat présidentiel et pendant de longs mois, D. Reynders procède à une « remise en ordre »<sup>2</sup> du Mouvement réformateur. Il en assainit les finances. Pour diminuer les dépenses de personnel, il fait affecter des collaborateurs aux groupes parlementaires, lorsque ceux-ci disposent de postes vacants. Les organisations de femmes, de jeunes et de seniors doivent désormais assurer leur fonctionnement avec des dotations. Des associations sans but lucratif, en sommeil ou peu actives, sont supprimées. Peu convivial et sous-équipé, le siège de la rue de Naples est vendu. Avec le produit de cette aliénation et grâce à une souscription, un immeuble fonctionnel de dix étages est acquis, avenue de la Toison d'Or, à Bruxelles.

---

<sup>2</sup> L'expression est de A. Gilain. Cf. A. GILAIN, *Didier Reynders, la face cachée de l'iceberg*, Luc Pire, Bruxelles, 2007, p. 153.

Après rénovation de l'édifice, toutes les composantes de la mouvance réformatrice francophone<sup>3</sup> y sont regroupées, le 26 juillet 2006.

Avec son conseiller Laurent Burton, D. Reynders repense la communication du Mouvement. Ce dernier recourt aux services de l'agence liégeoise Globule Bleu, qui développe une approche dite « holistique », c'est-à-dire englobant les différents supports : imprimés, magazines, sites internet, musiques pour les congrès, etc. Le 13 mars 2007, le MR est la première formation politique du pays à se doter d'une chaîne de télévision en ligne, destinée aux internautes. Suivant la réunion hebdomadaire du bureau, la conférence de presse présidentielle du lundi midi redevient, chez les réformateurs francophones, un des temps forts de la communication politique.

Commun au MR et au VLD, le Centre d'études Paul Hymans a périclité au cours des années 1990, avant de disparaître en 2002. D. Reynders décide de créer le Centre d'études Jean Gol. Installé le 17 janvier 2005 et constitué sous la forme d'une association sans but lucratif, ce centre se voit assigner quatre missions :

- « 1) l'étude de toutes les questions (notamment politiques, économiques, culturelles, sociales) en rapport avec le développement des idées libérales et réformatrices ;
- 2) la publication et la diffusion du résultat d'études, de débats, de colloques, de rencontres intéressant les idées libérales et réformatrices, tant au plan national qu'international ;
- 3) la diffusion de la pensée libérale et réformatrice par la radiodiffusion et la télévision ;
- 4) la sauvegarde et l'exploitation du patrimoine archivistique du mouvement libéral et réformateur. »<sup>4</sup>

Présidé par D. Reynders et dirigé jusqu'en 2008 par Hervé Hasquin, recteur honoraire de l'ULB, puis par Arthur Bodson, recteur honoraire de l'Université de Liège, le Centre Jean Gol ne dispose pas de ressources humaines aussi abondantes que l'Institut Émile Vandervelde, le centre d'études du PS : il compte, au départ, six collaborateurs permanents. Toutefois, il peut s'appuyer sur la participation occasionnelle de plusieurs dizaines d'intellectuels, actifs dans les universités et dans les milieux économiques. En six années d'existence, il publie une trentaine d'ouvrages<sup>5</sup>. Il organise des rencontres, des débats, des colloques et des conférences. Depuis septembre 2007, il abrite un portail qui répertorie, en résumant leur contenu, plus de 600 centres d'études et de *think tanks* libéraux de par le monde. Il entend être une cellule de réflexion et de recherche, ainsi qu'une force de proposition politique, tout en gérant un centre d'archives, une bibliothèque et une base de données électorales<sup>6</sup>.

<sup>3</sup> Outre le MR, il s'agit du Centre d'études Jean Gol, du Cercle d'études européennes et internationales Jean Rey, des Femmes MR, des Jeunes Réformateurs, des Seniors Réformateurs, du Mouvement Réformateur international, de l'ONG Partenaire et de l'organisation socio-culturelle La Besace. Cf. *Le Soir*, 8-9 juillet 2006.

<sup>4</sup> « Centre Jean Gol ASBL. Statuts », 20 décembre 2004.

<sup>5</sup> Dont deux forts volumes de C. de Salle qui proposent une synthèse détaillée des textes majeurs de la tradition libérale. Cf. C. DE SALLE, *La Tradition de la Liberté*, Centre Jean Gol, Bruxelles, 2010.

<sup>6</sup> *La Libre Belgique*, 8 septembre 2007.

Le Centre d'études européennes et internationales Jean Rey, dont Louis Michel assure l'animation, lui est adjoint.

D. Reynders se soucie du renouvellement des cadres du MR. Dès la fin de l'année 2004, il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux dirigeants dans des fédérations provinciales, des fédérations d'arrondissement et des sections locales. Soutenus par le président, des trentenaires et des quadragénaires comme Olivier Chastel, Jacqueline Galant et Jean-Luc Crucke accèdent à de telles responsabilités, assurant la relève de la génération précédente. Au printemps 2005, ce sont les présidences des Femmes MR et des Seniors qui changent de mains : elles échoient respectivement à Corinne De Permentier, élue à 63,1 % des voix, et à Philippe Monfils, qui recueille 52,9 % des suffrages exprimés<sup>7</sup>.

Le président entend « prendre au mot tous ceux qui, après les élections régionales, ont reproché au Mouvement réformateur de ne plus organiser de réflexion sur les grandes questions de société »<sup>8</sup>. C'est pourquoi il lance, dès l'automne 2004, l'opération « le MR en débat ». Un samedi matin par mois, les militants et sympathisants sont invités à se retrouver, avec des acteurs de terrain, pour confronter leurs points de vue, sur la base de fiches thématiques, et à formuler des propositions, communiquées à la direction du Mouvement. Les sujets traités sont l'enseignement et la formation, la santé, les PME et les indépendants, la mobilité et le développement durable, la justice et la sécurité, l'emploi. De la sorte, le MR tente, selon la formule de Charles Michel, de « redevenir une boîte à idées pour assumer le rôle qui revient à une grande formation politique ». À la fin de 2005 et au début 2006, c'est en compagnie des élus réformateurs au Parlement wallon que D. Reynders effectue un « tour de Wallonie » en neuf étapes, afin de « se mettre à l'écoute du monde des PME et des indépendants »<sup>9</sup>.

Enfin, le président réforme le fonctionnement et les structures du Mouvement. Le 25 avril 2005, il signale que « les femmes et les seniors ne constitueront plus des associations indépendantes : toutes celles et tous ceux qui sont membres du MR feront partie des Femmes et des Seniors s'ils remplissent les conditions de sexe ou d'âge »<sup>10</sup>. À la fin novembre de la même année, il annonce la disparition du PRL (Parti réformateur libéral), sauf à Bruxelles, en vue d'accentuer l'intégration initiée par son prédécesseur. Les membres de la composante libérale du Mouvement adhéreront directement au MR et se dénommeront « réformateurs », sans revendiquer une autre appartenance. Les membres du FDF et du MCC pourront, par contre, conserver leur identité spécifique. Il en sera de même pour les libéraux bruxellois, afin qu'ils se distinguent du FDF<sup>11</sup>. Ceux-ci adoptent le sigle MR-LB, pour Mouvement réformateur-Libéraux bruxellois.

<sup>7</sup> *Le Soir*, 25 et 26 avril 2005.

<sup>8</sup> *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 30 novembre 2004.

<sup>9</sup> *Le Soir*, 14 octobre 2005.

<sup>10</sup> *Le Soir*, 26 avril 2005.

<sup>11</sup> *Le Soir*, 25 novembre 2005.

## 1.2. UNE STRATÉGIE DE CONFRONTATION

On l'a constaté dans une livraison antérieure du *Courrier hebdomadaire* : la stratégie d'expansion du libéralisme francophone par agrégation de diverses mouvances bute sur des limites<sup>12</sup>. D'une part, en effet, le MR n'a plus que le Front national à sa droite. Or, par fidélité à son idéal démocratique, il exclut toute possibilité d'alliance avec une telle formation. D'autre part, le CDH décline a priori toute offre visant à constituer un pôle centriste, estimant qu'il y perdrat son identité. Par ailleurs, une autre dimension doit entrer en ligne de compte en ce qui concerne ce parti : « Les mouvements de personnes qui donnent l'impression de débauchages », constate D. Reynders, peuvent s'avérer contre-productifs en raison de « leur côté chapardeur. »<sup>13</sup> Le Liégeois en tire une conclusion : « Arrêtons de réfléchir en termes de pôles. En Belgique, ça fonctionne mal. Pensez au pôle des gauches PS-Écolo ! Je ne vais donc pas lancer d'appel. Mon but est de faire avancer mon Mouvement, de rassembler les réformateurs, de faire en sorte que le MR soit populaire. »<sup>14</sup>

Est-ce à dire que D. Reynders renoue avec la stratégie de Jean Gol, qui avait conduit le PRL à l'isolement ? Cette hypothèse a été soutenue par le politologue Pascal Delwit<sup>15</sup>. Le Mouvement réformateur semble, en tout cas, miser sur la conquête de nouvelles franges de l'électorat par les urnes, quitte à affronter les démocrates humanistes et les socialistes.

Le président du MR ne ménage pas son homologue de la rue des Deux-Églises : « Madame Milquet est scotchée au partenaire socialiste. Elle court après le PS. C'est elle qui ferme la porte de l'église derrière le dernier sans-papiers. »<sup>16</sup> Même Gérard Deprez critique sévèrement l'intéressée : « La présidente actuelle du CDH a une trop grande proximité programmatique et historique avec la gauche et le Parti socialiste. Quand je dis que les démocrates humanistes sont des adjoints du PS, cela n'est pas péjoratif, mais objectif. »<sup>17</sup> Les réformateurs épinglent surtout le déséquilibre qui existerait entre les partenaires gouvernementaux, particulièrement en Wallonie et à Bruxelles : « Se démener beaucoup, comme le CDH, et avoir un réel pouvoir au sein d'un gouvernement, ce sont deux choses différentes, déclare D. Reynders. Avec un PS ayant choisi un partenaire très faible, les deux années qui viennent de s'écouler sont un beau gâchis. »<sup>18</sup>

Le Mouvement réformateur n'est pas plus tendre envers le PS. Selon Charles Michel, ce dernier serait « le plus conservateur de tous les partis socialistes européens »<sup>19</sup>. La presse titre : « Le MR sonne la charge contre le PS »<sup>20</sup>. Le ton adopté à l'égard des socialistes se durcit encore après que le conseiller communal MR Olivier Chastel ait

<sup>12</sup> P. WYNANTS, « Le libéralisme francophone du PLP au MR. II. 1999-2004 », *op. cit.*, p. 82.

<sup>13</sup> *Le Soir*, 25 novembre 2005.

<sup>14</sup> *Le Soir*, 5-6 février 2005.

<sup>15</sup> Cf. P. DELWIT, *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, Éditions de l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 2009, p. 315.

<sup>16</sup> *Le Soir*, 3 août 2006.

<sup>17</sup> *La Libre Belgique*, 3-4 décembre 2005.

<sup>18</sup> *Le Soir*, 28 juin 2006.

<sup>19</sup> *Le Soir*, 9-10 avril 2005.

<sup>20</sup> *La Libre Belgique*, 7 mars 2005.

rendu public, le 5 septembre 2005, un rapport d'audit accablant de la Société wallonne du logement sur la gestion de la société d'habitations sociales La Carolorégienne. Ces révélations marquent le début des « affaires de Charleroi »<sup>21</sup>, dans lesquelles sont impliqués des membres de la majorité absolue socialiste, au pouvoir depuis 1977 dans cette ville. Dès ce moment, note David Coppi, « le président du MR ne met plus les gants, il boxe »<sup>22</sup>. D. Reynders affirme : « J'en ai assez d'entendre certaines bonnes âmes prendre la défense des SDF et des pauvres. Et de les voir, dans certaines communes, attribuer des logements à la *nomenklatura* locale (...). Les abus de pouvoir se commettent dans deux cas de figure. C'est le cas lorsqu'une majorité absolue, comme à Charleroi, empêche tout contrôle démocratique. Et c'est le cas avec des coalitions où le petit parti s'efface devant le gros »<sup>23</sup>. En Région de Bruxelles-Capitale, Jacques Simonet n'est pas en reste lorsqu'il pourfend « la politique du chien crevé au fil de l'eau » que mènerait Charles Picqué<sup>24</sup>.

Les réformateurs s'attirent des répliques. Celle de J. Milquet constitue une sorte d'avertissement : « Croire qu'être fort en politique, c'est mener une politique constante de l'arrogance, du mépris et de l'agressivité, c'est pour moi une preuve de faiblesse (...). Louis Michel a réussi là où Didier Reynders est peut-être en train d'échouer. Qu'il se méfie de cette stratégie de l'isolement de son parti. Il finira par enclaver totalement le MR et à le rendre largement contournable »<sup>25</sup>.

### 1.3. LE DÉBAT IDÉOLOGIQUE

Le débat dont il s'agit se déroule non seulement entre libéraux, mais aussi entre les composantes du Mouvement réformateur. Il porte sur le concept de libéralisme, auquel certains tiennent ou non à accoler l'adjectif « social ».

Dans deux articles publiés par *La Libre Belgique*<sup>26</sup>, le juriste et philosophe Corentin de Salle, alors directeur de l'Atlantis Institute<sup>27</sup>, un *think tank* libéral, s'en prend aux « contorsions idéologiques » que pratiquerait le MR. Selon lui, un état d'esprit antilibéral se serait généralisé en Belgique francophone. Le Mouvement réformateur lui-même y aurait contribué : « En prônant un « libéralisme social », ce parti rejoind instantanément la gauche dans cette conception fantasmatique du libéralisme comme énergie animale à apprivoiser et source potentielle d'injustices. » Partisan d'un « libéralisme chimiquement pur », C. de Salle veut « purger cette doctrine de tout ce galimatias gluant et moralisateur d'inspiration socialiste qui l'encombre et mine sa cohérence ». Piqué au vif, le président de l'intergroupe MR, Richard Miller, lui aussi philosophe, réplique : « Dès lors qu'il vise à assurer la vie en commun d'individus libres, le libéralisme est forcément social, n'en

<sup>21</sup> À leur propos, cf. D. ALBIN, *Charleroi, le séisme*, Luc Pire, Bruxelles, 2006.

<sup>22</sup> *Le Soir*, 24-25 septembre 2005.

<sup>23</sup> *Le Soir*, 10 octobre 2005.

<sup>24</sup> *Le Soir*, 6 septembre 2006.

<sup>25</sup> *Le Soir*, 4 août 2006.

<sup>26</sup> *La Libre Belgique*, 21 octobre et 2 décembre 2004.

<sup>27</sup> Il rejoindra le Centre d'études Jean Gol, où il exercera les fonctions de conseiller.

déplaise à d'aucuns. »<sup>28</sup> C. de Salle persévère dans sa critique : « Il faut disposer d'une boussole, d'une base conceptuelle vierge de toute influence de valeurs et idées antilibérales. Ce n'est pas le cas au MR (...). Richard Miller – et sa profession de foi reflète malheureusement assez bien la conception de nombre d'élus du MR – n'est pas un libéral, mais un socio-démocrate (...). Au sens où Miller l'entend, le "libéralisme social" est un oxymore, c'est-à-dire un concept qui se fait *hara-kiri*. »

Le Centre d'études Jean Gol n'est pas encore constitué lorsque cette controverse se déroule. Rejoints par d'autres intellectuels, ses collaborateurs sont amenés à prendre position sur le sujet, dans un chapitre de livre<sup>29</sup>, puis dans une brochure<sup>30</sup>. Les textes ainsi publiés s'inscrivent plutôt dans la veine chère à C. de Salle, avec la volonté manifeste de mener une sorte de contre-offensive idéologique : « Chaque jour, chaque heure, chaque minute, chaque seconde, écrivent ces auteurs, le libéralisme est vilipendé. Il est un bouc émissaire (...), un coupable idéal (...) qui fait l'objet d'une litanie diabolisante à la fois permanente et systématique, d'une batterie de reproches infondés, d'amalgames et de faux discours. » Ils poursuivent : « Non, le libéralisme n'est ni un instrument d'oppression, ni un fossoyeur des cultures, ni le père de la pauvreté et de l'inégalité. »

Selon ces intellectuels, le libéralisme est un humanisme. Il est aussi une doctrine progressiste, fondatrice de l'État de droit. Le libéralisme économique est synonyme de prospérité. Il constitue un véritable « *acquis social* » : il améliore la condition des plus pauvres ; il rend possible l'accroissement des richesses, « indispensable soutien de la générosité sociale ». Dès lors, la question est tranchée : « Pourquoi qualifier le libéralisme de "social" s'il l'est par définition ? C'est un pléonasme. Autant parler d'"eau mouillée" ou de "rotondité circulaire". Il est vrai que face à l'entreprise générale de délégitimation et même de diabolisation du libéralisme, il a paru utile, dans un passé récent, de rappeler que le libéralisme était social. » Mais, on l'aura compris, la page de ce passé est désormais tournée.

« Le libéralisme est social par nature » : tel est désormais le discours diffusé par la composante libérale du Mouvement réformateur. Ce sont les propos que tient Didier Reynders<sup>31</sup>. Ce sont les mots qu'écrit Louis Michel en personne<sup>32</sup>. La presse s'interroge : « Sarkozysation ? Droitisation ? » Ni l'une, ni l'autre, répondent les dirigeants libéraux : « Nous sommes ce que nous sommes, et pas nécessairement de l'eau tiède, affirme Hervé Hasquin. Nous devons être fermes sur un certain nombre de points de doctrine et de valeurs, celles du libéralisme politique, économique, du droit à la sécurité... Sans langue de bois. Nous avons des accents de droite ? Ça ne me gêne pas. Le MR n'a pas vocation d'être de gauche. Mais le clivage fondamental n'est plus gauche-droite, mais bien réformateurs-conservateurs. Voilà la nouvelle donne. »<sup>33</sup> De son côté, R. Miller ajoute : « Il ne faut pas dénaturer notre projet en le ciblant trop à

<sup>28</sup> *La Libre Belgique*, 3 novembre 2004.

<sup>29</sup> « Actualité du libéralisme », in H. HASQUIN (s. dir.), *Les libéraux belges. Histoire et actualité du libéralisme*, Labor-Centre Jean Gol, Loverval, 2006, p. 313-380.

<sup>30</sup> H. HASQUIN (s. dir.), *Qui a peur du libéralisme ? Vérités et mensonges*, Centre Jean Gol, Loverval, 2007.

<sup>31</sup> *Le Soir*, 3 août 2006.

<sup>32</sup> L. MICHEL, *Lettre aux citoyens de mon pays*, Jodoigne, 2007, p. 13.

<sup>33</sup> *Le Soir*, 8-9 juillet 2006.

droite ou trop à gauche. Notre projet est un projet de rassemblement. »<sup>34</sup> Il reste que par son positionnement « anti-PS », l'aile libérale du Mouvement donne l'impression de se déporter plus vers le flanc droit que vers la partie gauche de l'échiquier politique.

Le FDF et le MCC suivent-ils le même itinéraire ? Entre ces deux composantes et le courant libéral, il y a, à tout le moins, des nuances. Les dirigeants du FDF insistent sur « le profil social » de leur formation, qui découlerait de sa volonté de coller aux réalités de terrain, dans l'agglomération bruxelloise et dans la périphérie. En janvier 2005, Olivier Maingain déclare à cet égard : « Le FDF veut que le MR reste fidèle au libéralisme social, car il ne gagnera pas les élections à Bruxelles s'il n'approfondit pas cette voie, vu l'évolution sociologique. »<sup>35</sup> Didier Gosuin confirme, en novembre 2006 : « Les deux mamelles du FDF sont, plus que jamais, la défense des francophones et son profil urbain et social. Au sein du MR bruxellois, nous devons nous profiler comme réformateurs sociaux, en prise avec des enjeux sociaux très importants. »<sup>36</sup> Aussi ne s'étonne-t-on pas de voir le parti amarante organiser à Woluwe-Saint-Pierre, le 20 novembre 2005, un « Premier congrès des Réformateurs sociaux »<sup>37</sup>. Au nom du MCC, G. Deprez participe à cette manifestation, dont la thématique intéresse vivement son Mouvement. Il s'en explique : « L'originalité du MCC tient au fait que tous ceux qui y sont ont une histoire différente du libéralisme. Du fait de cette histoire différente, nous avons une approche plus centriste (...). Les membres du FDF ne sont pas non plus des libéraux historiques. Il y a une proximité, une parenté entre le FDF et le MCC du fait de leur position à l'intérieur du MR (...). Nous voulons rendre le MR plus attractif pour des gens qui considèrent le concept de libéralisme plus comme un repoussoir que comme un appât. »<sup>38</sup>

Y aurait-il donc, comme le laisse entendre O. Maingain, des « réformateurs sociaux » et des « libéraux plus classiques »<sup>39</sup>, ou un MR du centre et un MR positionné plus à droite ? Au vu des positions adoptées en 2005-2006 par les protagonistes, le fait ne paraît pas douteux.

## 1.4. FERMETÉ AU PLAN COMMUNAUTAIRE

D. Reynders n'est pas seulement vice-Premier ministre et ministre des Finances. Avec Johan Vande Lanotte, il est aussi en charge des Réformes institutionnelles, tout en présidant le MR. À ces deux derniers titres, il est impliqué dans les négociations communautaires qui se déroulent à partir d'octobre 2004<sup>40</sup>. Il copréside ainsi le Forum institutionnel, auquel participent également Olivier Maingain et Christine Defraigne. Il joue le même rôle au sein de la conférence interministérielle de

<sup>34</sup> *Ibidem*.

<sup>35</sup> *La Libre Belgique*, 28 janvier 2005.

<sup>36</sup> *Le Soir*, 4-5 novembre 2006.

<sup>37</sup> « 1<sup>er</sup> Congrès des Réformateurs sociaux, 20 novembre 2005 », <<http://www.fdf.be>>.

<sup>38</sup> *La Libre Belgique*, 3-4 décembre 2005.

<sup>39</sup> *La Libre Belgique*, 13 octobre 2006.

<sup>40</sup> Sur ces négociations, cf. J. BRASSINNE DE LA BUISSIÈRE, « Les négociations communautaires sous le gouvernement Verhofstadt II. Forum institutionnel et Bruxelles-Hal-Vilvorde », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1903-1904, 2005.

réformes institutionnelles. Celle-ci crée un groupe de travail dans lequel siègent O. Maingain et J. Simonet. Ces organes ne parviennent pas à dégager des accords, notamment sur l'épineux dossier de la scission de l'arrondissement électoral et judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde (BHV).

Le 13 janvier 2005, à la veille d'une réunion des présidents des partis francophones, O. Maingain lance un avertissement au nom du FDF : « La logique qui consiste à ne pas contester la frontière linguistique, en échange d'un respect des droits des francophones installés sur le territoire flamand, s'effondre aujourd'hui par la faute de l'offensive générale des partis du Nord. Vu les projets confédéralistes, voire séparatistes des Flamands, accepter que Bruxelles soit enclavée en Flandre, comme ce serait le cas en scindant BHV, ce serait admettre que Bruxelles ferait partie à terme de l'État flamand. »<sup>41</sup> Le FDF exige, en conséquence, l'élargissement de la Région de Bruxelles-Capitale, en vue d'obtenir une « continuité territoriale » avec la Wallonie, en contrepartie d'une éventuelle scission de BHV, ou, à défaut, le statu quo. C'est à cette position que se rallient les autres présidents des partis francophones.

Peu avant d'entamer, avec J. Vande Lanotte, une série de consultations bilatérales sur BHV et d'en rendre compte en commission de l'Intérieur de la Chambre, D. Reynders renvoie la balle dans le camp flamand : « On semble poser le problème en ces termes : "Qu'est-ce que les francophones peuvent accepter ?" Moi, je dis : "Qu'est-ce que les Flamands sont prêts à venir nous dire, qui ne soit pas seulement : on veut la scission !" Dans ce cas, le dialogue est impossible. »<sup>42</sup> Le Liégeois se fait critiquer pour la priorité qu'il semble accorder à son rôle de président de parti : « Comment le ministre des Réformes institutionnelles, chargé de gérer au sein du gouvernement la problématique communautaire, de présider de manière neutre et impartiale des réunions bilingues et bicommunautaires, de faire des propositions acceptables par les nordistes comme par les sudistes, peut-il vouloir en même temps représenter, comme président de parti, le MR (et le FDF) ? Impossible. », écrit G. Daloze<sup>43</sup>. Philippe Moureaux, chef de file du PS bruxellois, se montre plus dur encore, en qualifiant D. Reynders de « croque-mort de la majorité violette »<sup>44</sup>.

L'existence du gouvernement Verhofstadt II est menacée par le baril de poudre communautaire. En avril-mai 2005, le Premier ministre prend l'initiative de réunir un groupe de travail informel, dont font partie D. Reynders, J. Simonet et O. Maingain. Ce dernier rappelle la position des francophones : « Nous refusons de négocier aux conditions qu'on cherche à nous imposer. S'il devait y avoir une scission nette de BHV, alors il y aurait élargissement net de la région bruxelloise. S'il n'y a pas d'accord, la sagesse commande de maintenir le dossier en l'état. »<sup>45</sup> Un projet d'accord se dessine, cependant, le 10 mai 2005. Outre BHV, l'accord concerne l'extension des compétences de la Communauté française à l'égard des six communes à facilités, l'emploi des langues en Région de Bruxelles-Capitale<sup>46</sup> et le financement de cette entité fédérée.

<sup>41</sup> *Le Soir*, 14 janvier 2005.

<sup>42</sup> *Le Soir*, 5-6 février 2005.

<sup>43</sup> *La Libre Belgique*, 24 janvier 2005.

<sup>44</sup> *Le Soir*, 11 février 2005.

<sup>45</sup> *Le Soir*, 2 mai 2005.

<sup>46</sup> Le bilinguisme des services dans la fonction publique locale bruxelloise est entériné.

Cet accord est accepté par presque tous les protagonistes, en ce compris par O. Maingain, mais il est refusé par le représentant de Spirit, une petite formation issue de la Volksunie, alliée aux socialistes flamands. Le gouvernement parvient à éviter la chute. Cependant, aucune négociation institutionnelle ne pourra être menée jusqu'à la fin de la législature. L'accord du 10 mai 2005 demeure, à ce jour, la tentative la plus élaborée de solution à ce délicat dossier de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Le 21 mai 2005, au nom du FDF, O. Maingain lance en appel en faveur d'un « pacte d'unité entre Bruxelles et la Wallonie », pour « répondre au confédéralisme que les partis flamands préparent »<sup>47</sup>. Le 19 mars 2006, il précise ses vues : « Jean Gol parlait de "nation francophone". Je préfère, moi, "patrie francophone". L'unité de Bruxelles et de la Wallonie, je la baptise "fédération Wallonie-Bruxelles". Sans cette unité, Bruxelles sera perdante et la Wallonie, exsangue. »<sup>48</sup> C'est la thèse que soutient également D. Reynders en vue du congrès du MR, convoqué six jours plus tard : « Il faut mettre Wallons et Bruxellois ensemble de façon structurelle ». Pour le Liégeois, un seul gouvernement devrait réunir les ministres de l'exécutif wallon et les ministres francophones de l'exécutif bruxellois. Comme c'est le cas en Flandre, les parlements de la Wallonie et de la Communauté française ne devraient plus faire qu'un. Rappelant le concept d'une « patrie à aimer » cher à Jean Gol, D. Reynders ajoute : « S'il y a une patrie à donner aux francophones, s'il y a une patrie à leur faire aimer, c'est une patrie francophone. »<sup>49</sup>

## 1.5. DIVERGENCES DE VUES ET D'INTÉRÊTS

Durant les premières années de la présidence de D. Reynders, le MR connaît des tiraillements dus surtout aux agissements de certaines personnalités ou à des rivalités entre mandataires. Étalées sur la place publique, ces tensions créent parfois des remous.

Député bruxellois et sénateur de communauté, Alain Destexhe jette périodiquement le trouble dans les milieux réformateurs. Coauteur en 2003 d'un ouvrage qui attaque la particratie<sup>50</sup>, il se signale à l'attention des médias, à la fin février 2005, en publiant un opuscule réalisé avec des économistes, intitulé *Wallonie, la vérité en chiffres*. Le bilan qu'il présente prend le contre-pied des « discours euphoriques » tenus sur le redressement wallon. En adoptant 2002 comme année de référence pour ses statistiques, A. Destexhe met indirectement en cause l'action menée, sous l'arc-en-ciel, par le ministre de l'Économie Serge Kubla (PRL), devenu entre-temps chef de groupe du MR au Parlement wallon. Il embarrasse sa formation politique, obligée d'arbitrer

<sup>47</sup> « Congrès sur l'avenir institutionnel de l'État belge suite aux négociations sur BHV et sur le projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe, 21 mai 2005 », <<http://www.fdf.be>>.

<sup>48</sup> *Le Soir*, 20 mars 2006.

<sup>49</sup> *Le Soir*, 24 mars 2006 ; *La Libre Belgique*, 27 mars 2006.

<sup>50</sup> A. DESTEXHE, A. ERALEY, É. GILLET, *Démocratie ou particratie ? 120 propositions pour refonder le système belge*, Labor, Bruxelles, 2003.

un différend amplement médiatisé<sup>51</sup>. L'affaire est évoquée au bureau du Mouvement, où l'exclusion éventuelle du franc-tireur est évoquée, sans être finalement prononcée.

En janvier 2006, pour son opuscule sur la Wallonie, A. Destexhe reçoit, dans les locaux de la Warande, club fréquenté par des hommes d'affaires flamands, le « prix de la liberté » décerné par Nova Civitas. Ce groupe de réflexion, positionné à la droite du VLD, est présidé par un partisan de l'éclatement de la Belgique et de la création d'un grand parti flamand de droite, incluant le Vlaams Belang. À cette occasion<sup>52</sup>, le sénateur bruxellois déclare partager un certain nombre de constats présentés dans le manifeste du groupe In de Warande, contresigné en novembre 2005 par plusieurs dizaines de décideurs flamands, favorables au démantèlement de l'État belge<sup>53</sup>. On ne peut dire que ce prix et la déclaration qui l'accompagne réjouissent tous les réformateurs.

Le 4 septembre 2006, A. Destexhe effectue une rentrée politique retentissante : dans une conférence de presse, sans en avoir parlé au bureau du MR réuni peu auparavant, il réclame un audit des services de renseignement, à la suite d'un cambriolage survenu au siège du Groupe interforces antiterroriste. Il s'attire une réaction cinglante de D. Reynders, morigéné par le Premier ministre : « Alain Destexhe se met en marge du parti. (...). C'est là de sa part une initiative intempestive et déplacée : la sécurité est un thème trop sérieux pour en faire du show personnel. »<sup>54</sup>

Sans qu'il faille accorder une importance disproportionnée à de tels incidents, ceux-ci sont néanmoins révélateurs. D'une part, le respect de la liberté d'expression, l'hétérogénéité du MR et le poids des individualités en son sein valent quelquefois des déboires à cette formation. D'autre part, un constat du politologue Pierre Verjans trouve ici sa confirmation : « Les indisciplinés dans les partis, qui nuisent à l'action collective, sont rarement punis. Ils sont en quelque sorte protégés par leur visibilité, se font taper sur les doigts, puis rentrent dans le rang. »<sup>55</sup>

Dans l'agglomération bruxelloise, la préparation des élections communales du 8 octobre 2006<sup>56</sup> donne lieu, dès le printemps 2005, à des passes d'armes entre réformateurs. Alors que la direction du Mouvement ambitionne de déposer des listes unissant le MR-LB au FDF dans chacune des dix-neuf communes, on est finalement loin du compte : l'objectif n'est atteint que dans treize cas ; il y a concurrence entre les composantes à deux reprises ; des dissidences se produisent dans quatre autres localités.

Dès le 20 juin 2005, O. Maingain interpelle le MR-LB pour le prier de « se mettre au diapason de la réalité sociologique de Bruxelles » et d'accomplir « le pas décisif de s'ouvrir à toutes les populations établies dans l'agglomération ». Le président du FDF se montre incisif : « Quand je vois une liste où le premier candidat d'origine étrangère

<sup>51</sup> Cf. *Le Soir*, 26-27 février, 1<sup>er</sup> mars, 2 mars, 25 avril et 30 avril-1<sup>er</sup> mai 2005 ; *La Libre Belgique*, 1<sup>er</sup> mars, 7 mars et 30 avril-1<sup>er</sup> mai 2005.

<sup>52</sup> *De Standaard*, 9 janvier 2006.

<sup>53</sup> G. PAGANO, M. VERBEKE, A. ACCAPUTO, « Le manifeste du groupe In de Warande », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1913-1914, 2006.

<sup>54</sup> *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 5 et 6 septembre 2006.

<sup>55</sup> *Le Soir*, 9-10 septembre 2006.

<sup>56</sup> P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, J. FANIEL, « La préparation des élections communales et provinciales du 8 octobre 2006 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1922-1923, 2006.

figure en treizième place et que l'on demande en sus au FDF de fournir ce candidat, je dis : ce n'est pas sérieux. »<sup>57</sup> La question de la présence sur les listes de candidats issus de l'immigration est matière à débat au sein du MR-LB lui-même. Le conseiller communal libéral Saïd El Hammoudi démissionne de son groupe, à Bruxelles-Ville, en déclarant : « Le multiculturalisme du MR est d'opportunisme, et non de conviction. »<sup>58</sup>

De son côté, le FDF fait pression sur le MR-LB, dans plusieurs communes, pour empêcher l'accueil de candidats néerlandophones, issus notamment du VLD, en invoquant le radicalisme des intéressés au plan communautaire. À Bruxelles-Ville, la liste Renouveau bruxellois s'en trouve déforcée : parce qu'elle n'est pas bilingue, François-Xavier de Donnea et Alain Courtois refusent d'y figurer<sup>59</sup>. Ailleurs, c'est le nombre, jugé insuffisant, de places éligibles dévolues à ses partisans que critique le parti amarante. Au nom du MR-LB, Jacques Simonet réagit : il regrette « les gesticulations étalées sur la place publique » et invite Olivier Maingain à « amener ses troupes à un peu plus de retenue »<sup>60</sup>. Le président du FDF n'en garde pas moins son franc-parler.

Aux désaccords entre composantes du MR s'ajoutent des antagonismes personnels, dont certains vont laisser des traces. Ainsi Daniel Ducarme, fondateur du Mouvement, tente un retour dans l'arène politique locale à Ixelles, puis à Schaerbeek. Il est éconduit et nommé finalement délégué du MR auprès des Belges établis à l'étranger. À Auderghem, la liste du bourgmestre D. Gosuin (FDF) doit affronter la concurrence d'A. Destexhe et d'autres libéraux. À Woluwe-Saint-Lambert, la succession de Georges Désir au maïorat est disputée entre deux représentants du FDF : Olivier Maingain et Danielle Caron. Celle-ci est exclue de son parti, puis du groupe MR au Parlement bruxellois, avant de rejoindre le CDH<sup>61</sup>. À Uccle, la fracture entre le Mouvement réformateur et le groupe Opposition libérale, emmené par Stéphane de Lobkowicz, se perpétue : le second fait cause commune avec le CDH. Bref, dans la capitale, l'harmonie n'est pas partout de mise.

<sup>57</sup> *Le Soir*, 20 juin 2005.

<sup>58</sup> *Le Soir*, 7 février 2006.

<sup>59</sup> *Le Soir*, 23 février 2006.

<sup>60</sup> *Le Soir*, 4 juillet 2005.

<sup>61</sup> *La Dernière Heure*, 18 janvier 2007.

## 1.6. LES ÉLECTIONS PROVINCIALES ET COMMUNALES DU 8 OCTOBRE 2006

L'enjeu de ces scrutins n'est pas négligeable pour le MR : ce dernier va-t-il renouer avec le succès, se plaçant ainsi en bonne position dans la lutte pour le pouvoir ?

### 1.6.1. Les élections provinciales

En Wallonie, le Mouvement réformateur est la formation qui enregistre l'avancée la plus nette<sup>62</sup>, sans pour autant égaler son score historique de 2003 (28,4 % à la Chambre). Entre 2000 et 2006, il passe de 25,5 à 27,3 % des votes valables exprimés, confortant sa deuxième place derrière le PS. Il progresse dans quatre provinces : en Brabant wallon (41,5 %, soit + 2 %), il renforce sa position dominante ; en Hainaut (23,3 %, soit + 2,2 %), dans les provinces de Liège (26,2 %, soit + 3,2 %) et de Namur (28,1 %, soit + 0,8 %), il se situe au deuxième rang. Il ne recule qu'en Luxembourg (28,9 %, soit - 3,3 %), où le CDH le supplante comme premier parti. Au total, il enlève 105 sièges de conseillers provinciaux (+ 6), dont 36 sont occupés par des femmes. Il est associé à la gestion de quatre provinces : les coalitions avec le PS sont reconduites dans celles de Liège, de Hainaut et de Namur ; une nouvelle alliance est conclue avec Écolo dans le Brabant wallon. À Arlon, par contre, le MR est évincé au profit d'une majorité PS-CDH. En Brabant flamand, l'Union des francophones (MR-PS-CDH) recueille 8 % des suffrages (+ 1,1 %) et conserve ses six sièges.

### 1.6.2. Les scrutins communaux

Les résultats enregistrés par le Mouvement réformateur au plan local sont variables, mais les gains sont manifestement supérieurs aux pertes. Le MR recueille 134 nouveaux sièges, totalisant 32 % des bourgmestres de Bruxelles et de Wallonie. Dans cette dernière région<sup>63</sup>, il participe à la majorité dans 140 des 262 communes. Outre l'entrée dans de nouvelles majorités, comme c'est le cas à Huy et Amay, on assiste globalement à une progression du MR, si l'on s'en tient au neuf villes de plus de 50 000 habitants. Les réformateurs renforcent leur position dans les deux tiers des cas (Charleroi, La Louvière, Liège, Mons, Seraing et Tournai). Ils reculent à Mouscron, Namur et Verviers. Ils occupent la deuxième position dans six de ces villes, contre quatre en 2000. Ils sont présents dans cinq collèges (Charleroi, La Louvière,

<sup>62</sup> J. FANIEL, « Les résultats des élections provinciales du 8 octobre 2006 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1935-1936, 2006. Selon D. Reynders (*Le Soir*, 2-3 décembre 2006), les résultats des élections seraient affectés par l'augmentation du nombre d'électeurs : « Cela posé, en regardant le scrutin provincial, le MR a gagné 70 000 voix par rapport à 2000. L'extrême droite en a gagné 59 000, le CDH 39 000, le PS 6 200. Écolo en perd 27 000 ».

<sup>63</sup> J. FANIEL, « Les résultats des élections communales du 8 octobre 2006 en Wallonie », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1946-1947, 2007.

Mons, Namur et Verviers) contre trois, six ans plus tôt. Les listes emmenées par les trois candidats-bourgmestres du MCC s'imposent à Bastogne (P. Collard), Braine-le-Comte (J.-J. Flahaux) et Dinant (R. Fournaux). Dans quelques villes moyennes, comme Nivelles, le maïorat est conquis de haute lutte par les libéraux.

Les résultats sont plus contrastés dans l'agglomération bruxelloise, où le mouvement participe à la majorité dans quatorze des dix-neuf communes<sup>64</sup>. Les listes MR et apparentées renforcent leurs positions dans leurs bastions traditionnels du Sud et de l'Est. Elles obtiennent six majorités absolues en voix ou en sièges. À l'inverse, elles reculent dans les communes où le revenu moyen par habitant est faible et dans lesquelles elles ne sont pas dominantes. Au total, elles arrivent en tête dans onze des dix-neuf communes, contre treize en 2000. Des personnalités libérales détiennent cinq maïorats (statu quo), alors que des mandataires du FDF en décrochent quatre (-1). Comme six ans plus tôt, il y a trois communes où une des composantes du MR participe au pouvoir sans l'autre. En réunissant 170 871 voix (35,1 % du total), les listes MR et assimilées préservent le *leadership* des réformateurs dans l'agglomération, même si l'écart qui les sépare de celles du PS se réduit.

Pour la dynamique interne du Mouvement, trois constats s'imposent. Tout d'abord, lorsqu'elles n'existaient pas précédemment, les listes uniques réunissant le MR-LB et le FDF réalisent un moins bon score que la somme des résultats obtenus séparément en 2000. Ensuite, même si le nombre de ses conseillers communaux passe de 92 à 82, le FDF voit sa situation se stabiliser, grâce aux bonnes performances de ses bourgmestres sortants et à la victoire d'O. Maingain à Woluwe-Saint-Lambert. Enfin, dans les huit communes où les listes MR et apparentées n'arrivent pas en tête, elles y sont en recul, non seulement à cause de dissidences, mais aussi en raison d'une difficulté à capter les suffrages des « nouveaux électeurs » issus de l'immigration, pour lesquels le PS s'impose souvent comme premier choix. Il y a là des enseignements à tirer pour la stratégie électorale du Mouvement.

## 1.7. LE MR ET SES COMPOSANTES (2004-2007)

Selon les données communiquées par ses services, la composante libérale du MR<sup>65</sup> compterait 29 820 membres en 2004, 30 630 en 2005, 30 131 en 2006 et 30 686 en 2007. En 2003-2004, le Mouvement aligne 3 parlementaires européens, 25 députés et 10 sénateurs, 20 représentants au Parlement wallon, 25 au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, 27 au Conseil de la Communauté française, 6 au Conseil de la Communauté germanophone, 12 députés permanents, 92 conseillers provinciaux, 92 bourgmestres, 306 échevins et 1 253 conseillers communaux.

<sup>64</sup> V. DE COOREBYTER, « Les résultats des élections communales du 8 octobre 2006 à Bruxelles », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1980, 2007.

<sup>65</sup> Cf. J.-B. PILET, É. VAN HAUTE, « Morphologie des partis politiques francophones en 2004 et 2005 », *Res Publica*, tome 48, 2006, p. 305-312 ; J.-B. PILET, É. VAN HAUTE, « Morphologie des partis politiques francophones en 2006 et 2007 », *Res Publica*, tome 50, 2008, p. 210-217.

Entre le 7 et le 10 octobre 2004, Didier Reynders, seul candidat, est élu à la présidence du Mouvement. Il obtient 14 086 voix (93,1 %). Il y a 882 votes négatifs (5,8 %) et 163 abstentions (1,1 %). Les vice-présidents sont Olivier Maingain (FDF), Nathalie de T'Serclaes, puis Gérard Deprez (MCC) et Ferdel Schröder (PFF). Pierre Boucher demeure trésorier. Le secrétariat général administratif est confié à Jean-Philippe Rousseau. Johanna Delaunoy reste l'attachée de presse. Corinne De Permentier, Philippe Monfils et Fabrice Drèze, puis Gautier Calomne, président respectivement les Femmes réformatrices, les Seniors réformateurs et les Jeunes réformateurs<sup>66</sup>.

### 1.7.1. Le Mouvement des citoyens pour le changement

Le MCC se dote de nouveaux statuts le 4 décembre 2005<sup>67</sup>. Désormais, il n'est plus dirigé par les trois présidents de l'assemblée générale, de l'exécutif et du parlement des animateurs, mais il fonctionne avec une présidence unique.

À l'échelon communal, le Mouvement crée des sections locales. Celles-ci sont prises en charge par une équipe comprenant un coordinateur et un délégué à l'animation politique, tous deux élus pour trois ans par les adhérents, ainsi que des animateurs en charge d'activités et des mandataires locaux. Les animateurs des équipes locales participent au comité régional. Ils sont membres de droit du parlement des animateurs.

Les sections locales se regroupent en régions<sup>68</sup>. Tout comité régional est composé d'un coordinateur et d'un délégué à l'animation politique, élus pour trois ans par les animateurs de la région, ainsi que des animateurs locaux des sections formant la région. Le coordinateur régional et le délégué régional à l'animation politique siègent à l'exécutif fédéral. Dans chaque province, un comité provincial peut être formé. Par région constitutive, il réunit le coordinateur, le délégué à l'animation politique et quatre animateurs choisis par leurs pairs.

L'assemblée générale est ouverte à tous les citoyens, mais seuls les adhérents y jouissent du droit de vote. Elle se réunit au moins une fois l'an. Elle détermine les orientations fondamentales du Mouvement, ses priorités et ses axes stratégiques. Elle en approuve les statuts.

Le parlement des animateurs est l'instance représentative du MCC, en charge de son organisation et de sa vitalité. Il se réunit au moins quatre fois par an, sous la présidence du délégué général des animateurs, élu par ceux-ci pour une durée de trois ans. Il contrôle l'exécutif et veille à la mise en œuvre des décisions prises en assemblée générale. Il donne décharge à l'exécutif en matière de négociations. Il approuve les

<sup>66</sup> Ce mouvement se dénomme JunioR à partir de 2002, puis Jeunes MR, appellation choisie en application de la nouvelle stratégie de communication promue par D. Reynders. Cf. *140 ans de Jeunesses Libérales. Des Jeunes Gardes Libérales aux Jeunes MR*, Jeunes MR, Bruxelles, 2011, p. 45.

<sup>67</sup> MCC, « Statuts », texte approuvé par l'assemblée générale, Dinant, 4 décembre 2005.

<sup>68</sup> Celles-ci sont au nombre de quinze : Hainaut occidental, Soignies-Mons, Charleroi-Thuin, Namur, Sud-Namur, Luxembourg occidental, Luxembourg oriental, Liège, Huy-Waremme, Verviers, Brabant wallon, Bruxelles-Hal-Vilvorde, Communauté germanophone, francophones résidant à l'étranger et francophones résidant en Flandre.

programmes, ainsi que les listes électorales européennes, fédérales et régionales. Il détermine l'ordre du jour et le mode de fonctionnement de l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des ateliers citoyens, dont il examine les propositions et dont il approuve le rapport final, après avoir reçu l'avis de l'exécutif fédéral. Outre le délégué général des animateurs, le parlement désigne deux délégués bruxellois et deux délégués wallons, élus pour trois ans, qui le représentent à l'exécutif fédéral.

Le collège présidentiel réunit le président, les deux vice-présidents, le secrétaire politique national et le délégué général des animateurs. Il prévient les conflits. Il veille à la cohérence de l'organisation et des options du MCC. Il représente celui-ci et peut prendre position publiquement en son nom, avec l'accord de l'exécutif fédéral. Le président est élu, pour une durée de quatre ans, au suffrage universel des adhérents. Les vice-présidents sont élus, eux aussi pour une durée de quatre ans, par le parlement des animateurs. Le secrétaire politique national est choisi, pour une durée de quatre ans, par les membres de l'exécutif fédéral.

Dirigé par le président, l'exécutif fédéral est l'instance d'exécution du Mouvement. Il se réunit chaque semaine. Il est composé des délégués régionaux, des ministres et des parlementaires, des délégués du parlement des animateurs, du coordinateur des ateliers citoyens et des membres du collège présidentiel. Le secrétaire administratif et le trésorier y sont des invités permanents. L'exécutif fédéral assure la gestion politique du MCC. Il conduit les négociations en son nom, en organise le travail et l'expression publique. Il propose l'ordre du jour de l'assemblée générale au parlement des animateurs, organe auquel il fait rapport de sa gestion et auquel il soumet les orientations de son action future. Il rend un avis sur tout rapport final établi dans le cadre des ateliers citoyens, rapport qu'il soumet à l'appréciation et au vote du parlement des animateurs.

Le 1<sup>er</sup> février 2007, 833 membres du MCC (46,2 % des affiliés) participent à l'élection du président appelé à succéder à N. de T'Serclaes. Gérard Deprez, seul candidat, obtient 799 voix (95,9 % du total). Il y a treize votes négatifs, vingt et un bulletins blancs ou nuls. Le 17 février de la même année, le parlement des animateurs procède au renouvellement d'autres mandats internes. Nathalie de T'Serclaes et Richard Fournaux deviennent vice-présidents. Marc Bertrand est choisi comme délégué général des animateurs. La coordination des ateliers citoyens est confiée à Raphaël Paré. Domenico Rossetti, Vincent Lebeau, Aude Druez et Thibaut Paligot sont délégués par le parlement à l'exécutif<sup>69</sup>. Le 25 février 2008, Marie-Christine Marghem est élue secrétaire politique par l'exécutif fédéral du MCC<sup>70</sup>.

<sup>69</sup> *L'Écho du citoyen*, trimestriel du MCC, n° 32, avril-mai-juin 2007, p. 2.  
<sup>70</sup> *L'Écho du citoyen*, n° 37, avril-mai-juin 2008, p. 2.

### 1.7.2. Le Front démocratique des francophones

Le 18 mars 2006, le congrès du FDF est appelé à élire le président et le secrétaire général de la formation bruxelloise. Trois candidats comptent se présenter à la présidence : Olivier Maingain, qui exerce la fonction depuis près de onze ans, Patrice Horn, président du FDF en Brabant wallon, et Didier Gosuin, ancien ministre régional bruxellois, bourgmestre d'Audergem. P. Horn veut, dit-il, lancer le débat sur la fusion des régions wallonne et bruxelloise. Il entend implanter le FDF en Wallonie<sup>71</sup>. De son côté, D. Gosuin estime que les francophones doivent impérativement se préparer à des négociations communautaires, à mener en 2007, en élaborant un projet commun. Il pense que le FDF doit jouer un rôle de fédérateur en la matière, en « quittant sa position de vestale et en rompant avec son visage un peu rigide »<sup>72</sup>.

Des ténors du parti amarante s'inquiètent : deux candidats de la stature de Maingain et de Gosuin, « cela fait désordre », pensent-ils<sup>73</sup>. Ils craignent que le premier ne soit réélu que de justesse, à la manière de C.-F. Nothomb face à J. Milquet au PSC en 1995, et s'en trouve handicapé dans la course au maïorat de Woluwe-Saint-Lambert. Une défaite dans cette commune aurait, pour le FDF, de lourdes conséquences. Le 13 mars 2006, Bernard Clerfayt, bourgmestre de Schaerbeek, Martine Payfa, bourgmestre de Watermael-Boitsfort, Christian Van Eyken, bourgmestre de Linkebeek, Arnold d'Oreye, bourgmestre de Kraainem, Georges Désir, bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert, Caroline Persoons, secrétaire générale sortante du FDF, l'échevine Isabelle Molenberg (Woluwe-Saint-Lambert), les députés Serge de Patoul et Éric Libert invitent O. Maingain et D. Gosuin à « poser un geste significatif afin de doter le parti d'une présidence forte (...), soutenue par une large majorité »<sup>74</sup>.

En réalité, l'appel s'adresse surtout à D. Gosuin. Deux jours plus tard, ce dernier fait savoir qu'il retire sa candidature à la présidence. Le duel fratricide est évité. La réélection d'O. Maingain ne fait aucun doute. Elle est obtenue par 79,9 % des voix (883 des 1 106 votes valides), contre 20,1 % à P. Horn. Au deuxième tour, Éric Libert est élu secrétaire général, face à Jean-Pierre Cornelissen. Le 20 novembre 2006, le mandat de vice-président, détenu par Bernard Clerfayt, est reconduit pour trois ans par le conseil général du FDF.

<sup>71</sup> *Le Soir*, 15 mars 2006.

<sup>72</sup> *La Libre Belgique*, 16 mars 2006.

<sup>73</sup> *Le Soir*, 16 mars 2006.

<sup>74</sup> *Le Soir*, 14 mars 2006.

## 1.8. LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 10 JUIN 2007

D. Reynders l'affirme à différentes reprises : « Les libéraux n'ont jamais été au pouvoir que sur base de leurs résultats. On n'est jamais venu les chercher pour leurs beaux yeux, leur sympathie. Nous devons donc gagner les élections. »<sup>75</sup> Pour atteindre cet objectif en juin 2007, le MR mise sur une double stratégie : une souplesse relative au plan communautaire et une bipolarisation du paysage politique francophone, qui devrait permettre aux réformateurs de se poser en alternative au Parti socialiste.

« Rendre la famille libérale incontournable pour être sûr de ne pas rester en rade », telle est, selon Bénédicte Vaes, une des préoccupations de D. Reynders dès avant la campagne électorale<sup>76</sup>. Pour demeurer dans les bonnes grâces de l'Open VLD, demandeur de nouvelles avancées institutionnelles à l'instar de tous les partis flamands, le président du MR adopte une position relativement ouverte au plan communautaire : « Comme francophones, dit-il, nous ne sommes demandeurs de rien en réforme de l'État. Mais je suis prêt au dialogue. Et je sais qu'avec Guy Verhofstadt, ça marche (...). Si on veut une Belgique fédérale forte sans parler avec les Flamands, qu'on m'explique... »<sup>77</sup> Le 7 juin 2007, toutefois, en présentant ses priorités institutionnelles, le MR réaffirme son opposition à « toute scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde qui priverait les électeurs francophones du droit de voter pour des listes de leur choix, qui priverait les francophones du droit de se porter candidat, qui n'apporterait à personne des droits supplémentaires et qui relève exclusivement d'une logique d'exclusion »<sup>78</sup>.

Pour bipolariser la vie politique francophone, ainsi que Nicolas Sarkozy l'a fait en France, les dirigeants du MR mettent en évidence « les effets pervers » de l'hégémonie socialiste et de « l'alliance inconditionnelle » scellée par le CDH avec le PS. L. Michel, de retour sur la scène politique belge, déclare : « Il faut faire comprendre aux francophones que, tant qu'ils ne changeront pas le centre de gravité politique, ils devront subir le conservatisme socialiste. S'ils veulent sauver la Wallonie, Bruxelles, l'avenir du pays, il faut sanctionner le PS au profit du MR. »<sup>79</sup> Dans sa phase finale, la campagne électorale est fortement marquée par les « affaires de Charleroi », que le MR met en évidence : « Il y a, affirme ainsi D. Reynders, un axe PS-CDH que l'on a déjà pu voir à Charleroi où, quoi qu'il se passe, le CDH reste scotché au PS. Les électeurs savent maintenant où se situe le choix : entre le PS et le MR. »<sup>80</sup>

Pour appréhender le climat du printemps 2007, un bref rappel des faits s'impose<sup>81</sup>. Dès avant les élections communales du 8 octobre 2006, les scandales de la société de logements sociaux La Carolorégienne et de l'Intercommunale de collecte

<sup>75</sup> *Le Soir*, 22-23 décembre 2007.

<sup>76</sup> *Le Soir*, 8 février 2007.

<sup>77</sup> *Ibidem*.

<sup>78</sup> S. GOVAERT, « Bruxelles-Hal-Vilvorde : du quasi-accord de 2005 à la procédure en conflit d'intérêts », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1974, 2007, p. 16.

<sup>79</sup> *Le Soir*, 12-13 mai 2007.

<sup>80</sup> *Le Soir*, 6 juin 2007.

<sup>81</sup> « Le cas du PS de Charleroi », in M. UYTTENDAELE, A. FEYT, F. DE BRIGODE, *Instantanés de la politique belge 2007-2008*, RTBF-Racine, Bruxelles, 2008, p. 167-190.

et de destruction des immondices de la région de Charleroi (ICDI) ont entraîné l'inculpation de personnalités socialistes influentes au plan local : Claude Despiegeleer, Lucien Cariat et Jean-Pierre Declercq. D'autres inculpations suivent, après la découverte d'agissements illégaux ou irréguliers. Candidat bourgmestre appelé à diriger une majorité tripartite PS-MR-CDH, le socialiste Jacques Van Gompel, inquiété par la justice, doit se retirer. Le détenteur du maïorat à partir du 4 décembre 2006, Léon Casaert (PS), est mis en cause à son tour, de même que l'échevin socialiste Jean-Pol Demacq. La démission de ce dernier donne au MR l'occasion de porter un rude coup au PS : le 28 mai 2007, deux semaines avant les élections, les échevins réformateurs Olivier Chastel et Philippe Sonnet se retirent de la majorité, sur instruction de la direction de leur parti, et ce, sans concertation avec le CDH, qui reste aux côtés du PS. L'échevin PS Philippe Van Cauwenberghe, fils de l'ancien ministre, est inculpé à trois jours du scrutin, de même que l'ancien échevin Gérard Monseux.

L'attitude adoptée par le Mouvement réformateur à Charleroi irrite Elio Di Rupo, président du PS, qui proteste : « La terre brûlée, la politique du scandale... Il n'y a plus de bornes. Ce que fait le MR, je ne l'avais jamais connu auparavant. »<sup>82</sup> Au soir du 10 juin, le bourgmestre socialiste de Bruxelles, Freddy Thielemans, analysant la déroute de sa formation, dira : « On paie les erreurs d'une ville et le matraquage médiatique dont nous avons fait l'objet. »<sup>83</sup> Plus que la victoire du MR, c'est en effet l'ampleur de la défaite du PS qui frappe les observateurs. Il n'empêche que « le Mouvement réformateur devient le premier parti de Wallonie, le redevient en Région bruxelloise et endosse le statut de première formation francophone : pour la première fois depuis 1893, les libéraux passent le cap des 30 % au Sud du pays »<sup>84</sup>. Ils ravissent ainsi au PS la place de première formation wallonne qu'il n'avait jamais perdue depuis l'instauration du suffrage universel.

Les réformateurs ne font pas seulement preuve de pugnacité : mais ils veillent aussi à rendre leurs listes très attractives, non sans succès<sup>85</sup>. Ils y font figurer de nombreux élus sortants, à la notoriété bien établie. Ils réservent des places en ordre utile à des candidats du MCC disposant d'un ancrage solide : Marie-Christine Marghem et Jean-Jacques Flahaux en Hainaut, Philippe Collard en province de Luxembourg ; Richard Fournaux et Alain Courtois au Sénat. À Bruxelles-Hal-Vilvorde, pour la Chambre, la tête de liste est confiée à Olivier Maingain, président du FDF, tandis que la place de dernier candidat effectif, qui assure une certaine visibilité, revient à Bernard Clerfayt, autre figure de proue de la formation amarante. Dans la capitale, le MR aligne également deux francophones connues comme anciennes présentatrices du journal télévisé de RTL-TV, Frédérique Ries et Florence Reuter.

<sup>82</sup> *Le Soir*, 29 mai 2007.

<sup>83</sup> « Le cas du PS de Charleroi », in M. UYTTENDAELE, A. FEYT, F. DE BRIGODE, *Instantanés de la politique belge 2007-2008*, op. cit., p. 174.

<sup>84</sup> P. DELWIT, É. VAN HAUTE, « Le vote des Belges francophones aux élections législatives de juin 2007 », in P. DELWIT, É. VAN HAUTE (s. dir.), *Le vote des Belges (Bruxelles-Wallonie, 10 juin 2007)*, Éditions de l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 2008, p. 8.

<sup>85</sup> P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, J. FANIEL, « La préparation des élections fédérales du 10 juin 2007 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1952-1953, 2007.

Voyons les résultats de plus près<sup>86</sup>. À la Chambre, le MR recueille 835 073 voix (12,5 % du total national), contre 748 952 suffrages (11,4 %) en 2003. Il n'est devancé que par le cartel CD&V/N-VA.

En Wallonie, les réformateurs réalisent un score supérieur à tous ceux que les formations libérales préexistantes ont obtenus : 641 824 voix (31,2 %), contre 566 662 suffrages (28,4 %) en 2003. Fait sans précédent : ils devancent le PS de 34 000 voix. Ils occupent la première position non seulement dans leur fief du Brabant wallon (44,8 %, soit + 3 %), mais aussi en province de Namur (32,9 %, soit + 4,7 %) et en Luxembourg (30,4 %, statu quo). Ils viennent au deuxième rang en province de Liège (30,5 %, soit - 0,2 %) et en Hainaut (26,9 %, soit + 4,9 %). Ils doivent leur victoire au fait d'avoir été perçus au moins autant comme un parti d'opposition que comme un des partenaires du gouvernement fédéral sortant : ils se sont présentés, on l'a vu, comme une alternative au PS, dénonçant la loyauté du CDH envers les socialistes comme une marque d'inféodation.

À Bruxelles, le MR obtient 148 372 voix (32 %), contre 142 817 suffrages (31 %) en 2003. Il progresse dans les huit cantons, mais sans revenir au niveau atteint en 1995 par la Fédération PRL FDF (34,7 %). Il exerce un *leadership* très net dans le Sud-Est de l'agglomération, zone où le revenu par habitant est supérieur à la moyenne nationale. Comme tête de liste, O. Maingain récolte 45 439 voix de préférence. En Flandre, dans les cantons de Hal-Vilvorde, le MR recueille 39 993 voix (1 %). À lui seul, il fait mieux que les quatre autres partis francophones réunis.

En sièges, la situation est moins favorable : les réformateurs obtiennent vingt-trois députés (- 1, - 2 si l'on tient compte du siège de R. Fournaux, élu précédemment sur une liste du CDH). Il est vrai qu'ils voient deux ou trois sièges leur échapper de justesse. Parmi les députés élus, on dénombre quinze hommes et huit femmes, dix-huit libéraux, deux FDF et trois MCC, dix-huit anciens parlementaires fédéraux ou régionaux et cinq nouveaux venus.

Au Sénat, le MR est le seul parti de la coalition sortante à progresser, fût-ce légèrement. Avec 815 755 voix (12,3 % du total national), contre 795 757 suffrages (12,1 %) en 2003, il vient en troisième position, derrière le CD&V/N-VA et l'Open VLD. Il obtient 626 122 voix (30,8 %) en Wallonie, 189 633 suffrages (22,5 %) à Bruxelles-Hal-Vilvorde. Avec 32,2 % des votes valables exprimés dans le collège français, il progresse de 0,1 % par rapport à 2003. Il obtient six sièges de sénateurs élus directement (+ 1), trois sièges de sénateurs de la Communauté française (- 1) et un siège de sénateur coopté. Le PFF détient le siège de sénateur de la Communauté germanophone. Sur ces onze sénateurs, on compte neuf hommes et deux femmes, huit libéraux (dont un PFF), deux MCC et un FDF. En voix de préférence, les sénateurs du MR réalisent six des quinze meilleurs scores du collège français. Dans ce dernier, L. Michel (232 328 suffrages) vient en tête. Il demeure loin de sa performance de 2003 (446 469 voix) mais, cette fois, il se présente comme dernier candidat effectif.

Deux enquêtes post-électorales nous éclairent sur les transferts de voix entre les scrutins. Réalisée *ex post* en 2007-2008, la première<sup>87</sup> ne concerne que la Wallonie et

<sup>86</sup> P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, J. FANIEL, « Les résultats des élections fédérales du 10 juin 2007 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1964-1965, 2007.

compare deux élections fédérales (2003 et 2007). Elle donne trois explications au succès du MR. Tout d'abord, les réformateurs sont, de très loin, les moins affectés par la volatilité électorale : 80,3 % de leurs partisans leur demeurent fidèles entre les deux scrutins. Ensuite, le Mouvement réformateur est la formation qui capte le plus de suffrages de nouveaux électeurs (26,7 %). Enfin, il bénéficie d'importants transferts nets de voix (50 000) en provenance du PS. Il mord nettement moins sur l'électorat du CDH (gain de 7 000 voix) et perd des plumes (15 000 suffrages) au profit d'Écolo. Interpellés par l'importance des flux en provenance du PS, les auteurs de l'enquête n'excluent pas la convergence de plusieurs hypothèses : outre celles du déclin des idéologies, de la formation d'une large classe moyenne et de la primauté de la communication sur le message politique, ils retiennent celle des « affaires de Charleroi », qui auraient influencé le vote de 23,6 % des Wallons. Ils concluent : « On constatera que le clivage idéologique ne joue pas vraiment le rôle de garde-fou des électorats : il n'a pas empêché une importante arrivée d'électeurs socialistes au MR. Ce phénomène pourrait être expliqué par l'effet des "affaires", qui est indépendant des appartenances à la droite ou à la gauche. »<sup>88</sup>

La seconde enquête<sup>89</sup> a été réalisée à la sortie des urnes. Elle concerne la Communauté française. Sur la base d'estimations, elle compare les attitudes électorales entre le scrutin régional de 2004 et les élections fédérales de 2007. Elle confirme le taux élevé d'électeurs demeurant fidèles au MR, les transferts nets de voix aux dépens du PS (52 444) et du CDH (7 909) et la perte nette de suffrages (15 727) au profit d'Écolo. Elle ne met guère en évidence un autre flux, non évoqué dans l'étude précédente : un transfert net de 55 931 suffrages des « petits partis » et des votes blancs vers le MR. Cette migration donne à penser que le Mouvement réformateur a bénéficié d'un vote de protestation antisocialiste. Dans les conclusions de l'ouvrage, les politologues Pascal Delwit et Émilie van Haute abondent dans ce sens : « Pour le MR, ajoutent-ils, l'enjeu principal sera de pouvoir conserver son socle électoral traditionnel (un électorat libéral sur les questions socio-économiques) et un électorat qui est venu à lui, mais ne lui est pas acquis : un segment plutôt conservateur sur les questions de société, mais plutôt au centre ou à gauche sur les questions socio-économiques. »<sup>90</sup>

La même enquête confirme un certain nombre de caractéristiques du Mouvement réformateur et de son électorat. Ainsi, le MR est le parti qui représente le plus fidèlement la répartition confessionnelle de la population : il compte 45,4 % de catholiques/chrétiens, 8,9 % d'adhérents à une autre religion, 45,8 % de non-croyants/agnostiques. Il est la formation qui recueille le plus de suffrages au sein de l'électorat chrétien, mais il s'agit, dans une proportion importante, de pratiquants irréguliers ou de non-pratiquants<sup>91</sup>. En matière de « questions de société », l'électorat

<sup>87</sup> P. BAUDEWYNNS, A.-P. FROGNIER, M. SWYNGEDOUW, « Les transferts de voix en Wallonie entre 2003 et 2007. Une analyse sur la base de l'enquête post-électorale de 2007 », PIOP, 2008, <<http://www.piop.be>>.

<sup>88</sup> *Ibidem*, p. 14.

<sup>89</sup> J.-B. PILET, « Les transferts de voix entre partis entre les élections régionales de 2004 et le scrutin fédéral du 10 juin 2007 », in P. DELWIT, É. VAN HAUTE (s. dir.), *Le vote des Belges (Bruxelles-Wallonie, 10 juin 2007)*, op. cit., p. 111-127.

<sup>90</sup> P. DELWIT, É. VAN HAUTE, « Conclusions », in P. DELWIT, É. VAN HAUTE (s. dir.), *Le vote des Belges (Bruxelles-Wallonie, 10 juin 2007)*, op. cit., p. 134.

<sup>91</sup> N. DE DECKER, G. SANDRI, « Le vote des catholiques », in P. DELWIT, É. VAN HAUTE (s. dir.), *Le vote des Belges (Bruxelles-Wallonie, 10 juin 2007)*, op. cit., p. 26-37.

du MR est assez hétérogène. Cependant, il se situe majoritairement dans la catégorie des « conservateurs culturels »<sup>92</sup>.

Au sein du Mouvement réformateur, il y a sous-représentation de l'électorat musulman, qui vote plus à gauche que la moyenne en raison de son appartenance à des groupes sociaux peu favorisés : en 2007, 14,8 % des musulmans votent pour les réformateurs, mais 43,1 % en faveur du PS. La proportion de musulmans dans l'ensemble de l'électorat du MR est la plus faible (4 %) de toutes, parmi les partis démocratiques francophones<sup>93</sup>.

Le Mouvement réformateur n'attire guère les électeurs à faible capital culturel. Inversement, comme on l'a déjà relevé dans une livraison précédente, il obtient le taux de pénétration le plus élevé parmi les diplômés de l'enseignement supérieur non universitaire (29,5 % en Wallonie) et universitaire (36,9 % en Wallonie)<sup>94</sup>. Il est fortement implanté dans les milieux de commerçants et d'artisans, ainsi que dans les professions libérales. Composé majoritairement de personnes qui jouissent d'une situation socio-professionnelle assez aisée, l'électorat du MR se situe à cheval sur le centre et sur le centre-droit<sup>95</sup>. À Bruxelles, il se positionne plus dans le « pôle ethnocentriste » que la moyenne de la population<sup>96</sup>.

<sup>92</sup> P. DELWIT, « Questions de société et comportement électoral en Belgique », in P. DELWIT, É. VAN HAUTE (s. dir.), *Le vote des Belges (Bruxelles-Wallonie, 10 juin 2007)*, op. cit., p. 81-95.

<sup>93</sup> G. SANDRI, N. DE DECKER, « Le vote des musulmans », in P. DELWIT, É. VAN HAUTE (s. dir.), *Le vote des Belges (Bruxelles-Wallonie, 10 juin 2007)*, op. cit., p. 40-53.

<sup>94</sup> P. DELWIT, « Le capital scolaire, une variable déterminante dans le vote ? », in P. DELWIT, É. VAN HAUTE (s. dir.), *Le vote des Belges (Bruxelles-Wallonie, 10 juin 2007)*, op. cit., p. 55-67.

<sup>95</sup> R. DANDOY, « Les questions socio-économiques, une différenciation essentielle ? », in P. DELWIT, É. VAN HAUTE (s. dir.), *Le vote des Belges (Bruxelles-Wallonie, 10 juin 2007)*, op. cit., p. 69-80.

<sup>96</sup> É. VAN HAUTE, « Ethnocentrisme versus universalisme : des comportements discriminants ? », in P. DELWIT, É. VAN HAUTE (s. dir.), *Le vote des Belges (Bruxelles-Wallonie, 10 juin 2007)*, op. cit., p. 97-110.

## 2. DE LA VICTOIRE DE JUIN 2007 AU REVERS DE JUIN 2009

---

Après son succès électoral du 10 juin 2007, le Mouvement réformateur espère pouvoir constituer une majorité fédérale avec l'Open VLD, le cartel CD&V/N-VA et le CDH. La tentative de mettre sur pied cette coalition, baptisée orange bleue, sera cependant vouée à l'échec (*cf. section 1*). Sous le gouvernement intérimaire Verhofstadt III, les réformateurs francophones ne peuvent cacher leur dépit de voir le Parti socialiste revenir à la table des négociations. Leurs relations avec les partenaires du PS et du CDH s'en ressentent (*cf. section 2*). Après la formation du premier gouvernement Leterme, des divergences de vues opposent certaines composantes du MR sur les questions institutionnelles, mais le Mouvement parvient néanmoins à se remettre en ordre de marche (*cf. section 3*). Comme ministre des Finances, D. Reynders participe activement au sauvetage des banques, déstabilisées par la crise financière. L'opération est menée avec succès, mais elle provoque des frustrations dans certains milieux (*cf. section 4*). La tentative d'absorption du parti LiDé, lancé par Rudy Aernoudt, est source de vives tensions au MR et n'aboutit pas (*cf. section 5*). Après une campagne électorale très âpre (*cf. section 6*), la formation de D. Reynders connaît des revers aux élections régionales, communautaires et européennes du 7 juin 2009. Elle demeure cantonnée dans l'opposition en Wallonie, à Bruxelles et en Communauté française (*cf. section 7*).

### 2.1. L'ÉCHEC DE LA COALITION ORANGE BLEUE

Dès le soir du 10 juin 2007, D. Reynders réunit les principaux dirigeants du MR. Il est mandaté par eux pour négocier la participation des réformateurs à la future majorité fédérale. Le lendemain, il est reçu au Palais, dans le cadre des consultations menées par le roi. À la presse, il expose son analyse de la situation politique : selon lui, il conviendrait de rejeter les socialistes dans l'opposition et de former un gouvernement constitué de l'Open VLD, du MR, du cartel CD&V/N-VA et du CDH. Une telle coalition, jadis qualifiée de bleue-romaine, est dénommée cette fois orange bleue<sup>97</sup>.

---

<sup>97</sup> Sur le déroulement des négociations menées en 2007, *cf.* « Le cas “orange bleue” », in M. UYTTENDAELE, A. FEYT, F. DE BRIGODE, *Instantanés de la politique belge 2007-2008*, *op. cit.*, p. 61-134 ; S. GOVAERT, « Bruxelles-Hal-Vilvorde : du quasi-accord de 2005 à la procédure en conflit

Selon le président du MR, le PS, qui « mise sur l'assistanat et le clientélisme, est le parti socialiste le plus archaïque d'Europe ». Le Liégeois ajoute : « J'ai dit à des responsables flamands que faire reculer l'hégémonie du PS et faire bouger le centre de gravité politique, c'était notre "réforme de l'État" à nous ». Le parti d'Elio Di Rupo devrait, dès lors, être tenu à l'écart du pouvoir à l'échelon fédéral<sup>98</sup>.

Dans le même interview, D. Reynders récuse le scénario d'une « tripartite traditionnelle »<sup>99</sup>, unissant les « familles » libérale, socialiste et sociale chrétienne : ce serait constituer « une majorité contre nature ». Il poursuit : « La formule qui a ma préférence, c'est la plus simple, celle qui permet de faire passer notre programme. Il y a une seule bipartite<sup>100</sup> possible : c'est celle associant les sociaux-chrétiens et nous (...). Mais il appartient aux sociaux chrétiens de nous dire leurs projets réels, en matière institutionnelle. Je verrai si, entre CD&V, N-VA et CDH, il y a une vue commune. » Le président du MR exclut, en tout cas, un transfert massif de compétences de l'État fédéral vers les entités fédérées : « Dans la partie francophone du pays, dit-il, une telle opération reviendrait à livrer ces compétences aux socialistes, au moment où on pourrait les exercer sans le PS. »

Dans un autre entretien<sup>101</sup>, D. Reynders revendique un rôle déterminant pour la « famille » libérale, pour le MR et pour lui-même : « On doit tenir compte de la famille politique qui est la première en importance et d'un parti qui a bouleversé l'échiquier politique du côté francophone. Notre position nous autorise à jouer un rôle majeur dans les négociations et la formation du gouvernement (...). Si la fonction de Premier ministre m'était proposée, je ne la refuserais pas. La règle n'est-elle pas de confier ce poste au plus grand parti de la première famille politique ? » Si telle est effectivement la coutume, il n'existe cependant nulle obligation de procéder ainsi.

Le 12 juin au soir, le roi nomme D. Reynders en qualité d'informateur. Au Ministère des Finances, l'intéressé mène des consultations très larges. Il organise aussi des tables rondes thématiques. Le 4 juillet<sup>102</sup>, il remet son rapport au roi. Il y dresse un état des lieux du pays, avant de formuler une série de recommandations. Il met en exergue les points de vue opposés des partis francophones et néerlandophones en matière institutionnelle.

Comment se présente la donne politique à cet égard ? Il convient de prendre en considération les rapports de force au Nord et au Sud du pays, en laissant de côté les formations qui ne sont pas appelées à gouverner. En Flandre, alors que l'Open VLD sort affaibli du scrutin, l'arithmétique électorale met le cartel CD&V/N-VA en position de force. Avec trente sièges à la Chambre, ce dernier est incontournable si l'on veut former un gouvernement jouissant d'une majorité dans le groupe linguistique néerlandais, sans alliance de partis démocratiques avec le Vlaams Belang.

<sup>98</sup> d'intérêts », *op. cit.*, p. 22-40 ; P. WYNANTS, « Quinze mois d'impasse communautaire », *La Revue Nouvelle*, tome 63, n° 10, 2008, p. 112-121.

<sup>99</sup> *Le Soir*, 12 juin 2007.

<sup>100</sup> Il s'agirait, en réalité, d'une hexapartite.

<sup>101</sup> Il s'agirait d'une quadripartite.

<sup>102</sup> *La Libre Belgique*, 12 juin 2007.

<sup>102</sup> Entre-temps, le MR est endeuillé par le décès de Jacques Simonet, chef de file des libéraux bruxellois, survenu le 14 juin 2007.

Dans le scénario d'une coalition orange bleue, la N-VA est, elle aussi, mathématiquement indispensable. Bien plus, la position personnelle d'Yves Leterme<sup>103</sup>, comme candidat Premier ministre, est en partie tributaire de la force d'appoint que représente la N-VA. Bref, s'il demeure uni, le cartel est en mesure de jouer un rôle de pivot, dans la future majorité. Or, il a axé son programme sur la « bonne gouvernance », dont la condition serait l'octroi de compétences accrues à la Flandre, dans le cadre d'une « évolution confédérale de l'État ». En d'autres termes, pour garder leur crédibilité, le CD&V et la N-VA doivent ramener « un gros poisson »<sup>104</sup>, comme dit Bart De Wever, sous la forme d'avancées institutionnelles significatives et d'une scission de l'arrondissement électoral et judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Cependant, du côté francophone, tous les partis à vocation gouvernementale ont mené campagne en faveur du statu quo institutionnel : en matière de réforme de l'État, ils ne sont « demandeurs de rien ». Sans doute le MR « veut-il l'orange bleue, et vite, pour déjouer toute velléité d'un retour de la famille socialiste à la table des négociations »<sup>105</sup>. Se pose néanmoins la question de savoir si sa composante FDF, qui contribue à la puissance du Mouvement dans la capitale, est prête à accepter un compromis institutionnel après avoir soutenu des positions intransigeantes, notamment à propos des droits des habitants francophones de la périphérie bruxelloise. Pour sa part, le CDH a vu ses espoirs de coalition rouge-romaine se faner. Selon la presse<sup>106</sup>, il est très réticent à la perspective d'une coalition avec les libéraux, dont il serait « le petit Poucet », plus encore à l'idée d'une collaboration avec la N-VA, qui l'obligerait à s'engager sur la voie d'une « grande réforme de l'État », alors qu'il est le concurrent direct du MR en périphérie bruxelloise. De toute évidence, le parti de Joëlle Milquet craint aussi de « servir en permanence de *punching ball* », en étant sous le feu des critiques du MR au plan régional et du PS à l'échelon fédéral.

Dès la mission d'information de D. Reynders, une difficulté supplémentaire complique la situation : le cartel CD&V/N-VA veut obtenir des garanties sur les grandes lignes d'une réforme de l'État dans l'accord gouvernemental, ainsi qu'une scission de BHV avant son entrée dans la coalition. Or, une réforme de l'État de grande ampleur requiert une majorité des deux tiers, afin de modifier les lois répartitrices de compétences entre l'autorité fédérale et les entités fédérées, majorité spéciale dont l'orange bleue – 81 sièges sur 150 à la Chambre – ne disposerait pas. Le CD&V et la N-VA refusent aussi de participer à une coalition sans avoir des assurances quant à la possibilité de réunir cette majorité spéciale. Celle-ci supposerait des appuis extérieurs, qui viendraient de Flandre. Un tel scénario est inacceptable pour le CDH et, au départ aussi, pour le MR.

Appréhendé du point de vue du Mouvement réformateur, le déroulement des événements montre que l'on se dirige vers une impasse. Le 5 juillet 2007, l'ancien Premier ministre Jean-Luc Dehaene se voit confier une mission de médiation et de négociation, préparatoire à l'entrée en lice d'un formateur. Il ne semble guère soutenu par la direction de son parti, le CD&V. Le 9 juillet, le président du FDF refuse de voir

<sup>103</sup> Ce dernier a recueilli près de 800 000 voix de préférence à l'élection du Sénat.

<sup>104</sup> En néerlandais, « *een vette vis* ».

<sup>105</sup> *Le Soir*, 13 juin 2007.

<sup>106</sup> *La Libre Belgique*, 13 juin 2007.

associé le règlement du dossier de BHV – qui, selon lui, implique l’élargissement territorial de la Région bruxelloise – à la formation du gouvernement. Il n’accepte pas non plus « d’aller dans l’institutionnel tant que l’on ignore avec qui on le fait ». Pour O. Maingain, le CD&V devrait comprendre que « le débat institutionnel ne peut être un préalable à la formation du gouvernement »<sup>107</sup>. Le 15 juillet, la mission de J.-L. Dehaene prend fin de manière assez abrupte : le médiateur-négociateur estime que seule l’hypothèse d’une coalition orange bleue est crédible.

Le même jour, Yves Leterme est nommé formateur. Il entame les négociations avec le cartel CD&V/N-VA, l’Open VLD, le CDH et le MR au château de Val-Duchesse. Les pourparlers s’enlisent. Les propositions du formateur en matière institutionnelle sont jugées insuffisantes par les partis flamands, inacceptables par les deux formations francophones. Le 22 juillet, il apparaît que le CDH et le MR ne sont plus sur la même longueur d’onde. Le premier refuse de discuter de réformes institutionnelles nécessitant une majorité des deux tiers, au motif que l’orange bleue ne disposeraient pas de cette majorité. Le second, par contre, accepte que les négociateurs flamands mettent leurs revendications sur la table, et ce quelles que soient les majorités requises, à la condition que leurs homologues francophones puissent faire de même. Olivier Maingain rappelle d’ailleurs que certaines demandes des francophones ne peuvent être rencontrées sans majorité spéciale : il cite notamment l’élargissement territorial de la Région de Bruxelles-Capitale, l’organisation d’une consultation populaire dans les communes de Hal-Vilvorde, la fin du mécanisme de double majorité au Parlement bruxellois, la suppression du verrou qui empêche l’exercice de compétences régionales par la Communauté française<sup>108</sup>.

Cette dernière prise de position soulève une réaction de la part du chef de file du MCC. Gérard Deprez se solidarise, en effet, avec l’attitude adoptée par la présidente du CDH. Il déclare : « Sur la méthode, je suis en parfait accord avec Joëlle Milquet : l’orange bleue ne disposant que d’une majorité simple, on ne peut demander, lors de la formation du gouvernement, que des engagements qui peuvent être tenus à la majorité simple (...). Tout ce qui implique une majorité des deux tiers devra être traité dans un autre cadre, selon une autre formule, avec une autre échéance (...). Olivier Maingain répète que le problème de BHV ne pourra être réglé qu’à la majorité des deux tiers, avec élargissement territorial de Bruxelles. Mais s’il exige à présent une discussion aux deux tiers et si les partis flamands veulent un règlement de BHV avant d’entrer dans un gouvernement, on crée toutes les conditions de l’impasse. » Le leader du MCC critique le radicalisme du président du FDF : « J’ai l’impression qu’Olivier Maingain est intervenu comme la Sainte Inquisition et excommunie ceux qui ne partagent pas le dogme tel qu’il l’a défini. » Comme on lui objecte que le porte-parole de D. Reynders donne raison au bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert, G. Deprez ajoute : « Si la Congrégation pour la Foi s’est prononcée, je n’ai pas d’autre choix que de m’incliner ou devenir protestant. »<sup>109</sup>

Dès le lendemain, O. Maingain réplique. Sa position est, dit-il, celle du MR tout entier : « G. Deprez n’est pas porte-parole, ni négociateur du MR. Il intervient à titre

<sup>107</sup> *Le Soir*, 9 juillet 2007.

<sup>108</sup> *La Libre Belgique*, 23 août 2007.

<sup>109</sup> *La Libre Belgique*, 31 août 2007.

personnel. Par le passé, il a cru qu'on pouvait faire ce genre de concessions à la Flandre, négligeant les étapes suivantes et le fait qu'elle prépare l'émergence d'un État flamand. »<sup>110</sup>

Ces polémiques entre deux ténors du Mouvement suscitent une réaction de Daniel Ducarme : « Sifflons la fin de la récréation ! Tout le monde doit rentrer dans la classe. En tant que président-fondateur du MR, j'appelle à la réserve, à la fin de ce feu d'artifice dangereux. »<sup>111</sup>

Ce n'est cependant pas ce qui se produit dans les jours suivants. Lors des Estivales du MR, auxquelles il ne participe pas, G. Deprez fait l'objet de critiques : « C'est au MR que le débat est ouvert, déclare le député fédéral Pierre-Yves Jeholet, proche de D. Reynders. J'aurais souhaité voir M. Deprez, ne fût-ce qu'une fois, aux réunions du parti pour qu'il s'exprime. Malheureusement, on ne le voit jamais. » Didier Gosuin (FDF) renchérit : « C'est une sortie pour exister (...). C'est au sein de la Congrégation qu'il faut s'exprimer. Vous savez, le FDF a du pouvoir, tandis que le MCC n'est qu'un courant d'opinion au sein du MR. »<sup>112</sup>

Entre-temps, le 23 août 2007, Y. Leterme est déchargé de sa mission, suspendue depuis six jours. Le roi reçoit D. Reynders en audience. Informellement, le président du MR est chargé de proposer les noms de deux personnalités à même de relancer les négociations. Il pense à deux anciens présidents de la Chambre, Herman De Croo (Open VLD) et à Raymond Langendries (CDH), mais ce scénario est récusé par le cartel CD&V/N-VA. Le roi consulte des ministres d'État, dont L. Michel et G. Deprez. Le 29 août, il charge Herman Van Rompuy (CD&V) d'une mission exploratoire afin de trouver une solution à la crise politique. Le président de la Chambre s'emploie à rapprocher les points de vue.

À la fin septembre, un nouvel incident survient entre O. Maingain et G. Deprez. À l'occasion de la fête de la Communauté française, le président du FDF tient un discours très ferme à Boitsfort. Il en appelle à « libérer la périphérie bruxelloise ». Devant la prétention du Nord à s'ériger en État, il faut, ajoute-t-il, que « Wallons et Bruxellois puissent envisager de garder l'État belge sans la Flandre, en veillant au lien territorial entre Bruxelles et la Wallonie »<sup>113</sup>. Deprez rétorque : « Quelles outrances ! Quel Che Guevara de Bruxelles ! Alors, comme ça, c'est le Grand Soir ? Et quel message il envoie ! Je lis qu'on va « libérer » la périphérie bruxelloise. Il y a donc un occupant qu'il faut chasser (...). Le président du FDF a tiré au canon, un canon à fiel. »<sup>114</sup> Délicates à gérer, les négociations institutionnelles provoquent des lézardes au sein du MR.

Le 29 septembre, après avoir fait rapport au roi, H. Van Rompuy est déchargé de sa mission exploratoire. Le même jour, Y. Leterme est nommé formateur pour la deuxième fois. Les négociations reprennent sous sa conduite. Toutefois, le MR n'est pas satisfait : les propositions socio-économiques du formateur ne lui semblent pas assez libérales et la méthode de travail adoptée ne le convainc guère. Une sorte de

<sup>110</sup> *Le Soir*, 1<sup>er</sup>-2 septembre 2007.

<sup>111</sup> *Ibidem*.

<sup>112</sup> *Le Soir*, 3 septembre 2007.

<sup>113</sup> *Le Soir*, 28 septembre 2007.

<sup>114</sup> *Le Soir*, 29-30 septembre 2007.

course-poursuite s'engage entre les négociateurs et la commission de l'Intérieur de la Chambre, où la plupart des partis flamands essaient de faire adopter leurs propositions de scission de BHV, sans contrepartie.

D. Reynders voit venir le danger. C'est pourquoi, le 20 octobre, dans un interview<sup>115</sup>, il se déclare disposé à discuter de la réforme de l'État et de la scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde, mais à quatre conditions : instauration d'une circonscription fédérale pour l'élection de 30 à 40 députés supplémentaires à la Chambre, amélioration du financement de Bruxelles, refédéralisation de certaines compétences (commerce extérieur, prévention sanitaire, etc.), reconnaissance du droit de la Communauté française à agir en dehors de son territoire, dans les communes à facilités, notamment pour l'ouverture d'écoles et de bibliothèques. Dans l'hypothèse d'une scission ainsi compensée, il renoncerait à réclamer l'élargissement territorial de la région bruxelloise. Cette proposition, critiquée par le CDH, se heurte au rejet d'une circonscription fédérale par le CD&V et par la N-VA.

L. Michel<sup>116</sup> lance alors un avertissement : « S'il devait y avoir un vote, majorité flamande contre minorité francophone en commission de l'Intérieur sur BHV, je le dis très calmement : M. Leterme ne pourrait plus être Premier ministre, quels que soient les partis demain autour de la table. Le débat sur la formation du gouvernement ne serait plus possible. » Y. Leterme présente des propositions sur BHV, mais celles-ci se situent en deçà du projet de compromis de 2005 et sont jugées insuffisantes par les francophones. Le 7 novembre 2007, le vote unilatéral des Flamands sur ce dossier<sup>117</sup> se produit en commission de l'Intérieur de la Chambre. Les négociations sont suspendues, déclarent les partis francophones, dans l'attente d'un « geste fort » de leurs homologues néerlandophones.

Les formations francophones décident de faire jouer les mécanismes de protection des minorités. Le 9 novembre, le Parlement de la Communauté française adopte une motion en conflit d'intérêts. Trois autres motions similaires seront votées par l'Assemblée de la Commission communautaire française (9 mai 2008), par le Parlement wallon (14 janvier 2009) et par le Parlement de la Communauté germanophone (26 octobre 2009). Chacune d'elles permet de geler la proposition de loi flamande sur BHV pendant 120 jours, avec report du vote en séance plénière<sup>118</sup>.

Le 8 novembre, le roi confie une mission de « réconciliation » aux présidents de la Chambre et du Sénat, H. Van Rompuy (CD&V) et A. De Decker (MR) : il s'agit de faire avancer le dossier institutionnel en mettant sur pied une « convention pour la réforme de l'État » élargie à d'autres formations que celles appelées à former la coalition orange bleue. Cependant, la situation ne se débloque pas. Le MR considère que les négociations sont à l'arrêt tant qu'un minimum de confiance n'est pas rétabli entre les communautés. De son côté, O. Maingain a fait savoir qu'il ne participera pas à ces négociations aussi longtemps que le gouvernement flamand refuse la nomination

<sup>115</sup> *De Morgen*, 20 octobre 2007.

<sup>116</sup> Citation dans « Le cas “orange bleue” », in M. UYTTENDAELE, A. FEYT, F. DE BRIGODE, *Instantanés de la politique belge 2007-2008*, op. cit., p. 100.

<sup>117</sup> À l'exception de l'abstention d'une écologiste flamande, unique représentante du groupe commun Ecolo-Groen! dans la commission.

<sup>118</sup> En 2008-2009, il s'agira de gagner du temps, afin de permettre la poursuite de négociations.

des bourgmestres MR de Kraainem, Linkebeek et Wezembeek-Oppem<sup>119</sup>, coupables aux yeux de cet exécutif d'avoir enfreint la circulaire Peeters, par l'envoi d'office de convocations électorales en français aux habitants francophones de leur commune.

Selon la presse, une question taraude les interlocuteurs du MR : « Reynders tient-il Maingain ? » Un libéral déclare au *Soir*<sup>120</sup> : « Le FDF reste dans le cadre MR, mais il est libre de s'exprimer un octave plus haut. Il y a un jeu de rôles qui a arrangé Reynders. La plupart du temps, c'est maîtrisé : 80 à 90 % du temps, Reynders a tenu Maingain. Sauf sur la nomination des trois bourgmestres... Une erreur du MR. Mais sinon Maingain connaît sa marge de manœuvre. Et cela ne se passe jamais dans l'affrontement : parfois, Reynders le recadre. »

Quoi qu'il en soit, le président du MR comprend que, sans une ouverture de sa part sur le dossier institutionnel, on peut faire une croix sur la coalition orange bleue. Le risque est grand de voir le PS revenir à la table des négociations, scénario dont le Liégeois ne veut à aucun prix. Au cours du week-end des 17 et 18 novembre 2008, à la suite d'une réunion du bureau du MR tenue le jeudi précédent, D. Reynders tend une perche au cartel CD&V/N-VA et à l'Open VLD : il se déclare prêt à négocier une réforme de l'État. Un de ses proches explique cette attitude à la presse : « On s'est rendu compte que, même si on a toujours dit qu'on était prêt au dialogue institutionnel, cela n'avait pas été perçu du côté flamand. On a donc voulu le dire de façon plus forte. »<sup>121</sup> J. Milquet n'apprécie guère cette sortie en solo.

Le 30 novembre, Y. Leterme joue son va-tout. Aux partis de l'orange bleue, il demande de répondre à trois questions précises sur la réforme de l'État. Il reçoit une réponse positive du cartel CD&V/N-VA et de l'Open VLD. Le MR exprime un « oui nuancé ». De son côté, le CDH ne peut accepter le contenu d'une note du formateur, modifiée unilatéralement par ce dernier à la demande de la N-VA. Le 1<sup>er</sup> décembre 2007, pour la deuxième fois, Y. Leterme est déchargé de sa mission de formateur. La tentative de constituer une coalition orange bleue a avorté.

D. Reynders sort meurtri de cet échec : selon Wilfried Dewachter<sup>122</sup>, il n'a pu ni transformer son succès électoral du 10 juin 2007 en victoire politique, ni évincer le PS pour faire réellement basculer le centre de gravité politique, ni devenir Premier ministre. Le climat devient franchement détestable entre le MR et le CDH. Le 5 décembre 2007, dans une émission de *Questions à la Une* (RTBF1) consacrée aux coulisses des pourparlers, on entend J. Milquet murmurer : « C'est dur d'être la seule francophone à la table des négociations. » Le lendemain, l'intéressée déclare à la presse<sup>123</sup> : « Il y a des choses bizarres qui se passent. Quand le MR répond «oui» aux questions inacceptables de Leterme, c'est problématique. » L'entourage de D. Reynders réagit vigoureusement : « Cette émission montre le vrai visage de la présidente du CDH qui, depuis le 11 juin, a tout fait, tout, pour que l'orange bleue ne

<sup>119</sup> Il s'agit d'Arnold d'Oreye de Lantremange, de Damien Thiéry et de François van Hoobrouck d'Aspre.

<sup>120</sup> *Le Soir*, 22 novembre 2007.

<sup>121</sup> *Ibidem*.

<sup>122</sup> W. DEWACHTER, « De vorming van twee federale regeringen : Verhofstadt IV en Leterme I of de onmacht van politiek België om zich opnieuw uit te vinden », *Res Publica*, tome 50, 2008, p. 167 et 173.

<sup>123</sup> *Le Vif-L'Express*, 6 décembre 2007.

voie jamais le jour. »<sup>124</sup> Le chef de file du MR déclare en personne<sup>125</sup> : « Je prends bonne note de ce que la volonté de la présidente du CDH est de ne pas s'engager avec nous, malgré les décisions successives inverses des membres de son parti. Je prends aussi bonne note de son agressivité à notre égard. Visiblement, chez Madame Milquet, le choix est fait de nous prendre pour cible afin de se faire passer pour la meilleure des francophones. » Entre les deux présidents de parti, estime la presse, « la relation est désormais glaciale »<sup>126</sup>.

Jusqu'à l'échec de la coalition orange bleue, D. Reynders n'est jamais contesté au sein du MR. Tout au plus y aurait-il quelquefois des nuances entre ses positions et celles de Charles Michel, ainsi que le souhait de certains de voir Olivier Maingain plus souvent « recadré ». À l'exception de G. Deprez, aussitôt contré par la garde rapprochée du président, les mécontents et les insatisfaits n'osent pas s'opposer publiquement au Liégeois. À mots couverts, certains suggèrent, cependant, qu'il y aurait, autour du chef de file réformateur, « un phénomène de cour ». D'autres affirment qu'au sein du MR, « la culture du débat a disparu : toutes les réunions sont des shows, des prétextes à conférence de presse ». Formulées pour la première fois et de manière anonyme<sup>127</sup>, ces critiques resurgiront par la suite.

## 2.2. SOUS VERHOFSTADT III : « LA STRATÉGIE DE LA TERRE BRÛLÉE »

Le 3 décembre 2007, le roi confie une mission d'information à Guy Verhofstadt (Open VLD). Il attend du Premier ministre sortant qu'il lui fasse, à bref délai, des propositions pour sortir le pays de l'impasse politique. Le 17 décembre, G. Verhofstadt est nommé formateur par le chef de l'État. Il est chargé de constituer un gouvernement intérimaire, qui s'occuperait de problèmes urgents et relancerait les négociations relatives à la réforme de l'État. Le Parti socialiste participerait, cette fois, aux pourparlers, à la différence du SP.A, qui a choisi l'opposition. La présence du CDH autour de la table est jugée inutile par le MR, mais elle est imposée par le PS et par le CD&V. Le 19 décembre, un accord gouvernemental est conclu pour une coalition pentapartite, formée de l'Open VLD, du MR, du PS, du CD&V et du CDH. L'équipe Verhofstadt III<sup>128</sup> doit exercer ses fonctions du 21 décembre 2007 au 23 mars 2008. Elle est dotée d'un programme limité : « Répondre aux problèmes liés à la diminution du pouvoir d'achat et jeter les bases d'une négociation

<sup>124</sup> *La Libre Belgique*, 7 décembre 2007.

<sup>125</sup> *La Dernière Heure*, 7 décembre 2007.

<sup>126</sup> RTL, *Info en ligne*, 7 décembre 2007.

<sup>127</sup> *Le Soir*, 22 novembre 2007.

<sup>128</sup> Verhofstadt IV, selon certains auteurs, qui dénomment Verhofstadt II le gouvernement arc-en-ciel amputé d'Écolo (5 mai au 22 juillet 2003). Sur la formation et l'activité de ce gouvernement, cf. « Le cas de “l'orange sanguine” », in M. UYTTENDAELE, A. FEYT, F. DE BRIGODE, *Instantanés de la politique belge 2007-2008*, *op. cit.*, p. 135-138 ; W. DEWACHTER, « De vorming van twee federale regeringen : Verhofstadt IV en Leterme I of de onmacht van politiek België om zich opnieuw uit te vinden », *op. cit.*, p. 109-174.

institutionnelle visant à accroître les compétences des régions. » La N-VA n'accorde pas sa confiance à cet exécutif.

Le nouveau gouvernement compte quatorze ministres, dont trois représentants du MR. Vice-Premier ministre, D. Reynders reste en charge des Finances et des Réformes institutionnelles. S. Laruelle est ministre de l'Économie, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique. C. Michel détient le portefeuille de la Coopération au développement.

Le 15 janvier 2008, un groupe de travail Octopus est installé officiellement. Il comprend des représentants de huit formations politiques : le cartel CD&V/N-VA, le CDH, l'Open VLD, le MR, le SP.A, le PS, Groen! et Écolo. Présidé par Y. Leterme<sup>129</sup> et D. Reynders, vice-Premiers ministres chargés des Réformes institutionnelles, il comprend aussi Jean-Luc Dehaene, les présidents de la Chambre et du Sénat. Il doit préparer une première phase de la réforme de l'État. Il commence ses travaux le 18 janvier. Toutefois, les véritables négociations se déroulent au sein d'un comité des sages, dans lequel chaque parti compte un représentant. Pour le MR, il s'agit de D. Reynders.

Le 25 février 2008, le groupe de travail Octopus approuve l'accord de son comité des sages sur « un premier paquet de transfert de compétences » vers les entités fédérées<sup>130</sup>. Les dossiers communautaires épineux ne sont pas abordés. Le lendemain, le gouvernement parvient à un compromis en matière budgétaire, incluant différentes mesures en faveur du pouvoir d'achat. Le 18 mars, les formations de la pentapartite s'accordent sur la mise en place d'un gouvernement définitif. Deux jours plus tard, Yves Leterme succède à Guy Verhofstadt comme Premier ministre. La N-VA ne fait pas partie de cet exécutif, mais elle lui accorde sa confiance, à l'exception de l'abstention hautement symbolique de son président Bart De Wever.

Sous Verhofstadt III, on voit se développer une véritable animosité entre le MR et ses partenaires francophones, le CDH et le PS. D. Reynders ouvre les hostilités en déclarant : « On connaît l'existence, en Flandre, du cartel CD&V/N-VA. On est maintenant confronté à un nouveau cartel entre le PS et le CDH (...). J'ai bien dû constater que ce cartel était plus fort qu'on l'avait même imaginé. »<sup>131</sup> Alors que Joëlle Milquet récuse l'image de « Madame Non » dont l'affuble la presse flamande<sup>132</sup>, le président du MR enfonce le clou. Non seulement, dit-il, sa collègue n'aurait émis aucune demande à la table des négociations de l'orange bleue, mais elle n'aurait cessé de dire qu'elle « ne voulait pas telle ou telle chose ». Elle serait largement responsable

<sup>129</sup> Puis par Jo Vandeurzen, après l'hospitalisation d'Y. Leterme (14 au 28 février 2008).

<sup>130</sup> Les matières concernées sont la sécurité routière, les implantations commerciales, les baux à loyer et les expropriations. La Région de Bruxelles-Capitale bénéficie d'un refinancement de 65 millions d'euros, destiné principalement à une amélioration de ses transports en commun.

<sup>131</sup> *Le Soir*, 5-6 janvier 2008.

<sup>132</sup> Elle déclare : « *Ik ben niet mevrouw "Non". Ik ben mevrouw overtuiging* » (Je ne suis pas Madame « Non », je suis Madame Conviction)(cf. *De Standaard*, 31 décembre 2007). La thèse d'un « double jeu » de J. Milquet et du CDH, lors des négociations destinées à former une coalition orange bleue, est soutenue par le politologue flamand W. Dewachter. Cf. W. DEWACHTER, « *De vorming van twee federale regeringen : Verhofstadt IV en Leterme I of de onmacht van politiek België om zich opnieuw uit te vinden* », *op. cit.*, p. 154-155 et p. 167. Selon cet auteur, le CDH aurait été *de stille pleitbezorger, de catalysator, ja zelfs de voorpost van en voor de PS in de regering* (« l'avocat silencieux, le catalyseur, et même l'avant-poste d'une entrée du PS au sein du gouvernement »).

de l'échec final des tractations pour avoir été incapable, en somme, de « sortir d'une culture du non »<sup>133</sup>.

Le porte-parole de J. Milquet, Alain Raviart, est chargé de manifester l'exaspération des démocrates humanistes après de tels propos. Il n'y va pas par quatre chemins : « La présidente du CDH ne souhaite pas s'exprimer après cette 132<sup>e</sup> attaque, qui tourne au monomaniaque, de Didier Reynders. Ce qui est excessif est insignifiant ; ce qui est répétitif est affligeant ; et ce qui divise les francophones est irresponsable (...). Mieux vaut être Madame Non face à l'inacceptable qu'un béni-oui-oui des Flamands. »<sup>134</sup> Le lendemain, la ministre socialiste Laurette Onkelinx réagit à son tour : « Je n'ai pas entendu ou lu un interview de la part de Didier Reynders où il n'agresse pas un partenaire ! Et je sens partout un profond ras-le-bol de ses agressions continues (...). Didier Reynders doit apprendre le respect des autres. Le gouvernement ne tiendra pas sans cela. »<sup>135</sup>

Le climat reste délétère. Même s'il en appelle à « un cessez-le-feu politique », Charles Michel (MR) alimente à son tour la polémique en dénonçant, dans le chef du PS, « une logique de chasse à l'homme anti-Reynders » et, au CDH, une aspiration irrépressible à ramener les socialistes à la table des négociations<sup>136</sup>. Le Carolorégien Paul Magnette (PS) dénonce, dans le camp des réformateurs, l'existence d'une « stratégie d'agression délibérée » : avec Reynders, dit-il, « le MR a rectifié sa stratégie du bloc de droite, avec une vocation majoritaire, pour nous évincer. Et tout ce qui peut affaiblir le PS fait farine au moulin. Oui, ils nous ciblent par stratégie et sans réserve dans la méthode »<sup>137</sup>. Richard Miller réplique : « Pas touche à Didier Reynders ! » Il s'en prend au « double jeu » de la présidente du CDH : « M<sup>me</sup> Milquet est venue s'asseoir à la table de négociations, durant six mois, comme si c'était une table de poker menteur ! J'ai une explication (...) : au CDH le maïorat carolo, à charge pour ce parti de ramener le PS au fédéral. »<sup>138</sup> Et ainsi de suite.

Dans le chef de D. Reynders, la presse croit discerner une « stratégie de la terre brûlée » : « Il pilonne sans pitié, quand il le juge nécessaire. Il ne ménage personne, au risque de se mettre tout le monde à dos », observe *La Libre Belgique*<sup>139</sup>. *Le Soir*<sup>140</sup> constate : « Après avoir durement attaqué le PS avant le 10 juin, D. Reynders a cogné sur le CDH durant toute l'aventure de l'orange bleue. Depuis, il tape tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre. À force de pratiquer la politique de la terre brûlée, le président du MR ne risque-t-il pas d'isoler son parti et de le rendre, comme autrefois Jean Gol, infréquentable ? »

À en croire le quotidien bruxellois<sup>141</sup>, certains cadres du Mouvement réformateur s'interrogent sur la pertinence de pareille stratégie, dont ils commencent à ressentir les effets sur le terrain. L'heure n'est cependant pas à la rébellion. Néanmoins, des

<sup>133</sup> *Le Soir*, 17 janvier 2008.

<sup>134</sup> *Le Soir*, 18 janvier 2008.

<sup>135</sup> *Le Soir*, 19-20 janvier 2008.

<sup>136</sup> *Le Soir*, 5 février 2008.

<sup>137</sup> *Le Soir*, 15 février 2008.

<sup>138</sup> *Le Soir*, 21 février 2008.

<sup>139</sup> *La Libre Belgique*, 29 février 2008.

<sup>140</sup> *Le Soir*, 3 mars 2008.

<sup>141</sup> *Ibidem*.

critiques, toujours exprimées de manière anonyme et feutrée, se font entendre : « Officiellement, tout le monde est derrière Didier Reynders, déclare un mandataire du MR. Officieusement, il y a des grincements de dents quant à sa stratégie personnelle. » Le président réformateur serait entouré d'une garde rapprochée, qui le soutiendrait envers et contre tous. Les réunions du groupe interparlementaire, tenues le lundi matin, prendraient la forme de « conférences présidentielles », sans débat interne. Un autre réformateur lance cet avertissement : « Aussi longtemps que les sondages et les résultats sont bons, le président est à l'abri. Mais tourne le vent, et certains appétits frustrés se réveilleront. »<sup>142</sup> Ainsi, pour la deuxième fois, la presse fait état du malaise latent de certains réformateurs à l'égard de la ligne présidentielle.

### 2.3. SOUS LETERME I<sup>ER</sup> : UNE VOLONTÉ DE REBONDIR

Le premier gouvernement dirigé par Yves Leterme<sup>143</sup>, du 20 mars au 22 décembre 2008, n'est pas, à la différence de son prédécesseur, une équipe restreinte : il compte quinze ministres et sept secrétaires d'État. Sa taille s'explique, en partie du moins, par un problème interne au MR : le FDF veut absolument détenir un portefeuille, alors que les libéraux souhaitent garder leurs trois ministres et qu'il leur faut aussi placer Olivier Chastel, qui a renoncé à son mandat d'échevin à Charleroi pour monter en ligne à l'échelon fédéral.

Didier Reynders demeure vice-Premier ministre, ministre des Finances et des Réformes institutionnelles. Ainsi qu'on le verra dans la section 4, il aura à gérer la crise financière de 2008-2009. Sabine Laruelle conserve ses attributions antérieures, avec une légère modification d'intitulé : elle est désormais ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique. Elle continue à mener son action en faveur de l'amélioration du statut social des milieux indépendants. Charles Michel garde le portefeuille de la Coopération au développement. Bernard Clerfayt (FDF) devient secrétaire d'État aux Finances, adjoint au ministre des Finances. Olivier Chastel est nommé secrétaire d'État à la Préparation de la présidence belge de l'Union européenne, adjoint au ministre des Affaires étrangères.

D'emblée, le nouveau gouvernement est mis sous pression par le CD&V : ce dernier annonce qu'il lui retirera son soutien si, à l'échéance du 15 juillet 2008, de nouvelles compétences ne sont pas transférées aux entités fédérées. Le 9 mai, l'épineux dossier de BHV, qui refait surface, retourne « au frigo » après la mise en œuvre d'une nouvelle procédure en conflit d'intérêts par l'Assemblée de la Commission communautaire française.

Aucune négociation institutionnelle n'est lancée avant juin 2008. L'Octopus se mue en Heptapus, selon la formule utilisée par la presse, après que le SP.A se soit retiré des pourparlers. Le 18 juin, deux groupes de travail sont mis sur pied. Le premier,

<sup>142</sup> *Ibidem*.

<sup>143</sup> Sur la formation et l'activité de ce gouvernement, cf. « Le cas de "l'orange saignante" », in M. UYTTENDAELE, A. FEYT, F. DE BRIGODE, *Instantanés de la politique belge 2007-2008*, op. cit., p. 138-166.

animé par les présidents de la Chambre et du Sénat, traite le dossier de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Le second, placé sous l'égide des ministres des Réformes institutionnelles Reynders et Vandeurzen, planche sur les transferts de compétences vers les entités fédérées et sur le financement de celles-ci. Le premier groupe de travail achoppe sur les revendications des francophones : acceptation d'une scission de BHV moyennant établissement d'un « couloir » entre la Wallonie et Bruxelles pour désenclaver cette région, abandon des circulaires du gouvernement flamand et reconnaissance de droits électoraux aux francophones de la périphérie. Le blocage de ce groupe de travail empêche les négociations de progresser sur d'autres sujets institutionnels.

Le 14 juillet 2008, faute d'accord, le Premier ministre présente sa démission. Celle-ci est refusée par le roi, trois jours plus tard. Trois médiateurs – François-Xavier de Donnea (MR), Raymond Langendries (CDH) et Karl-Heinz Lambertz (PS), ministre-président de la Communauté germanophone – sont chargés de mettre au point une méthode pour engager un processus de réforme de l'État, mais sans y mêler le dossier de BHV. Le 19 septembre, ils proposent la tenue d'un dialogue institutionnel à mener par six francophones et par six néerlandophones, désignés par les partis de l'ancien Octopus. La N-VA, contrairement au CD&V, n'accepte pas les conditions de la reprise du dialogue institutionnel, décide de quitter le gouvernement flamand et retire sa confiance au gouvernement Leterme. Le 22 septembre, la rupture du cartel CD&V/N-VA, en préparation depuis plusieurs jours, est effective. De ce fait, le gouvernement fédéral perd sa majorité dans le groupe linguistique flamand, mais certains francophones, dont G. Deprez, croient déceler dans le retrait des nationalistes flamands une opportunité à saisir.

Le 8 octobre 2008, en pleine crise financière, le groupe de travail du dialogue institutionnel est installé. Il est co-présidé par Kris Peeters (CD&V), ministre-président du gouvernement flamand, et par Armand De Decker (MR), président du Sénat. Olivier Maingain, président du FDF, fait partie des six délégués francophones. Toutefois, « pour apaiser les craintes des libéraux wallons, le MR enverra le porte-parole du parti, Pierre-Yves Jeholet, lorsque l'on traitera des problématiques wallonnes. »<sup>144</sup>

Entre-temps, le MR et ses composantes ont annoncé les positions qu'ils s'apprêtent à soutenir. Selon D. Reynders, une réforme institutionnelle ne peut être mise en œuvre qu'après les élections régionales du 7 juin 2009. Elle doit s'accompagner de solutions négociées sur les dossiers de BHV, des limites de la Région de Bruxelles-Capitale et de la nomination des bourgmestres de la périphérie bruxelloise<sup>145</sup>. Pour O. Maingain, il est hors de question de « dissocier le dossier de BHV de la négociation institutionnelle globale ». On ne peut non plus tenir sous le boisseau des questions comme l'élargissement territorial de la Région bruxelloise, la modification des lois linguistiques et la remise en cause des « priviléges » des élus flamands à Bruxelles-Capitale. « Bien plus, la négociation s'enlisera d'emblée, ajoute le président du FDF, si

<sup>144</sup> *La Libre Belgique*, 8 octobre 2008.

<sup>145</sup> *La Dernière Heure*, 20-21 septembre 2008.

les bourgmestres de Kraainem, Linkebeek et Wezembeek-Oppem ne sont pas nommés. »<sup>146</sup>

Il n'en faut pas davantage pour que G. Deprez regrette « les propos outranciers » d'Olivier Maingain et le choix de ce dernier comme délégué du MR, qui ne serait pas « le signal le plus adéquat à envoyer aux partenaires flamands »<sup>147</sup>. Le chef de file du MCC s'attire cette réplique du bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert : « M. Deprez devrait plutôt se souvenir que si, aujourd'hui, Bruxelles est en difficulté pour son financement, son statut et ses limites territoriales trop exiguës, c'est bien parce qu'il a négocié des accords, moins favorables, pour Bruxelles, que ceux auxquels nous avons participé. Donc je lui dis : "Rastreins, valet" ! »<sup>148</sup>

Une nouvelle fois, le président-fondateur du MR, Daniel Ducarme, s'emploie à calmer les esprits. Il constate : « L'essentiel est de faire avancer la cause du MR, pas d'émettre des états d'âme, des prurits de diva ou autre manifestation d'urticaire sur la visibilité de chacune des composantes du Mouvement. Cela dit (...), l'intégration du MR est encore inachevée. Elle est assez forte en Wallonie entre l'ex-PRL et le MCC. Il reste du chemin à faire pour mieux intégrer les libéraux de Bruxelles et le FDF. Nous ne sommes pas un cartel. À Bruxelles, il faut aller plus loin dans l'intégration pour en faire un véritable Mouvement. »<sup>149</sup>

Le 26 novembre 2008, le ministre flamand des Affaires intérieures, Marino Keulen (Open VLD) refuse, une nouvelle fois, de nommer les bourgmestres francophones de Kraainem, Linkebeek et Wezembeek-Oppem. *De facto*, le dialogue institutionnel est suspendu. Le 4 décembre, A. De Decker en appelle à une reprise des négociations, mais en vain. Deux semaines plus tard, pris dans la tourmente du « Fortisgate », le Premier ministre présente sa démission. On reviendra sur cet épisode dans la section suivante. Notons simplement que de nouvelles avancées ne seront pas réalisées sous le gouvernement Van Rompuy, ni en matière de dialogue interinstitutionnel, ni sur le dossier de BHV<sup>150</sup>.

Pour assurer l'intelligibilité du récit, nous avons suivi les péripéties auxquelles le MR est associé, durant les huit mois d'existence du gouvernement Leterme I<sup>er</sup>. Ces événements ne doivent pas dissimuler une autre tendance, qui s'affirme au cours de l'année 2008 : la volonté des réformateurs de se remettre en ordre de marche en vue des élections régionales et européennes du 7 juin 2009.

En mars 2008, note Martine Dubuisson, leur Mouvement est encore sous le coup de ses échecs des mois précédents : « Il n'a toujours pas transformé son succès électoral du 10 juin 2007 en victoire politique. Il voulait l'orange bleue : il ne l'a pas. Il ne voulait pas du PS au gouvernement : il l'a. Il ne voulait pas de la tripartite : il l'a. Il espérait le 16, rue de la Loi : il ne l'a pas. »<sup>151</sup> Bref, il importe de rebondir pour sortir de cette spirale dépressive. Les leaders réformateurs s'y emploient.

<sup>146</sup> *Le Soir*, 10 et 25 septembre 2008.

<sup>147</sup> *L'Écho*, 26 septembre 2008.

<sup>148</sup> *La Libre Belgique*, 29 septembre 2008.

<sup>149</sup> *La Libre Belgique*, 16 octobre 2008.

<sup>150</sup> S. GOVAERT, « Les discussions communautaires sous les gouvernements Verhofstadt III, Leterme et Van Rompuy », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2024-2025, 2009, p. 50-52.

<sup>151</sup> *Le Soir*, 3 mars 2008.

Dès le 1<sup>er</sup> mars 2008, D. Reynders réunit les présidents des sections et les responsables des arrondissements pour lancer l'opération « De vous à nous ». Il s'agit d'actualiser le programme du Mouvement en vue des scrutins de juin 2009, en y intégrant les préoccupations des acteurs de terrain. Une série de rencontres – 65 au total – entre des mandataires du MR et des citoyens désireux de se faire entendre est planifiée entre avril et juin 2008. En septembre, après cette « phase d'écoute », le programme du Mouvement est retouché, avec intégration des propositions concrètes qui ont émergé. L'opération est conduite par Pierre-Yves Jeholet, porte-parole du MR, et par Florence Reuter, déléguée aux relations externes. Elle vise à organiser, dans chaque arrondissement, des soirées thématiques et des soirées pour le grand public, brassant plusieurs sujets : le pouvoir d'achat, l'emploi, les pensions, la sécurité, la santé, la mobilité, l'enseignement, la culture, etc<sup>152</sup>.

La campagne électorale régionale est lancée dès septembre 2008. En novembre, les réformateurs organisent une nouvelle tournée « ciblée sur les acteurs de terrain du monde socio-économique, culturel, sportif et de la santé », pour affiner leurs propositions dans ces domaines<sup>153</sup>. Ils se profilent clairement comme un parti d'opposition : « Pour sortir du mal belge, déclare D. Reynders, il faudra redresser la Wallonie. Or, celle-ci est mal gérée, mal entretenue, mal préparée à une crise qui va durer. »<sup>154</sup> Il en est de même à Bruxelles, affirme D. Gosuin : « Depuis 2004, nous vivons une situation gouvernementale avec un mâle dominant et deux petits Poucet essayant, tant bien que mal, de disposer quelques cailloux sur la table du gouvernement (...). C'est la coalition du *bluff*, qui n'a jamais été à la hauteur des espérances des Bruxellois. »<sup>155</sup> C'est pourquoi, poursuit D. Reynders, « l'objectif est le même qu'en 2007 : le MR doit devenir si possible le centre de gravité de la vie politique », son président dût-il assurer en personne le rôle de ministre-président en Wallonie<sup>156</sup>.

Le discours du MR demeure rude envers le PS, qui n'est pas en reste avec son principal concurrent : « Le PS, c'est l'État soviétique, affirme ainsi D. Reynders. La Wallonie est dirigée par les socialistes les plus archaïques d'Europe. »<sup>157</sup> Les démocrates humanistes ne sont pas ménagés non plus : leur formation ne serait, selon Serge Kubla, qu'un « pléonasme du PS »<sup>158</sup>.

Pour « mettre le parti complètement en ordre de marche à tous les niveaux de pouvoir », le MR initie un vaste processus électoral interne, qui doit se clôturer le 19 octobre 2008 : il s'agit non seulement de se choisir un président, mais aussi d'élire les présidents des Femmes, des Seniors et des Jeunes, 13 présidents d'arrondissement, 5 présidents de fédération provinciale, le président de la régionale de Bruxelles et 253 présidents de section locale. Pareil regroupement de scrutins serait « une première chez les réformateurs »<sup>159</sup>.

<sup>152</sup> *Le Soir*, 3 mars et 11 avril 2008.

<sup>153</sup> *Le Soir*, 17 octobre 2008.

<sup>154</sup> *La Libre Belgique*, 17 novembre 2008.

<sup>155</sup> *La Libre Belgique*, 15 décembre 2008.

<sup>156</sup> *La Libre Belgique*, 13-14 septembre 2008.

<sup>157</sup> *La Dernière Heure*, 20-21 septembre 2008.

<sup>158</sup> *La Libre Belgique*, 17 novembre 2008.

<sup>159</sup> *Le Soir*, 17 octobre 2008.

Unique candidat à sa succession, D. Reynders fait valoir son bilan : deux victoires électorales et une modernisation du Mouvement. Dès lors, dit-il, « pourquoi changer une équipe qui gagne et qui a des résultats ? »<sup>160</sup>. Cependant, note un quotidien, « on a entendu, ci et là, dans les fédérations et les sections locales, des militants un brin critiques, qui ne se disaient pas très heureux de toutes les initiatives du président ». C'est pourquoi « il est intéressant de voir le degré de soutien apporté finalement à M. Reynders par la base réformatrice »<sup>161</sup>.

Les résultats des votes sont nets, pour tous les mandats à pourvoir<sup>162</sup>. Sur les 38 050 membres que compte alors le Mouvement réformateur, 10 337 (27,17 %) participent au scrutin pour la désignation du président. D. Reynders recueille 90,78 % des suffrages. À la présidence des Femmes réformatrices, Corinne De Permentier est reconduite avec 95,21 % des voix. Philippe Monfils ne se représente pas à la tête des Seniors réformateurs. Philippe Fontaine lui succède, obtenant 96,78 % des suffrages. À la présidence des Jeunes MR, Gautier Calomne est réélu par 72,72 % des voix. La présidente de la régionale de Bruxelles, Françoise Bertieaux (91,32 % des suffrages), se voit également investie d'un nouveau mandat. Les présidences des fédérations provinciales échoient à Jean-Paul Wahl en Brabant wallon (reconduction à 90,42 % des voix), à Olivier Chastel en Hainaut (reconduction à 93,01 % des voix), à Willy Borsus en Namurois (94,78 %), à Daniel Bacquelaine en province de Liège (93,25 %) et à Dominique Tilmans en Luxembourg (reconduction à 87 % des voix). Les dirigeants du MR bénéficient donc d'un large soutien interne.

Au soir de sa réélection, D. Reynders affiche son ambition de remporter les trois scrutins à venir : les élections régionales et européennes de juin 2009, les prochaines élections fédérales et les élections communales d'octobre 2012. Il s'adresse aux électeurs déçus du MR, dont des sondages révèlent l'existence : « Des personnes qui nous ont rejoints en 2007, parfois au prix d'un effort énorme, éprouvent de l'amertume : elles avaient voté pour un changement qui ne s'est pas produit. J'ai tenté de le concrétiser, mais je me suis heurté à deux cartels (...). Ma tâche dans les prochains mois, c'est d'aller à la rencontre de tous ces électeurs déçus pour leur dire que, s'ils veulent confirmer leur volonté de changement, ils doivent encore nous renforcer. Je veux toujours faire basculer le centre de gravité en Wallonie. »<sup>163</sup>

Le 13 novembre 2008, dans la presse francophone, le président du MR et Serge Kubla, chef de groupe au Parlement de Namur, adressent une « Lettre aux Wallonnes et aux Wallons » sous le titre « Une énergie nouvelle, une Wallonie nouvelle... ». On y trouve une critique de la majorité sortante, à laquelle sont reprochés bien des maux : « Conservatisme étriqué, administration pléthorique et politisée, logements sociaux en déroute, règne du copinage et du clientélisme. »<sup>164</sup> Passant à l'offensive, le MR préconise la dégressivité des allocations de chômage dans le temps, la fusion des réseaux d'enseignement officiel, l'implication du secteur privé dans l'accueil de la petite enfance et dans l'entretien des routes, l'instauration de chèques/allocations-

<sup>160</sup> *La Libre Belgique*, 13-14 septembre 2008.

<sup>161</sup> *La Libre Belgique*, 20 octobre 2008.

<sup>162</sup> Cf. « Les résultats », <<http://www.femmesreformatrices.be>>.

<sup>163</sup> Interview de D. Reynders, 19 octobre 2008, <<http://www.lavenir.net>>.

<sup>164</sup> *Le Soir*, 13 novembre 2008.

loyer, la suppression des élections provinciales et leur remplacement par une procédure de délégation de représentants des communes<sup>165</sup>.

De son côté, le FDF tient un congrès, le 30 novembre 2008, sur le thème « Bruxelles en force ». Tout en critiquant « l'immobilisme » de la majorité sortante, il rappelle ses priorités : l'élargissement de la Région de Bruxelles-Capitale et la nomination des bourgmestres de Kraainem, Linkebeek et Wezembeek-Oppem comme préalable à tout dialogue institutionnel<sup>166</sup>.

Quelques mois plus tôt, le parti amarante a revu ses statuts<sup>167</sup>. Les principales innovations introduites dans ce document sont la suppression du comité directeur et la création d'un intergroupe parlementaire.

L'instance faîtière du FDF demeure le bureau. Désormais, ce dernier se compose des membres de l'intergroupe parlementaire, des bourgmestres, échevins, présidents de CPAS et chefs de groupe dans les assemblées communales, des présidents des sections locales et des fédérations provinciales, des présidents du Centre d'études Jacques Georgin, de l'Association des Femmes FDF et des Jeunes FDF, ainsi que de représentants d'associations proches du parti. Il peut coopter au maximum cinq membres domiciliés en région wallonne et cinq membres domiciliés en Région bruxelloise ou dans la périphérie.

Le bureau prend toutes les décisions que l'actualité politique commande. Il examine toute question relative au fonctionnement et à l'image du parti. Il entend les rapports des chefs de groupe au sein des assemblées parlementaires. Il détermine et suit l'action des mandataires. Il prépare et exécute les décisions des instances du FDF. Il prépare, organise et suit la politique locale du parti. Il veille à l'organisation et à la coordination des activités des sections locales. Il désigne les membres d'une série d'organes, comme le comité des sages, la commission d'appel, la commission électorale. Il a le droit d'évoquer, à tout moment, toute question relative à la participation d'une section et de représentants du FDF à une liste aux élections communales et à l'établissement de listes de candidats aux élections locales, s'il estime que le respect de la ligne politique du parti l'exige.

L'intergroupe parlementaire se compose du président, des vice-présidents, du secrétaire général, du trésorier, des ministres d'État, ministres et secrétaires d'État, des parlementaires, des bourgmestres, des anciens présidents et secrétaires généraux du FDF, du président et du vice-président du groupe de concertation communale. Il prépare et suit l'action des parlementaires. Il fait rapport au bureau.

La gestion courante du parti relève du comité administratif. Ce dernier n'a pas d'attributions politiques. Il est composé du président, des vice-présidents, du secrétaire général, du trésorier et du chef de cabinet du président.

Le 26 avril 2009, Olivier Maingain, seul candidat à sa succession, est réélu à la présidence du FDF par le congrès. Il obtient 698 des 747 suffrages exprimés (92,7 %). Le même jour, le député bruxellois et ancien chef de cabinet du président,

<sup>165</sup> *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 17 novembre 2008.

<sup>166</sup> *La Libre Belgique*, 1<sup>er</sup> décembre 2008.

<sup>167</sup> « Statuts du FDF », 18 juin 2008.

Michel Colson, est élu secrétaire général à 87,95 % des suffrages exprimés<sup>168</sup>. Le 2 mars 2010, Bernard Clerfayt est réélu par le conseil général comme premier vice-président, à 80 % des voix, contre Jean-Marie Delfosse<sup>169</sup>. Depuis le 20 novembre 2006, c'est Caroline Persoons qui est la trésorière du parti.

À la fin de l'année 2008, une incertitude demeure : qui conduira la liste du MR pour les élections régionales bruxelloises, reprenant la succession de feu Jacques Simonet ? Didier Gosuin, bourgmestre FDF d'Auderghem, ou Armand De Decker, bourgmestre libéral d'Uccle ? Pendant de longues semaines, la question oppose le parti amarante au MR-LB. Le FDF fait valoir la bonne performance d'O. Maingain aux élections fédérales de juin 2007, le profil « traditionnel » de De Decker, qui ne correspondrait pas à « la nouvelle sociologie bruxelloise » et incarnerait « les libéraux du siècle passé », le bilan environnementaliste de D. Gosuin, qui pourrait séduire une fraction de l'électorat écologiste. De son côté, le MR-LB ne veut pas d'une « sur-représentation du FDF ». Il fait valoir que A. De Decker est une personnalité consensuelle, rompue aux arcanes de la Région<sup>170</sup>. Alors que D. Reynders invite à serrer les rangs, le Mouvement réformateur ne parvient pas à éviter les rivalités intestines.

## 2.4. GÉRER LA CRISE FINANCIÈRE

On n'évoquera pas ici les causes multiples de la crise qui, après l'éclatement d'une bulle immobilière aux États-Unis, frappe le marché américain du crédit, avant de contaminer le système financier international<sup>171</sup>. On se contentera d'épingler quelques pratiques qui ont un impact direct sur les banques et sur les activités de bancassurance en Belgique. Tout d'abord, des banques et des compagnies d'assurances, poussées dans le dos par leurs actionnaires, se lancent dans des activités financières risquées à l'échelle internationale. Ensuite, en raison notamment de carences dans le contrôle prudentiel, elles accumulent en portefeuille des produits structurés opaques, constitués par agrégats de crédits dont les risques sont difficiles à mesurer, qu'elles commercialisent aussi auprès de leur clientèle. Enfin, lorsque la méfiance s'installe, l'incertitude sur l'identité des détenteurs finaux de ces actifs toxiques provoque un assèchement des crédits interbancaires et un retrait de dépôts dans le chef d'une partie des clients.

En Belgique<sup>172</sup>, la première banque en difficulté est Fortis. Il s'agit d'une entreprise systémique, occupant 25 000 personnes dans le pays, avec un bilan supérieur à 800 milliards d'euros. Sa déconfiture pourrait avoir des effets catastrophiques pour l'activité économique nationale. Or, le groupe peine à réunir une partie de la somme (24 milliards d'euros) requise pour le rachat, en consortium avec la Royal Bank of

<sup>168</sup> *La Dernière Heure* en ligne, 26 avril 2009.

<sup>169</sup> Le deuxième vice-président est Didier Gosuin.

<sup>170</sup> *La Libre Belgique*, 13-14 décembre 2008.

<sup>171</sup> J. STIGLITZ, *Le Triomphe de la cupidité*, Les Liens qui libèrent, Paris, 2010 ; P. DE GRAUWE, *The Banking Crisis : Causes, Consequences and Remedies, Policy Briefs*, CEPS, 2008.

<sup>172</sup> F. VAN DE WOESTYNE, A. VAN CALOEN, *Fortis, Dexia... Le séisme*, *La Libre Belgique*/Luc Pire, Bruxelles, 2009 (disponible sur le site de *La Libre Belgique*, 22 novembre – 5 décembre 2008).

Scotland et Santander, de la banque néerlandaise ABN Amro. De plus, il détient en portefeuille pour 53 milliards d'euros d'actifs toxiques sous la forme de crédits structurés. Il perd toute crédibilité lorsqu'il tente de masquer son problème de solvabilité à ses actionnaires, au Ministère des Finances et à la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA) <sup>173</sup>.

Le 26 septembre 2008, les crédits interbancaires lui étant coupés, le groupe Fortis ne trouve plus de liquidités, alors qu'il est confronté à de gros besoins de financement. Il est au bord de la faillite. D. Reynders est averti du danger par Peter Praet, son ancien chef de cabinet, devenu directeur de la Banque Nationale de Belgique (BNB) qui, avec ses collègues, s'inquiète de la situation.

La première phase du sauvetage de Fortis se déroule durant le week-end des 27 et 28 septembre. L'opération est conduite par le Premier ministre Yves Leterme et par le ministre des Finances Didier Reynders, mandatés par le *kern*. Ces derniers s'appuient sur un comité de pilotage constitué d'experts de la BNB, de la CBFA et du cabinet des Finances. Ils bénéficient du renfort de Jean-Claude Trichet, président de la Banque centrale européenne. Les autres États concernés par le dossier, le Grand-Duché de Luxembourg et les Pays-Bas, se font représenter à Bruxelles. La préoccupation principale des autorités belges est de protéger les épargnants <sup>174</sup> et le personnel du bancassureur <sup>175</sup>. À défaut de pouvoir trouver un repreneur, le *kern* du 27 septembre décide une entrée de l'État dans le capital de Fortis Banque, via la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI). La recapitalisation se monte à 11,2 milliards d'euros <sup>176</sup> et prend la forme d'une nationalisation partielle. L'État belge devient ainsi actionnaire de Fortis Banque à concurrence de 49,9 %. Toutefois, la solution ne convainc pas les marchés. Bien plus, le 3 octobre, les Néerlandais s'en désolidarisent, sauvant seuls la branche batave du bancassureur par une nationalisation complète.

En Belgique, le débat rebondit : faut-il nationaliser complètement la branche belge de Fortis, comme le préconise l'Open VLD, ou l'adosser à un groupe plus solide, scénario soutenu par le MR ? Le seul acquéreur potentiel est la société française BNP Paribas. Un accord est conclu avec cette dernière, le 5 octobre 2008. Via la SFPI, l'État belge devient actionnaire de Fortis Banque quasi à 100 %. Par échange d'actions, il cède 75 % du capital au groupe français, dont il devient lui-même actionnaire à hauteur de 11,6 %. BNP Paribas rachète aussi Fortis Insurance Belgium <sup>177</sup>. L'État belge se porte garant des engagements de Fortis pour 150 milliards d'euros. Il ne reste dans Fortis Holding que 66 % d'un portefeuille d'actifs toxiques et des sociétés internationales d'assurances, au grand dam des petits porteurs.

<sup>173</sup> Celle-ci est chargée du contrôle micro-prudentiel des institutions financières, la Banque nationale de Belgique en assurant le contrôle macro-prudentiel.

<sup>174</sup> C'est pourquoi la garantie dont ils bénéficient est portée de 20 000 à 100 000 euros.

<sup>175</sup> É. DE CALLATAÏ, *Les confessions d'un économiste ordinaire. Comprendre la crise financière pour en tirer les leçons*, Roularta, Zellik, 2009, p. 148, note : « L'injection de capitaux publics dans les institutions financières privées ne vise pas à sauver des actionnaires, qui ont perdu l'essentiel de leur mise et, avec la prise de participation publique, se font diluer. Elle ne vise pas à sauver des banquiers qui, pour la plupart, ont été amenés à démissionner. »

<sup>176</sup> Soit 4,7 milliards apportés par l'État belge à Fortis Banque, 2,5 milliards apportés par le Grand-Duché à la filiale luxembourgeoise et 4 milliards apportés par l'État néerlandais à Fortis Nederland.

<sup>177</sup> Le groupe français acquiert également 66 % de Fortis Luxembourg, le solde revenant à l'État luxembourgeois.

Y. Leterme et D. Reynders mènent toutes les négociations en première ligne, alors que les autres vice-Premiers ministres n'en connaissent pas le détail. Lors du *kern* du 5 octobre, le ministre des Finances doit repousser un assaut de Karel De Gucht (Open VLD), tendant à remettre en question le compromis belgo-français. Toutefois, le montage final est amendé, afin de « trouver une solution équitable respectant les intérêts des petits porteurs » : le gouvernement accorde aux titulaires d'actions Fortis, achetées avant le 1<sup>er</sup> juillet 2008, un coupon à encaisser en 2014, à payer grâce aux bénéfices éventuels que l'État tirerait de sa participation dans BNP Paribas. Le 7 octobre, le financier Albert Frère se réjouit de « l'adossement de Fortis à une institution solide », saluant au passage « l'esprit de décision d'Yves Leterme et de Didier Reynders »<sup>178</sup>.

Issu du mariage du Crédit communal de Belgique et du Crédit local de France, le groupe Dexia est également une entreprise systémique : il est le principal bailleur de fonds des collectivités locales dans les deux pays. Comme il se finance essentiellement sur le marché interbancaire, à présent asséché, il n'a plus les fonds suffisants pour faire face à ses besoins. De plus, sa filiale américaine FSA (Financial Security Assurance) est fortement exposée aux actifs toxiques, dont les fameux *subprimes*, qu'elle détient en portefeuille. Le titre Dexia dévisse dès que la presse annonce une éventuelle augmentation de capital.

Le 29 septembre 2008, toujours en tandem avec D. Reynders, Y. Leterme convoque des représentants des gouvernements régionaux. Des tractations sont aussi menées avec les actionnaires institutionnels de Dexia, ainsi qu'avec le gouvernement français, y compris avec l'Élysée. Le 30 septembre, l'entreprise est recapitalisée à concurrence de 6,376 milliards d'euros<sup>179</sup>. Les États belge, français et luxembourgeois s'engagent, en outre, à garantir les financements auxquels Dexia devrait recourir à hauteur de 150 milliards d'euros, dont 60 % pour la Belgique, la filiale FSA étant vendue le 14 novembre 2008. Détenant désormais une minorité de blocage dans le capital de la banque, les Français, par la voix de Nicolas Sarkozy, obtiennent la démission d'Axel Miller, président (belge) du comité de direction de l'entreprise, remplacé par Pierre Mariani, ancien chef de cabinet du président de la République. Le président (français) du conseil d'administration, Pierre Richard, doit, lui aussi, s'effacer : il est remplacé par un ancien Premier ministre belge, Jean-Luc Dehaene.

Le 30 septembre, avant l'ouverture des marchés, Y. Leterme et D. Reynders organisent en hâte une conférence de presse. Ils « oublient » de prévenir les autres vice-Premiers ministres de l'accord conclu, lequel n'a pas reçu l'aval final du *kern*. Le 13 octobre, ils récidivent en cosignant, à eux seuls, une « page d'explications » destinée au grand public, publiée par la presse belge. Joëlle Milquet (CDH) et Laurette Onkelinx (PS) font part de leur vif mécontentement.

D'autres situations problématiques exigent d'importantes interventions de l'État au cours des mois suivants. Nous les évoquerons brièvement, en incluant celles qui se

<sup>178</sup> Interview d'A. Frère, 7 octobre 2008, <<http://www.7sur7.be>>.

<sup>179</sup> Un milliard pour le gouvernement belge, 500 millions, 350 millions et 150 millions respectivement pour les gouvernements flamand, wallon et bruxellois, 500 millions pour le Holding communal, 350 millions pour Arcofin (groupe proche du MOC-ACW), 150 millions pour Ethias, 376 millions pour le gouvernement luxembourgeois, 2 milliards pour la Caisse française de Dépôts et Consignations, 1 milliard pour le gouvernement français.

déroulent sous le gouvernement Van Rompuy, au sein duquel D. Reynders conserve les mêmes attributions. Ainsi, à partir d'octobre 2008, c'est au tour de la grande banque flamande KBC de se trouver dans l'œil du cyclone. Détenant un portefeuille de crédits structurés à risques, implantée dans des pays de l'Est au bord du gouffre, elle doit faire appel à l'aide de l'Etat en raison de la forte hausse de l'assurance-crédit qui la couvre, du gel des prêts interbancaires et du retrait de dépôts de clients institutionnels. Le 27 octobre, l'Etat fédéral injecte 3,5 milliards d'euros pour renforcer les fonds propres du bancassureur. En janvier 2009, KBC sollicite à nouveau une intervention de deux milliards d'euros, dont se charge finalement le gouvernement flamand. Le ministre des Finances regrette que les autorités fédérales aient été mises hors jeu, mais il s'attire une réplique de Laurette Onkelinx témoignant de l'existence de tensions dans la majorité : « Je maintiens que toute nouvelle intervention massive de l'Etat dans la crise bancaire devra se faire bien en connaissance de cause et que la décision devra être prise de façon collégiale, le gouvernement ne pouvant pas se borner à la ratifier. »<sup>180</sup> Le 13 mai, KBC devant supporter de nouvelles pertes sur des placements à risques, l'Etat fédéral, par décision du *kern*, apporte sa garantie : en cas de besoin, il s'engage à participer à une augmentation de capital pour deux milliards d'euros, voire à intervenir davantage si nécessaire, moyennant l'obtention d'actions de la banque en contrepartie<sup>181</sup>.

Enfin, la compagnie mutualiste d'assurances Ethias doit être également sauvée : elle compte plus d'un million de clients, dont des pouvoirs publics. Elle a pris le risque de transformer un produit d'assurance quasiment en compte d'épargne. Détenant près de 5 % du capital de Dexia, elle doit acter des moins-values importantes en raison de la dépréciation des titres correspondants. Elle aussi ne peut plus trouver de capitaux pour renforcer ses fonds propres. L'Etat fédéral, la Région flamande et la Région wallonne lui apportent chacun un ballon d'oxygène de 500 millions d'euros, détenant désormais tous trois une minorité de blocage dans le capital de la société. D'après la presse<sup>182</sup>, cette opération donne lieu à de nouveaux tiraillements politiques. Le MR et l'Open VLD voudraient profiter de l'occasion pour prouver que des sociétés « protégées par les socialistes » mordent aussi la poussière et pour mettre la main sur cet outil financier, à la direction assez politisée. Il faut que le PS agite la menace de faire tomber le gouvernement fédéral pour que s'arrête l'offensive libérale sur Ethias.

Venons-en aux conséquences de la crise financière, en distinguant deux registres : les retombées pour les finances publiques et les effets politiques.

En un peu plus d'un mois, compte non tenu des avatars de KBC de 2009, les autorités publiques belges doivent débourser 22 milliards d'euros pour venir en aide à quatre grandes institutions financières du pays. Ces capitaux sont empruntés par la SFPI, ce qui accroît la dette et les difficultés budgétaires<sup>183</sup>. Il faut y ajouter les sommes considérables avancées sous la forme de garanties, ce qui fait écrire à Arnaud Zacharie,

<sup>180</sup> *Le Soir*, 24-25 janvier 2009.

<sup>181</sup> *La Libre Belgique* en ligne, 14 et 15 mai 2009.

<sup>182</sup> F. VAN DE WOESTYNE, A. VAN CALOEN, *Fortis, Dexia... Le séisme*, op. cit., p. 63.

<sup>183</sup> *Ibidem*, p. 64.

secrétaire général du CNCD (Centre national de coopération au développement), que l'on suit une logique de « socialisation des pertes et de privatisation des profits »<sup>184</sup>.

À cet avis très critique, l'économiste É. De Callataÿ<sup>185</sup> apporte une première nuance : « L'injection de capitaux dans les institutions financières peut être vue comme un investissement qui générera normalement des plus-values<sup>186</sup> (...). Toutefois, le retour sur investissement n'apparaîtra pas, plus que probablement, avant plusieurs années et demeure incertain. » Cet espoir pourrait ne pas se concrétiser pleinement. Ainsi, à la mi-2010, l'action Dexia, acquise par les pouvoirs publics à 9,9 euros/pièce, ne vaut plus que 3,6 euros, tandis que le cours du titre BNP Paribas, après avoir connu une remontée, enregistre toujours un rendement négatif de 10 %<sup>187</sup>.

D'un autre point de vue, avancent Didier Reynders et Melchior Wathelet (CDH), secrétaire d'État au Budget, le sauvetage des banques pourrait s'avérer rentable, en recettes courantes cette fois : en raison de la faiblesse des taux d'intérêt, la charge des emprunts souscrits pourrait s'avérer inférieure, pour le Trésor, à la somme des intérêts perçus sur les prêts consentis, des dividendes obtenus pour les actions détenues et des primes d'assurance encaissées pour les garanties<sup>188</sup> accordées aux banques<sup>189</sup>.

Enfin, ajoute le ministre des Finances, la crise coûte cher aux États. Confrontés au déséquilibre de leurs finances publiques, dû à la diminution des recettes et à l'augmentation des dépenses, les pouvoirs publics ne peuvent « envisager que le secteur financier redémarre comme si rien ne s'était passé ». Outre des réformes à introduire dans ce secteur, il y a lieu, poursuit-il, de « taxer les banques et les institutions financières en fonction du risque qu'elles font courir à l'ensemble du système ». Et de conclure : « Tout le monde semble considérer qu'on ne peut pas garantir les banques en leur disant "Si vous connaissez un problème, nous allons intervenir", et ne pas leur demander une contribution financière en échange. »<sup>190</sup> Instaurée à la fin de 2009, cette contribution à payer par les banques est fixée à 0,15 % des dépôts d'épargne et vise à financer le Fonds de protection des dépôts et

<sup>184</sup> A. ZACHARIE, « Les coûts élevés du sauvetage bancaire », <<http://www.socialwatch.org>>.

<sup>185</sup> É. DE CALLATAÿ, *Les confessions d'un économiste ordinaire. Comprendre la crise financière pour en tirer les leçons*, op. cit., p. 148.

<sup>186</sup> À la fin juillet 2011, l'État (fédéral) belge détient toujours une part non négligeable du capital des institutions concernées : 43,5 % pour Royal Park Investments, où sont logés la plupart des produits structurés à risque provenant de Fortis, 25 % pour Fortis Banque et Ethias Finance, 10,63 % pour BNP Paribas et 5,73 % pour Dexia, auxquels s'ajoutent des prêts convertibles en actions sans droit de vote consentis à KBC. Cf. *La Libre Belgique*, 27 juillet 2011.

<sup>187</sup> *De Tijd*, 17 mai 2010.

<sup>188</sup> À la fin juillet 2011, les montants garantis par l'État belge se montent encore à 20,10 milliards d'euros pour Dexia, 13,45 milliards d'euros pour KBC, 6,07 milliards de dollars pour FSA (Dexia USA), 5,85 milliards d'euros et 0,2 milliard de livres pour Royal Park Investments, 2,35 milliards d'euros pour Fortis RPN et 1,5 milliard d'euros pour Fortis In. Aucune de ces garanties n'a été activée. Cf. *La Libre Belgique*, 27 juillet 2011.

<sup>189</sup> Cf. <<http://www.rtbf.be>>, 12 janvier 2010 ; <<http://www.mr.be/news>>, 12 janvier 2010. En septembre 2009, D. Reynders déclare : « Le budget gagne de l'argent. Les dividendes payés par BNP Paribas, les remboursements d'emprunts et le paiement des primes pour des garanties, tout cela rapporte entre 200 et 250 millions de recettes » (*Le Soir*, 2 septembre 2009).

<sup>190</sup> Interview de D. Reynders, <<http://www.mr.be>>, 12 avril 2010.

assurances-vie. Elle sera annulée en juin 2011 par la Cour constitutionnelle, mais sera réinstaurée après amendement de la législation existante<sup>191</sup>.

Au plan politique, pour le MR, les effets de la crise financière s'étalent dans le temps et ils ne sont pas convergents. Dans une première étape, le tandem Leterme-Reynders bénéficie d'une couverture médiatique exceptionnelle. Durant les trois premières semaines, notent M. Dubuisson et J. Condijs<sup>192</sup>, « les deux hommes étaient partout, portant sur leurs épaules la responsabilité gouvernementale des décisions (...). Le duo mène la danse. Il occupe tout l'espace médiatique. Tant pis pour leurs collègues... Au bout du compte, quelle image a laissée le tandem ? Efficacité, sang-froid, responsabilité, collaboration dans l'intérêt général ».

Le premier choc passé, on semble assister à un revirement d'une partie de l'opinion, que l'économiste É. de Callataÿ explique en ces termes<sup>193</sup> : « La collectivité se voit obligée de voler à la rescoufle d'un secteur dont les pratiques, en termes de relations commerciales comme de rémunération et de communication, n'étaient pas vraiment sympathiques (...). La faible légitimité du soutien aux banques vient aussi du fait que le discours budgétaire ambiant était qu'il n'y avait pas d'argent pour davantage de politiques sociales ou moins d'impôts (...). Ceci est source d'incompréhension, voire de ressentiment. »

Que dire alors de la colère des petits épargnants, qui ont placé une partie de leur patrimoine dans des actions bancaires ou dans des produits structurés commercialisés par des institutions financières ? Ils s'entendent dire par le ministre des Finances : « Aucun actionnaire n'est venu me trouver quand le BEL20 était à 4 700 points pour me dire qu'il gagnait trop d'argent. Certains voudraient qu'outre la non-taxation des plus-values boursières, on puisse rembourser les moins-values. Il faut être sérieux. »<sup>194</sup> Comme on le verra, il y a là un profond mécontentement sur lequel l'avocat Mischaël Modrikamen, bientôt engagé en politique au sein d'une formation concurrente du MR, prendra appui.

Bien plus, la crise financière affecte la campagne électorale menée en vue des scrutins de juin 2009. Le PS ne se contente pas de critiquer « le désordre » qui régnerait au Service public fédéral des Finances, deux amnisties fiscales aux résultats discutables et l'instauration d'intérêts notionnels<sup>195</sup> accordant « des avantages fiscaux exorbitants aux grandes entreprises ». Il dénonce « l'argent-roi » et « l'économie-casino ». Systématiquement, il accole au mot « crise » l'adjectif « libérale », amalgamant le capitalisme, le libéralisme et la précarisation sociale<sup>196</sup>.

Le MR est sur la défensive.. Des intellectuels libéraux, en particulier Richard Miller<sup>197</sup>, multiplient les mises au point, pour récuser l'assimilation du libéralisme au capitalisme débridé. D. Reynders réplique : « Économie de marché et capitalisme : les

<sup>191</sup> *La Libre Belgique*, 24 juin 2011.

<sup>192</sup> *Le Soir*, 18-19 octobre 2008.

<sup>193</sup> E. DE CALLATAÿ, *Les confessions d'un économiste ordinaire. Comprendre la crise financière pour en tirer les leçons*, op. cit., p. 161.

<sup>194</sup> *L'Écho*, 24 octobre 2008.

<sup>195</sup> Cf. C. VALENDUC, « Les intérêts notionnels : une réforme fondamentale et controversée », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2018, 2009.

<sup>196</sup> A. JAKKALS, « Chronique de la “crise libérale” (1) », *La Revue Nouvelle*, tome 63, n° 12, 2008, p. 6-8.

<sup>197</sup> Cf. son blog (<<http://www.richardmiller.be>>).

pires systèmes à l'exception de tous les autres. J'ai connu d'autres systèmes au-delà du Mur. Et je n'ai jamais vu personne l'escalader d'Ouest en Est. »<sup>198</sup>

Enfin, il y a le « Fortisgate ». Nous ne reviendrons pas ici sur les diverses actions intentées en justice, menées pour le compte d'actionnaires insatisfaits par la société spécialisée Deminor et par maître Modrikamen : elles visent soit à obtenir la suspension des ventes d'actifs belges et luxembourgeois à BNP Paribas, soit à exiger la convocation d'une assemblée générale des actionnaires, afin que ceux-ci puissent se prononcer sur les opérations litigieuses. Le 12 décembre 2008, la cour d'appel de Bruxelles donne raison aux actionnaires représentés par M. Modrikamen : les décisions du début octobre 2008 doivent être soumises à une assemblée générale et un collège d'experts indépendants doit remettre un avis sur les opérations contestées. Le 19 décembre, le ministre de la Justice Jo Vandeurzen (CD&V), puis le Premier ministre et son gouvernement sont acculés à la démission : il y aurait eu des contacts entre des membres de cabinets ministériels et des représentants du pouvoir judiciaire dans le cadre de procédures relatives au dossier Fortis, et ce au mépris de la séparation des pouvoirs, fondement de l'État de droit<sup>199</sup>. Un nouveau gouvernement, dirigé par Herman Van Rompuy (CD&V), prête serment, le 30 décembre. Il s'agit presque d'une copie conforme de l'équipe précédente dans laquelle tous les ministres et secrétaires d'État du MR conservent leurs attributions.

D. Reynders n'est pas débarrassé du dossier Fortis pour autant. Quitte à anticiper quelque peu sur les sections suivantes, voyons ce qu'il en est. Devant la presse, le ministre des Finances nie avec force avoir exercé la moindre pression sur les autorités judiciaires<sup>200</sup>. Le 9 mars, trois jours après son chef de cabinet, Olivier Henin, il comparaît devant la commission d'enquête parlementaire dite « séparation des pouvoirs »<sup>201</sup>. Il confirme : « Ni mon chef de cabinet, ni moi-même n'avons exercé aucune pression sur un magistrat, ni eu connaissance du contenu préalable, soit d'un avis négatif ou positif du parquet, soit d'une décision rendue par une juridiction. »<sup>202</sup>

Lorsque paraît le rapport du collège d'experts indépendants désignés par la cour d'appel, le ministre des Finances affirme que ce rapport conforte les décisions prises par le gouvernement : en septembre 2008, la situation du groupe Fortis était bel et bien catastrophique et seul l'adossement à BNP Paribas pouvait remédier au problème<sup>203</sup>. Il réitère ces affirmations lors de son audition à huis clos devant une autre commission spéciale d'enquête, dite « crise financière »<sup>204</sup>, le 30 mars 2009. Il souligne à cette occasion la nécessité, pour la Belgique, de se doter d'instruments permettant aux pouvoirs publics d'intervenir plus rapidement en soutien des institutions financières en cas de débâcle. Il plaide également en faveur d'une

<sup>198</sup> *Le Soir*, 25-26 octobre 2008.

<sup>199</sup> *Le Soir*, 17, 18 et 21 décembre 2008.

<sup>200</sup> *La Libre Belgique* en ligne, 20 janvier 2009.

<sup>201</sup> Chambre des représentants, *Enquête parlementaire sur le respect de la Constitution, en particulier sur le principe de la séparation des pouvoirs et des lois dans le cadre des procédures entamées à l'encontre de la SA Fortis. Rapport fait au nom de la commission d'enquête parlementaire*, 18 mars 2009.

<sup>202</sup> *La Meuse* en ligne, 9 mars 2009.

<sup>203</sup> Interview de D. Reynders, 27 janvier 2009, <<http://www.mr.be>>.

<sup>204</sup> Chambre des représentants et Sénat de Belgique, *La crise financière et bancaire. Rapport fait au nom de la commission spéciale chargée d'examiner la crise financière et bancaire*, 27 avril 2009.

supervision supra-nationale du secteur, à discuter au sommet du G20 ou au Fonds monétaire international<sup>205</sup>. Il agira en ce sens au cours des mois suivants.

Le comité d'experts indépendants suggère de réintégrer une partie des titres de Fortis Banque et de Fortis Insurance Belgium au sein de Fortis Holding, comme geste d'apaisement à destination des actionnaires. Cette opération suppose une renégociation du protocole d'accord avec BNP Paribas. Un premier pas est fait dans cette direction, le 30 janvier 2009, mais l'assemblée générale des actionnaires persiste dans son rejet du démantèlement du bancassureur et du plan de sauvetage du groupe<sup>206</sup>. Finalement, les renégociations avec BNP Paribas donnent de meilleurs résultats, de sorte que les actionnaires de Fortis Holding approuvent le schéma de vente au groupe français, les 28 et 29 avril 2009.

En octobre 2009, une autre version du « Fortisgate » circule dans la presse : elle fait état d'un coup monté destiné à « torpiller Didier Reynders »<sup>207</sup>. Blanchi de toute accusation sur les fuites dans l'affaire Fortis, le ministre des Finances fait part de sa stupéfaction de subir à nouveau « des attaques personnelles », alors qu'il a tout fait pour sauver l'épargne en Belgique. Il est vrai qu'une autre campagne électorale, résultant cette fois d'une dissolution anticipée des Chambres fédérales, pourrait intervenir en 2010 et que les socialistes semblent vouloir placer le Liégeois dans leur ligne de mire : « Au plus longtemps Reynders reste en place, au mieux cela sert les intérêts du PS, note un observateur. Les socialistes l'ont bien compris : il est leur épouvantail et ils n'ont guère intérêt à le voir quitter le ministère des Finances. »<sup>208</sup> On y reviendra dans une autre section.

## 2.5. AVEC OU SANS RUDY AERNOUDT ?

À différentes reprises, on a souligné l'hétérogénéité du MR, issu d'une agrégation de sensibilités diverses. On a vu la plasticité idéologique qui résulte du caractère composite du Mouvement. On a montré aussi combien le *leadership* du président, porté au pinacle au début de son mandat, débouche souvent sur une gestion assez autoritaire de la formation réformatrice, qui finit par fragiliser le titulaire de la fonction. On retrouve une nouvelle illustration de ces trois tendances lourdes dans « l'affaire Aernoudt » et dans la tentative manquée d'intégration de LiDÉ dans les rangs réformateurs, au début de l'année 2009<sup>209</sup>.

Avant d'en venir aux faits, quelques rétroactes s'imposent. Titulaire de plusieurs diplômes universitaires, Rudy Aernoudt a entamé sa carrière au service de la Commission européenne, avant de devenir un proche collaborateur des ministres Serge Kubla (MR) et Fientje Moerman (VLD), avec laquelle il se brouille. Il se fait

<sup>205</sup> Cf. <<http://www.rtbf.be>>.

<sup>206</sup> *La Nouvelle Gazette* en ligne, 11 février 2009.

<sup>207</sup> *La Libre Belgique*, 19 octobre 2009.

<sup>208</sup> *La Libre Belgique* en ligne, 18 septembre 2009.

<sup>209</sup> Cette section est une version remaniée d'un article préexistant : P. WYNANTS, « 2010 : un printemps pour les «petits partis» ? (3) », *La Revue Nouvelle*, tome 66, n° 1, 2011, p. 82-86.

connaître du grand public par une série d'ouvrages : *Wallonie-Flandre, je t'aime moi non plus* (2006), *Bruxelles, l'enfant mal aimé* (2007), *Péripéties d'un cabinettard* (2007), *Comment l'État gaspille votre argent* (avec Alain Destexhe, 2008). Pour son franc-parler, il est fortement sollicité comme conférencier et par les médias.

Proche du libéral flamand Jean-Marie Dedecker, Aernoudt revendique la paternité du programme socio-économique du parti éponyme (Lijst Dedecker, LDD). À l'automne 2008, la presse prête au duo Dedecker-Aernoudt l'intention de créer un « parti-frère » de la LDD en Wallonie et à Bruxelles. Il apparaît cependant qu'en matière communautaire, le confédéralisme de Dedecker et le fédéralisme pragmatique d'Aernoudt sont inconciliables<sup>210</sup>.

Le 20 octobre 2008, R. Aernoudt annonce son intention de fonder un nouveau parti francophone, en vue des élections régionales et européennes du 7 juin 2009. Il s'en prend aux maux qui accableraient l'État : inefficacité du secteur public, gaspillages, parasitisme et copinage. Il entend, dit-il, « renouer avec une fonction publique performante, mettre un terme au clientélisme organisé, donner de l'oxygène à ceux qui veulent faire quelque chose de leur vie, inverser la logique d'une région où les hommes politiques protègent ceux qui ne travaillent pas, où une personne sur deux travaille dans l'administration ou bénéficie d'allocations de chômage ». Aernoudt s'adresse à trois publics-cibles : « Les gens qui travaillent et gagnent à peine davantage que ceux qui ne travaillent pas ; ceux qui veulent travailler et sortir à tout prix du chômage ; ceux qui ont travaillé et ont droit à une pension. »<sup>211</sup>

Sur son cap politique en termes d'alliance, le nouveau venu se montre à la fois clair et nébuleux. Il cultive un antisocialisme patent : « Il faut beaucoup de courage, en Wallonie, pour ne pas être socialiste. Il faut une autre vague pour renverser la vague PS. » Cependant, il se montre critique envers les réformateurs : « Je me sens proche de beaucoup de gens au MR. Mais, comme au VLD, il y a au MR de gros embouteillages sur la bande du milieu. Moi, je passe par celle de droite. »<sup>212</sup>

Amplement médiatisées, de telles déclarations embarrassent le Mouvement réformateur. La formation de Didier Reynders entend, en effet, confirmer « le basculement du centre de gravité du paysage politique francophone » réalisé en 2007, en consolidant son rang de premier parti en Communauté française, en Wallonie et à Bruxelles. De la sorte, elle permettrait à son président de prendre la main en juin 2009, en vue de former les gouvernements communautaires et régionaux. Or, l'arrivée d'un concurrent, positionné à la droite du MR, à même de capter les suffrages des déçus du libéralisme, pourrait entraîner des pertes de voix et de sièges préjudiciables à la réalisation de ce scénario. On comprend, dès lors, qu'à l'avenue de la Toison d'Or, les dirigeants se montrent circonspects, dans l'attente de la publication du programme de R. Aernoudt.

C'est chose faite le 3 novembre 2008. Aernoudt annonce que son parti portera le sigle de LiDÉ (pour Libéral Démocrate). Éric Bruckmann et Jacques Litwak en sont les cofondateurs. La nouvelle formation entend « créer un électrochoc en Wallonie,

<sup>210</sup> *Le Soir*, 20 et 24 octobre 2008.

<sup>211</sup> *Ibidem*.

<sup>212</sup> *Le Soir*, 24 octobre 2008.

remettre les citoyens au centre des discussions, lutter contre les incohérences et les gaspillages du système, contre le clientélisme et les magouilles, bannir la culture de l'assistance »<sup>213</sup>.

Au programme institutionnel de LiDÉ figurent la suppression des provinces et des communautés, ainsi que la création d'une circonscription électorale fédérale. En matière socio-économique, le parti préconise la limitation des allocations de chômage dans le temps, la suppression du stage d'attente, la lutte contre le travail au noir, l'instauration d'une taxation unique (*flat tax*) de 25 % à partir de 12 500 euros de revenus bruts par personne, l'abolition des subventions publiques aux entreprises et du paiement des allocations de chômage par les syndicats. Pour mettre fin aux gaspillages, il plaide en faveur d'une fusion des différents réseaux d'enseignement, d'une réduction drastique des effectifs des cabinets ministériels et d'un remplacement des fonctionnaires à raison d'un tiers des départs à la retraite. Il annonce le dépôt de listes dans les circonscriptions où il estime pouvoir décrocher des sièges : Bruxelles, Charleroi, Liège, Mons et Namur.

La publication du programme de LiDÉ lance le débat : Aernoudt et son mouvement seraient-ils populistes ? Jérôme Jamin, politologue à l'Université de Liège<sup>214</sup>, et Michel Quévit, professeur émérite à l'UCL<sup>215</sup>, sont enclins à le penser : dans le chef des Libéraux Démocrates, ils relèvent notamment une forte propension à tenir un discours démagogique axé sur le bon sens, une présentation simplificatrice des enjeux de la vie politique, un rejet des « élites manipulatrices » et des acteurs intermédiaires entre le peuple et le pouvoir (partis, syndicats, administrations). Ils épinglent aussi une tendance à opposer systématiquement « le bon travailleur wallon au fonctionnaire fainéant ». De son côté, Vincent de Coorebyter ne retrouve pas chez Aernoudt, à un degré suffisamment élevé, les quatre caractéristiques principales du populisme mises en évidence par Deleersnijder<sup>216</sup> : l'antiélitisme, l'antiparlementarisme, la démagogie et l'appel lancé au peuple pour qu'il se dresse contre les pouvoirs établis, les défie et les fasse plier. Selon le directeur général du CRISP, le programme de LiDÉ relaierait plutôt les vues du libéralisme radical, ce en quoi il pourrait poser problème au MR<sup>217</sup>. Deux autres observateurs, le journaliste Paul Piret<sup>218</sup> et le politologue liégeois Pierre Verjans<sup>219</sup>, soutiennent une thèse intermédiaire : selon la formule de Piret, la démarche du nouveau parti « s'inscrit aux lisières incertaines qui séparent un libéralisme pur et dur d'un populisme assumé ». Tel est également notre diagnostic.

Au sein du MR, la création de LiDÉ fait apparaître des divergences de vues non seulement sur la stratégie à adopter, mais aussi en matière de positionnements socio-économique et communautaire. Une large fraction de la composante libérale, plutôt ancrée à droite, pense qu'il faut « unir les forces de changement », puisqu'il existerait maintes convergences entre les idées de R. Aernoudt et les aspirations du MR. C'est en ce sens que s'expriment Serge Kubla, Didier Reynders, Alain Destexhe,

<sup>213</sup> *La Libre Belgique*, 3 et 14 novembre 2008.

<sup>214</sup> *Le Soir*, 20 octobre 2008.

<sup>215</sup> *Le Soir*, 19 février 2009 ; *La Libre Belgique*, 28 février-1<sup>er</sup> mars 2009.

<sup>216</sup> H. DELEERSNIJDER, *Vieilles pratiques, nouveaux visages*, Luc Pire, Bruxelles, 2006.

<sup>217</sup> *Le Soir*, 27 janvier 2009.

<sup>218</sup> *La Libre Belgique*, 21 octobre 2008.

<sup>219</sup> *La Libre Belgique*, 23 février 2009.

ainsi qu'Alain Zenner<sup>220</sup>. Une autre mouvance de sensibilité libérale, qualifiée par la presse de « clan Michel », est en désaccord complet avec pareil cap et le dit sans ambages<sup>221</sup>. Elle refuse de transformer le Mouvement réformateur en « auberge espagnole » et pointe les simplismes d'Aernoudt, notamment lorsqu'il s'exprime sur le chômage et sur la fiscalité. La sénatrice liégeoise Christine Defraigne lance même une mise en garde à cet égard, en rappelant la phrase célèbre de Jean Gol : « À force de ratisser large, on reste avec le manche du râteau dans la main. »<sup>222</sup>

De son côté, le FDF se montre intractable<sup>223</sup>. Tout d'abord, il fait remarquer qu'au plan institutionnel, le fondateur de LiDé s'écarte de la charte du Mouvement réformateur sur des points fondamentaux, comme la consolidation de la Communauté française, l'élargissement territorial de la Région de Bruxelles-Capitale, le statu quo sur BHV. Ensuite, le parti amarante, fidèle à sa ligne de réformisme social, ne peut digérer les positions droitières de R. Aernoudt, notamment en matière d'assurance-chômage. Enfin, il s'inquiète de la présence, chez les Libéraux Démocrates, de personnalités controversées, comme l'ancien député UDRT Pascal de Roubaix, dont les accointances avec certaines organisations d'extrême droite semblent établies.

En fin de compte, le choix auquel le MR est confronté prend la forme d'une alternative. Celle-ci est clairement présentée par Vincent de Coorebyter<sup>224</sup> en ces termes : soit Reynders attire Aernoudt sur une liste du MR « en lui proposant une place éligible de manière à éviter sa concurrence », mais il encourt le risque de « l'encourager à faire monter les enchères en réclamant d'autres places éligibles pour les cadres de son parti », soit il le laisse « s'épuiser dans la confection de listes pour le scrutin régional, exercice difficile sachant que son parti est très récent et que les règles électorales sont exigeantes (treize circonscriptions pour la seule Région wallonne et des listes paritaires hommes-femmes) ».

Les deux options demeurent ouvertes. Au début du mois de février 2009, Pierre-Yves Jeholet, porte-parole du MR et proche de D. Reynders, est chargé de nouer des contacts informels avec R. Aernoudt : il agit « sans mandat particulier », avec pour mission de « rendre compte au président »<sup>225</sup>. Bientôt, cependant, il apparaît que ce n'est pas le Mouvement réformateur, mais R. Aernoudt qui s'assure la maîtrise de l'agenda des négociations<sup>226</sup>. En déboulant dans le paysage politique et en

<sup>220</sup> *La Libre Belgique*, 15-16 octobre 2008 et 6 février 2009 ; *Le Soir*, 19 janvier et 15 mai 2009. A. Zenner, qui dit s'exprimer au nom des libéraux bruxellois, regrette que « le MR se soit incliné devant le FDF en refusant d'entériner l'alliance avec LiDé ».

<sup>221</sup> Épinglons cette déclaration de Louis Michel : « Je ne suis pas d'accord d'aborder aussi agressivement qu'Aernoudt la limitation des allocations de chômage dans le temps. Les lier à la réinsertion et à la formation, oui. Mais je ne suis pas prêt à participer à des simplismes incroyables juste pour flatter un certain électorat. J'avais cru comprendre que M. Aernoudt était quelqu'un d'intelligent. Or, il n'y a rien de pire qu'un homme intelligent qui veut jouer les populistes. C'est généralement dangereux. Véhiculer des concepts stupides sous forme de slogans, ce n'est pas notre style » (*La Libre Belgique*, 15-16 novembre 2008).

<sup>222</sup> *Le Soir*, 22 octobre 2008.

<sup>223</sup> *Le Soir*, 21 janvier et 13 février 2009 ; *La Libre Belgique*, 21 janvier et 4 février 2009.

<sup>224</sup> *Le Soir*, 27 janvier 2009.

<sup>225</sup> *Le Soir*, 2 février 2009.

<sup>226</sup> Il déclare à la presse : « Si LiDé fait alliance avec le MR, ce n'est pas pour avoir une chambre dans une auberge, mais pour y gérer la cuisine et composer le menu » (*Le Soir*, 9 février 2009).

doublant le MR sur sa droite, le fondateur de LiDÉ force, en effet, les réformateurs à se positionner par rapport à son programme en dix points. Entretenant le suspense sur son ralliement éventuel au panache bleu, il agite le spectre d'une captation de l'électorat protestataire de droite pour tenter d'obtenir son intégration au camp libéral à ses conditions : la constitution d'un cartel MR-LiDÉ, sur le modèle de celui que Vivant<sup>227</sup> a constitué avec le VLD en Flandre, par laquelle son organisation décrocherait une représentation parlementaire tout en gardant sa liberté de parole. En réalité, estime la presse, Aernoudt blague : il n'a aucun relais en Wallonie ; ses seuls atouts sont sa notoriété personnelle et sa réputation de « franc-parleur »<sup>228</sup>.

Le 16 février 2009, une réunion du bureau du MR se tient à huis clos pour évoquer « le cas Aernoudt ». Les positions des partisans et des adversaires d'une intégration de LiDÉ au Mouvement sont de plus en plus tranchées. Les rangs de la première mouvance, emmenée par D. Reynders, s'étofferaient, mais l'opposition du FDF, du MCC et du « clan Michel » ne faiblirait pas. O. Maingain obtient qu'aucune décision ne soit prise en la matière sans une nouvelle consultation de l'état-major du MR. On apprend, cependant, que le président et Pierre-Yves Jeholet, son bras droit, ont fait « geler » un certain nombre de places, sur les listes régionales et sur la liste européenne, pour pouvoir y faire figurer des partisans d'Aernoudt<sup>229</sup>. Pour le MCC, c'est la goutte qui fait déborder le vase : si le chef de file de LiDÉ devait figurer en troisième position sur la liste européenne, derrière Louis Michel et Frédérique Ries, son leader, Gérard Deprez, relégué à une place non éligible, devrait rester sur la touche.

Le 20 février, l'intergroupe parlementaire du MR est amené à se prononcer sur l'intégration de LiDÉ au Mouvement. Des stratégies libéraux ont calculé qu'à cause de l'appartement, qui continue à jouer lors des scrutins régionaux, le dépôt de listes séparées patronnées par R. Aernoudt pourrait coûter jusqu'à quatre sièges au MR<sup>230</sup>. Lors du vote, sur les 53 participants à la réunion, 42 opinent positivement, 5 s'opposent et 6 s'abstiennent. Tous les représentants du MCC émettent un vote négatif. Les mandataires du FDF se rangent soit dans le camp des opposants, soit dans celui des abstentionnistes. Un élu réformateur confie à la presse : « C'est la première fois que le MR se divise ainsi en chapelles. Et c'est catastrophique. »<sup>231</sup>

D. Reynders est mandaté pour « cadrer » l'arrivée d'Aernoudt et de ses amis au sein du Mouvement. Le nouveau venu et ses acolytes devraient adhérer personnellement au MR et à son programme, ainsi que renoncer à maintenir une tendance organisée en son sein. Aernoudt n'observe pas ces conditions : il préserve l'existence de LiDÉ et continue à défendre son programme, dont deux points sont inacceptables pour les réformateurs.

<sup>227</sup> Sur le parcours de Vivant, différent dans les diverses régions du pays, cf. P. WYNANTS, « 2010 : un printemps pour les «petits partis» ? (4) », *Revue Nouvelle*, tome 66, n° 2, 2011, p. 78-80.

<sup>228</sup> *Le Soir*, 2, 6 et 23 février 2009 ; *Le Vif-L'Express*, 13 février 2009.

<sup>229</sup> *La Libre Belgique*, 17 février 2009.

<sup>230</sup> *Le Soir*, 23 février 2009.

<sup>231</sup> *Le Soir*, 24 février 2009.

Dans les jours suivants, Didier Gosuin et Olivier Maingain tonnent au nom du FDF, faisant état d'un *non possumus* aux plans socio-économique et communautaire<sup>232</sup>. À défaut, c'est la formation bruxelloise qui ferait imploser le MR, dût-elle déposer des listes séparées en vue des élections du 7 juin 2009<sup>233</sup>. Gérard Deprez se joint à la fronde. Il annonce qu'il ne se présentera pas sur la liste européenne du MR, formation dont il dénonce non seulement « la dérive droitière », mais également l'engagement « sur la voie de l'ultralibéralisme et de l'opportunisme »<sup>234</sup>. Il confie à un autre quotidien : « Je tiens à exprimer publiquement l'amitié et le respect que je porte à Louis Michel. C'est lui qui a donné à beaucoup, dont j'étais, l'envie de se rassembler sur un projet authentiquement réformateur, où la dimension sociale était essentielle. À l'évidence, ce temps est révolu. Rien de ce qui se fait actuellement ne va dans ce sens. »<sup>235</sup> Si d'autres mandataires du MCC ne vont pas aussi loin dans la critique, ils font valoir « le manque de débat et de démocratie » au sein du Mouvement. Ils déplorent la disparition du bureau des présidents des trois composantes qui, tous les lundis, abordait les questions politiques du moment pour définir une position commune. Ils font aussi valoir que le conseil du MR ne fonctionne guère : il se serait réuni cinq fois seulement depuis les élections législatives de 2007<sup>236</sup>.

Pour la première fois, D. Reynders est ouvertement contesté comme chef de file. Il fait volte-face : « Je constate aujourd'hui, dit-il, qu'il n'est pas possible de poursuivre dans cette voie (NDLR : celle d'une intégration de LiDÉ) en raison de l'opposition du FDF, du MCC, mais aussi d'une partie du MR. Par correction, j'ai reçu M. Aernoudt et je lui ai dit qu'il valait mieux que chacun reprenne sa liberté. »<sup>237</sup> Le fondateur de LiDÉ ne se prive pas de déplorer cette issue. Il dénonce « une dictature de la minorité et un manque d'éthique du FDF ». Dans ces péripéties, il voit « une farce qui coûte cher à son parti et lui fait perdre beaucoup de temps »<sup>238</sup>.

En fin de compte, ce ne sont pas les performances insignifiantes de LiDÉ, le 7 juin 2009<sup>239</sup>, qui affaiblissent le MR, mais deux autres conséquences. La première a été mise en lumière par le politologue Pierre Verjans<sup>240</sup> et par deux journalistes du *Soir*, Véronique Lamquin et Luc Delfosse, il est vrai très sévères dans leur jugement<sup>241</sup>. D. Reynders a donné l'impression de vouloir transformer le MR en « parti attrape-

<sup>232</sup> D. Gosuin déclare : « Ce n'est pas en faisant du MR une auberge espagnole qu'on sera plus crédible. On se retrouvait dans le libéralisme social de Louis Michel. On le juge autrement plus crédible que le néo-libéralisme radical. Cela pourrait remettre en cause la place du FDF au sein du MR » (*La Libre Belgique* et *Le Soir* en ligne, 23 février 2009). O. Maingain est plus net encore : « Le MR avec Aernoudt, c'est sans nous. Jean Gol, lui au moins, avait une vision d'avenir pour les francophones. Il ne tentait pas de leur faire croire qu'une alouette flamande allait faire leur bonheur » (*Le Soir*, 23 février 2009).

<sup>233</sup> *La Libre Belgique*, 24 février 2009.

<sup>234</sup> *Le Soir*, 24 février 2009.

<sup>235</sup> *La Libre Belgique* en ligne, 24 février 2009.

<sup>236</sup> *Le Soir*, 23 et 24 février 2009.

<sup>237</sup> *Le Soir* en ligne, 23 février 2009.

<sup>238</sup> *Le Soir*, 24 février 2009. R. Aernoudt reviendra sur cet échec deux ans plus tard (*La Libre Belgique*, 25-26 juin 2011) en ces termes : « Si on prend mon cas, 95 % des parlementaires MR, c'est-à-dire les ex-PRL, plaident en faveur de mon arrivée dans leur parti. Mais Maingain a tout bloqué, puis exercé son chantage. Le FDF, c'est la tyrannie de la minorité sur le MR. Il y a un chantage permanent. Les libéraux doivent se taire, fermer leur gueule. Les vrais libéraux sont étouffés au MR. »

<sup>239</sup> En Wallonie, 4 763 voix, soit 0,2 % du total des suffrages exprimés.

<sup>240</sup> *La Libre Belgique*, 23 février 2009.

<sup>241</sup> *Le Soir*, 23 février 2009.

tout », en recourant à « la technique du grand écart » : tout à la fois, il a essayé de concilier les vues des centristes du FDF, des tenants du libéralisme social et des droitiers, sans trancher entre le radicalisme de Maingain et la modération d'A. De Decker au plan communautaire. Suivant une stratégie d'expansion à courte vue, fondée sur des « alliances contre-nature », il a nui à la cohérence idéologique, déjà relative, de son Mouvement et brouillé son image. En faisant du MR un « vague agrégat », il a « pulvérisé le rêve libéral d'une alternance en Wallonie ».

Le second contrecoup concerne le Liégeois lui-même. Non sans cruauté, la presse met en évidence « sa volte-face peu glorieuse », « sa marche-arrière forcée », « sa défaite en rase campagne ». Elle critique « son ego surdimensionné, son incapacité à écouter ses meilleurs alliés et sa propension à se comporter en homme providentiel »<sup>242</sup>. Le premier, Paul Goossens, ancien rédacteur en chef du *Morgen*, soulève une question qui deviendra lancinante au cours des mois suivantes : celle du cumul de fonctions. Il écrit<sup>243</sup> : « Déjà dans une conjoncture normale, les nombreux cumuls de Reynders étaient problématiques. Maintenant que nous sommes confrontés à une crise sans précédent, la combinaison d'autant de fonctions est injustifiable. On ne peut à la fois sauver les banques, réorganiser le ministère des Finances, être vice-Premier ministre à part entière, donner des interviews à l'infini, briller dans la tribune du Standard et diriger en sus un parti. Même un être surdoué – Reynders appartient-il à cette catégorie ? – ne peut assumer tout cela. Des erreurs sont inévitables et qui ne partage pas cette vision est aussi peu éclairé que l'ancien Roi Soleil français. »

## 2.6. UNE CAMPAGNE ÉLECTORALE TRÈS DURE

À l'approche des scrutins du 7 juin 2009, le MR connaît encore des difficultés internes. Pour relancer la dynamique du Mouvement, sa direction décide de « croiser le fer » avec le PS : elle se lance « dans un combat sans merci contre les socialistes pour conserver la place de premier parti francophone »<sup>244</sup>.

Du côté du FDF, qui revendique 40 % de l'électorat réformateur dans la capitale, la désignation d'Armand De Decker comme tête de liste pour l'élection régionale bruxelloise continue de causer une profonde insatisfaction : « Une partie de la formation amarante oscille entre colère et amertume », note la presse. Celle-ci rapporte qu'Olivier Maingain doit poser au bureau restreint la question : « Devons-nous continuer avec le MR malgré tout ? ». Les relations avec « les libéraux pure souche » feraient également l'objet d'une réunion du conseil du parti, au cours de laquelle s'exprimeraient certains avis très critiques<sup>245</sup>.

Au MCC, on déplore que le président du MR attende six semaines avant de recevoir une délégation de cinq élus fédéraux, venus l'entretenir de « l'affaire Aernoudt » et de

<sup>242</sup> *Le Soir*, 24 février 2009.

<sup>243</sup> « Forum », *Le Soir*, 27 février 2009.

<sup>244</sup> *La Libre Belgique*, 30 décembre 2008-1<sup>er</sup> janvier 2009.

<sup>245</sup> *La Libre Belgique*, 16 février 2009 ; *Le Soir*, 28 février-1<sup>er</sup> mars 2009.

leur souhait de garder un cap réformateur, exempt de toute dérive droitière<sup>246</sup>. G. Deprez, qui reconnaît son propre « caractère peu commode », regrette que ses relations avec D. Reynders se soient distendues depuis un an. Il souhaite que le bureau politique du MR fonctionne à nouveau pour anticiper les événements, l'intergroupe parlementaire n'intervenant que comme une instance de ratification<sup>247</sup>.

Au sein de la composante libérale, la démission de l'échevin carolorégien de la Propreté publique, Philippe Sonnet, à la suite de déboires fiscaux, tombe au plus mal, alors que les réformateurs comptaient « pourfendre l'adversaire socialiste sur le front des scandales »<sup>248</sup>. D'aucuns redoutent des pertes de voix à la suite des séquelles de la crise financière et de l'arrimage manqué de LiDé au MR<sup>249</sup>.

L'isolement des réformateurs sur l'échiquier politique est patent. Les attaques en règle lancées contre le PS et le CDH ont laissé des traces dans les mémoires. D. Reynders s'efforce de « courtiser » Écolo, avec lequel il existe des convergences en matière de gouvernance. Il constate, cependant, que les programmes socio-économiques des deux formations demeurent éloignés. De plus, chez les verts, il est douteux que les instances acceptent une alliance avec « la droite »<sup>250</sup>.

De plus en plus, des militants s'interrogent sur le « style présidentiel », que la presse et des analystes mettent en cause. « Didier Reynders fait cavalier seul », note ainsi Michel Konen<sup>251</sup>. « Il est coupé des siens, isolé, n'écoutant que quelques fidèles », ajoute Martine Dubuisson<sup>252</sup>. « Il renforce son image d'arrogance, car il ne réagit à rien, à aucune critique », fait observer le politologue anversois Dave Sinardet<sup>253</sup>. Dans les enquêtes d'opinion, signale Pascal Delwit, directeur du CEVIPOL (ULB), « il y a une crispation autour de la personnalité de Reynders : les données en notre possession montrent notamment que c'est le président qui suscite le plus de réactions négatives dans les électorats des autres partis. Donc, à ce stade, Reynders n'est plus porteur »<sup>254</sup>. Le cumul de fonctions, que le ministre des Finances n'est pas seul à pratiquer, fait l'objet de remontrances<sup>255</sup>.

Le Parti socialiste lance une campagne assez vêhémente, sur le thème « Le libéralisme, ça suffit ». Le président Di Rupo ne mâche pas ses mots : « Les dérives libérales mènent au désordre social (...). Cette idéologie libérale, c'est d'abord le scandale de la fraude fiscale (...). Le ministère des Finances est parmi les plus mal gérés du pays. Depuis qu'il existe, il n'a jamais été aussi mal géré (...). L'irresponsabilité est dans le chef de ceux qui ont laissé se propager l'idéologie libérale, qui nous a conduits à cette

<sup>246</sup> *Le Soir*, 28 février-1<sup>er</sup> mars 2009.

<sup>247</sup> *La Libre Belgique*, 4 mars 2009.

<sup>248</sup> *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 15 janvier 2009.

<sup>249</sup> *Le Soir*, 28 février-1<sup>er</sup> mars 2009.

<sup>250</sup> *Le Soir*, 9 février et 4-5 avril 2009.

<sup>251</sup> *La Libre Belgique*, 23 janvier 2009.

<sup>252</sup> *Le Soir*, 21-22 mars 2009.

<sup>253</sup> *Ibidem*.

<sup>254</sup> *Le Soir*, 30 avril-1<sup>er</sup> mai 2009.

<sup>255</sup> « En exerçant de hautes fonctions ministérielles, des présidents de parti plient plus directement l'État, ses administrations et ses services aux intérêts et au pouvoir des partis politiques, entamant plus encore l'impartialité en principe constitutive des services publics et l'indépendance des fonctionnaires ». Cf. L. VAN CAMPENHOUDT, « L'État présidentiel », *La Revue Nouvelle*, tome 64, n° 3, 2009, p. 3-6.

impasse (...). Non à un plan d'austérité qui ferait payer la cupidité des tenants de l'idéologie libérale aux faibles revenus et à la classe moyenne ! »<sup>256</sup>

Les réformateurs, note ironiquement un observateur critique<sup>257</sup>, lancent l'opération « Il faut sauver Didier ». C'est Louis Michel qui, le premier, monte au créneau. Il ne se contente pas de flétrir « les manœuvres de diabolisation du libéralisme » émanant « des enfants égarés ou honteux du marxisme ». Il vole littéralement à la rescoufle de son président, victime selon lui de procédés inadmissibles en démocratie : « Attaques *ad hominem*, tentatives de lynchage médiatique, chasse à l'homme, velléités de mise à mort politique. »<sup>258</sup> Le 30 mars 2009, Serge Kubla, chef de groupe MR au Parlement wallon, annonce : « Le fil est rompu entre le MR et le PS. La future coalition régionale se fera avec l'un ou avec l'autre. Jamais avec les deux. Le PS doit voler dans l'opposition. »<sup>259</sup>

Les invectives se multiplient encore après la démission forcée de Didier Donfut (PS), ministre régional wallon de l'Action sociale, qui tire des émoluments importants des consultances réalisées par sa société auprès d'institutions publiques ou parapubliques. Cette fois, c'est D. Reynders qui lance l'offensive : « À chaque révélation, on nous annonce que ces agissements appartiennent au passé. Or les affaires continuent d'alimenter l'actualité depuis cinq ans. Il faut aujourd'hui que de telles inconduites cessent. Il faut changer le système en Wallonie, et le système, c'est le socialisme. »<sup>260</sup> Lors du congrès européen du MR, tenu à Mons le 16 mai 2009, il franchit un pas de plus. Après que Louis Michel eut dénoncé les attaques de Philippe Moureaux dans *Le Vif-L'Express*, selon lequel les affaires « font partie de l'idéologie des partis de droite, leur sont naturelles », il déclare : « Pour changer en profondeur la Région wallonne, il va falloir oser se passer des socialistes. Certains propos injurieux, certaines attitudes rendent un certain nombre de dirigeants socialistes infréquentables. »<sup>261</sup>

Joëlle Milquet a beau déplorer « ce spectacle affligeant d'agressivité et de coups bas », rien n'y fait. Le 27 mai 2009, lors de l'émission *Huis clos* diffusée par la RTBF1, E. Di Rupo déclare, sur un ton glacial, que « le PS ne gouvernera pas la Wallonie et Bruxelles avec le MR »<sup>262</sup>. Au plan régional, l'électeur devra donc choisir entre deux coalitions : soit une tripartite PS-CDH-Écolo (dite « l'Olivier »), soit une alliance MR-CDH-Écolo (dite « la Jamaïcaine »).

<sup>256</sup> *Le Soir*, 28-29 et 30 mars 2009.

<sup>257</sup> A. JAKKALS, « Chronique de la “crise libérale” (2) », *La Revue Nouvelle*, tome 64, n° 3, 2009, p. 7-8.

<sup>258</sup> *Le Soir*, 21-22 et 23 mars 2009.

<sup>259</sup> *Le Soir*, 30 mars 2009.

<sup>260</sup> Communiqué du président du MR, 13 mai 2009, <<http://www.mr.be>>.

<sup>261</sup> Agence Belga, 16 mai 2009.

<sup>262</sup> *La Libre Belgique*, 28 mai 2009.

## 2.7. LES ÉLECTIONS DU 7 JUIN 2009 ET LEURS SUITES

Les élections régionales, communautaires et européennes du 7 juin 2009 se déroulent dans une atmosphère très tendue : elles constituent autant de défaites pour le MR<sup>263</sup>.

Au Parlement européen, dans le collège électoral français, le Mouvement réformateur obtient 640 092 suffrages (26,1 % des voix), contre 671 422 (27,6 %) cinq ans plus tôt. Il réalise le moins bon score des libéraux francophones depuis 1994, même s'il conserve le deuxième rang derrière le PS. Il perd un siège sur les trois qu'il détenait auparavant. Commissaire européen sortant, L. Michel enlève le plus grand nombre de voix de préférence (305 363), tandis que l'autre élue, F. Ries (116 398 voix) se classe en cinquième position. Premier suppléant, le président du MCC, Gérard Deprez, quitte l'hémicycle. Dans le collège germanophone, le PFF passe de 8 434 à 7 878 suffrages, soit de 22,8 à 20,4 % du total. Il demeure, lui aussi, en deuxième position, mais son candidat, Bernd Gentges, vice-président sortant du gouvernement de la Communauté germanophone, n'est pas élu.

En Région wallonne, le Mouvement réformateur réalise sa moins bonne performance depuis l'élection du Parlement au suffrage universel direct, en 1995. Avec 469 792 voix (23,4 % du total), il ne réédite pas ses résultats de 2004 (478 999 suffrages, soit 24,3 % du total) et demeure loin de son plafond historique de 2007 au niveau fédéral. Perdant un siège (19, au lieu de 20), il reste le deuxième parti en importance, mais à bonne distance du PS. Il ne conserve son *leadership* que dans quatre circonscriptions : à Nivelles, Neufchâteau-Virton, Dinant-Philippeville et Verviers. Comme lors des deux scrutins antérieurs, les réformateurs comptent la proportion la plus élevée d'élues en Belgique francophone : 8 sur 19, soit 42,1 %. Parmi ces mandataires figurent quinze anciens parlementaires et quatre nouveaux venus.

En Région de Bruxelles-Capitale, le MR ne retrouve sa suprématie qu'à la suite du recul du PS. Il connaît un nouveau repli : 121 905 voix (26,5 % du total), contre 127 122 (28 %) en 2004. Il est loin des 35 % décrochés par la Fédération PRL FDF en 1995. Reculant dans presque tous les cantons, il perd un siège (24, contre 25). Parmi ses élus, on dénombre treize femmes, dont l'ancienne députée CDH Béatrice Fraiteur, et onze hommes. On relève aussi la présence de treize libéraux et de onze FDF, formation nettement mieux représentée que précédemment. La liste de 2009 compte davantage de candidats d'ascendance étrangère, une quinzaine, mais ceux-ci sont généralement positionnés à des places non éligibles, sauf l'ancienne secrétaire d'État fédérale Gisèle Mandaïla. Il s'ensuit des tensions provoquant, notamment, le retrait de la candidature de l'ancien député Mustafa El Karouni, pourtant réputé très actif.

<sup>263</sup> Cf. P. BLAISE *et al.*, « La préparation des élections régionales, communautaires et européennes du 7 juin 2009 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2022-2023, 2009 ; P. BLAISE *et al.*, « Les résultats des élections régionales, communautaires et européennes du 7 juin 2009 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2043-2044, 2009 ; K. DESCHOUWER *et al.*, « Les élections de 2009. Résultats et tendances générales », in K. DESCHOUWER *et al.*, *Les voix du peuple. Le comportement électoral au scrutin du 7 juin 2009*, Éditions de l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 2010, p. 7-21.

Au Parlement de la Communauté française, le MR perd un siège (25, au lieu de 26). Ces mandats sont détenus par dix-neuf Wallons et six Bruxellois. Au Parlement de la Communauté germanophone, le PFF enregistre un net repli : 6 562 voix (17,5 %), contre 7 615 (21 %) cinq ans plus tôt. Il perd un rang dans le classement des formations politiques, où il est désormais troisième. Il cède également un siège (4, au lieu de 5). Une liste Union des francophones, rassemblant les candidats des principaux partis de langue française à l'exception d'Écolo, se présente en Brabant flamand sous la conduite de Christian Van Eyken (FDF). Elle améliore son résultat : 47 319 voix, contre 43 391 suffrages en 2004, passant de 6,5 % à 7 % du total. Elle garde un élu, alors qu'elle espérait en décrocher un second.

Le gouvernement de la Communauté germanophone, toujours présidé par le socialiste Karl-Heinz Lambertz, est constitué le 11 juin 2009. L'alliance SP-PFF-ProDG est reconduite. Toutefois, le PFF n'y détient plus qu'un portefeuille : Isabelle Weykmans est ministre de la Culture, des Médias et du Tourisme. L'accord de gouvernement prévoit que Berni Collas, sénateur de communauté, cédera son siège à un socialiste en janvier 2010, tandis que Ferdel Schröder reprendra la présidence du Parlement.

En raison de l'exclusive lancée par les socialistes et de la réticence des verts à gouverner avec lui, le MR est maintenu dans l'opposition en Région wallonne, en Communauté française et à Bruxelles-Capitale. Les deux premières majorités sont des « Oliviers » PS-CDH-Écolo. La troisième réunit le PS, le CDH, Écolo, l'Open VLD, le CD&V et Groen!

Au cours des jours suivants, l'état-major réformateur et des analystes s'interrogent sur les causes de la contre-performance du MR. Tous relèvent l'impact que la crise bancaire et financière a probablement eu sur le comportement des électeurs. En pareil contexte, note le politologue des FUCAM, Pierre Vercauteren, « les affaires ont plutôt eu l'effet “sauvons le soldat socialiste” que “mettons à mort celui qui a fauté” »<sup>264</sup>. « Les citoyens ont peur, renchérit Antoinette Spaak. Ils ont cherché refuge auprès d'un parti qui les protège de la tourmente socio-économique. »<sup>265</sup> Vincent de Coorebyter ajoute : « Didier Reynders n'a pas su tenir le discours qui aurait peut-être permis de faire glisser une partie de l'électorat PS vers d'autres partis, voire vers le MR. On ne l'a pas entendu mettre en avant la protection sociale à apporter aux victimes de la crise (...). Il n'a pas trouvé les accents sociaux qui auraient été nécessaires dans la période que nous vivons. »<sup>266</sup>

L'agressivité de la campagne électorale réformatrice est également mise en cause : non seulement elle n'a pas rassuré, ni sécurisé la population, mais elle a largement occulté les propositions constructives du MR, tout en isolant davantage celui-ci des autres forces politiques<sup>267</sup>. « Merci à Reynders et à son choix tactique de l'acharnement,

<sup>264</sup> *Le Soir*, 8 juin 2009.

<sup>265</sup> *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 9 juin 2009.

<sup>266</sup> *Le Soir*, 9 juin 2009. De son côté, G. Deprez note : « Nous avons perdu la bataille idéologique : aux accusations de “crise libérale” et de risque de “bain de sang social”, nous n'avons pas su élaborer de réponse crédible ». Cf. « Rêves de changement » (juillet 2009), in G. DEPREZ, *Charges franches*, Éditions du Rhino, Bruxelles, 2010, p. 127.

<sup>267</sup> Interviews de mandataires réformateurs (*Le Soir* et *La Libre Belgique*, 9 juin 2009).

déclare le socialiste Paul Magnette : les coups portés sous la ceinture ont eu le mérite de ressouder nos troupes. »<sup>268</sup>

Enfin, à mots couverts, certains estiment qu'en raison de « l'affaire Fortis », le cumul de responsabilités par un même homme – vice-Premier ministre, ministre des Finances, chef de file gouvernemental et président de parti – a mis cette dernière fonction sous le boisseau au profit des deux premières, plus exposées à la critique<sup>269</sup>. La plupart des observateurs font remarquer la « discréption temporaire » observée par le « clan Michel », dont cependant un passage à l'action ne semble guère faire de doute, une fois l'introspection réformatrice menée à son terme.

---

<sup>268</sup> *Le Soir*, 9 juin 2009. G. Deprez reconnaît : « Notre président a été perçu par beaucoup comme un homme arrogant, ce qui les a détournés de nous. Nous avons passé plus de temps à attaquer les “infréquentables” qu'à développer les priorités de notre programme. De rassurants que nous aurions pu être, nous sommes devenus inquiétants. À force de taper sur l'un et d'ignorer les autres, nous nous sommes retrouvés isolés, sans partenaire potentiel. » Cf. « Rêves de changement » (juillet 2009), in G. DEPREZ, *Charges franches*, *op. cit.*, p. 127.

<sup>269</sup> *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 9 juin 2009.

### 3. DIDIER REYNDERS EST MIS SUR LA SELLETTE

---

Alors que sa politique était contestée en termes mesurés jusqu'alors, Didier Reynders va être mis sur la sellette, au point de connaître le même destin que Jean Gol et Louis Michel : l'éviction, au moins temporaire, de la présidence du MR. Il ne peut empêcher la création d'un concurrent, le Parti populaire qui, voulant incarner une « droite décomplexée », risque de nuire à sa formation (*cf. section 1*). Il perd une part de son crédit en éludant tout débat de fond sur la contre-performance du MR de juin 2009 (*cf. section 2*). L'isolement dans lequel il enferme le Mouvement réformateur et le manque de démocratie interne au sein de ce dernier provoquent une rébellion, source de vives tensions (*cf. section 3*). Les tentatives d'implantation du FDF en Wallonie n'apaisent pas le climat (*cf. section 4*). Le MR a beau tenter de serrer les rangs en vue des élections fédérales du 13 juin 2010 (*cf. section 5*), il n'en subit pas moins une défaite lourde de conséquences (*cf. section 6*). Des dissensions apparaissent entre D. Reynders et le FDF, qui pourtant l'a longtemps soutenu (*cf. section 7*). Finalement, Reynders n'a d'autre alternative que de renoncer à la présidence du MR, à laquelle le remplace Charles Michel (*cf. section 8*). Il se voit confier une brève mission d'information par le roi, qui n'aboutira pas (*cf. section 9*). Sans doute garde-t-il une grande influence, mais il n'est plus en mesure de réaliser son projet : « Faire basculer le centre de gravité politique en Wallonie. »

#### 3.1. LE PARTI POPULAIRE : UN CONCURRENT REDOUTABLE ?

Le 11 juin 2009, Mischaël Modrikamen, avocat d'affaires, fondateur d'un cabinet spécialisé en contentieux et personnalité fortement médiatisée dans le dossier du rachat de Fortis Banque par BNP Paribas, annonce la création d'un nouveau parti<sup>270</sup> pour l'automne. Il s'agirait d'une formation de droite qui, à l'instar du Partido Popular de José Maria Aznar, s'assumerait comme telle : « Sous une même ombrelle, elle rassemblerait la droite libérale, la droite conservatrice et les déçus du système, qui votent une fois FN, une fois Écolo. »<sup>271</sup> Dans un spectre politique où le MR se positionne au centre droit et où le Front national est en déliquescence, « afficher un

---

<sup>270</sup> Cette section est la version amplifiée d'un article préexistant : P. WYNANTS, « 2010 : un printemps pour les «petits partis» ? (3) », *La Revue Nouvelle*, tome 66, n° 1, 2011, p. 86-89.

<sup>271</sup> *Le Soir*, 12 juin 2009.

profil de libéraux de droite décomplexés » pourrait permettre à Modrikamen et à ses amis de « remplir un vide spécifique, sans prétendre inventer un tout nouveau concept », estime Vincent de Coorebyter<sup>272</sup>.

Fondé officiellement le 26 novembre 2009, le Parti populaire-Personenpartij (PP) est une organisation politique nationale et bilingue, qui entend s'implanter en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles. Il est coprésidé par M. Modrikamen et R. Aernoudt. Son bureau politique réunit, en outre, Joël Rubinfeld, ancien président du Comité de coordination des organisations juives de Belgique, vice-président chargé de la communication, le consultant Grégory Mathieu, porte-parole, la fonctionnaire Nathalie Noiret, responsable des jeunes, et Chemsi Cheref-Khan, chef d'entreprise, promoteur d'un islam laïque. Le PP prétend incarner la droite décomplexée. Arborant les couleurs mauve et orange, il a pour slogan : « Le citoyen d'abord. Justice, solidarité et responsabilité. » Il se positionne clairement à la droite du MR, « avec une volonté de parler vrai, sans vache sacrée, et d'incarner une nouvelle alternative »<sup>273</sup>.

Le programme du Parti populaire<sup>274</sup> est plus étayé que celui de LiDÉ, dont il reprend la plupart des éléments socio-économiques, mais avec des accents sécuritaires, restrictifs en matière d'immigration et une volonté d'engager le pays dans la voie d'une réorganisation axée sur un État fédéral renforcé et sur trois régions. Plusieurs personnalités du MR lui manifestent un certain intérêt : ainsi Yves de Jonghe d'Ardoye, ancien parlementaire bruxellois et ex-bourgmestre d'Ixelles, ou encore Pierre Pinte, ancien président des Jeunes réformateurs libéraux, administrateur délégué de l'Institut libéral de formation et d'animation culturelles<sup>275</sup>. Laurent Louis, président des Jeunes réformateurs de Nivelles, est un des dissidents qui rejoint le PP, dont il deviendra l'unique député<sup>276</sup>.

Le Parti populaire entre en concurrence directe avec le MR, et leurs relations se dégradent. M. Modrikamen déclare ainsi : « Le MR est devenu le parti de la classe moyenne supérieure et des indépendants, avec deux ou trois thèmes traditionnels, comme la fiscalité, et cela s'arrête là. Il refuse d'assumer ce qu'il doit être (...) Il est devenu un parti de notables occupé seulement à la lutte des places en interne. »<sup>277</sup> Quelques mois plus tard, avec R. Aernoudt, l'avocat se livre à une charge en règle contre les réformateurs<sup>278</sup> : « Ce parti est prêt à se saborder en reniant tout simplement ses valeurs de base. Où est son unité ? M. Miller corrobore l'infexion à gauche. M. Michel dit : "Nous ne sommes ni de gauche, ni de droite, mais devant". M. Reynders dit : "Nous sommes de centre droit et populaires". Le MR est un bateau ivre, qui se laisse aller au gré des circonstances, sans cohérence aucune. Nous recevons beaucoup de messages de ses sympathisants qui veulent rejoindre le PP (...). Les valeurs d'humanisme et de libéralisme remises en avant par le MR sont des idées creuses, des concepts "bateau" dans lesquels il n'y a, finalement, aucune politique concrète (...). Le virage du MR est celui de la partisocratie. »

<sup>272</sup> *Le Vif-L'Express*, 27 novembre 2009.

<sup>273</sup> Déclaration des dirigeants du Parti populaire, 11 septembre 2009, <<http://www.rtbf.be>>.

<sup>274</sup> « Manifeste du Parti populaire », <<http://www.partipopulaire.be>>.

<sup>275</sup> *Le Vif-L'Express*, 27 novembre 2009.

<sup>276</sup> *La Libre Belgique*, 13-14 février 2010.

<sup>277</sup> *Le Soir*, 11 septembre et 27 novembre 2009.

<sup>278</sup> *La Libre Belgique*, 2 janvier 2010.

Se sentant menacé sur sa droite, le Mouvement de D. Reynders cherche à couper les ailes au nouveau venu. « L'initiative de Modrikamen est contreproductive, déclare ainsi Alain Destexhe, car elle aura pour seul effet de diviser les réformateurs. »<sup>279</sup> La députée Christine Defraigne s'en prend surtout au programme du Parti populaire : « Le PP est une espèce de musique délétère, de critiques, de railleries permanentes. Son programme est constitué de simplismes, avec un détricotage de la sécurité sociale. Et il y a des tas de choses que je ne vois pas dans ce programme : je n'entends pas parler de libertés individuelles, de solidarité, ni de solidarité entre les peuples (...). Je suis outrée de ce qui y est dit sur le travail (...). En matière de médecine, de remboursement de médicaments, je suis tombée à la renverse. »<sup>280</sup> De son côté, Richard Miller vise le chef de file du PP : « Modrikamen croit qu'il a un boulevard à droite. Lorsqu'il déclare que je suis à gauche, que Willy Borsus est à gauche, que Louis Michel est à gauche, c'est un peu normal. Lui, il s'est mis à la droite extrême, il a les deux pieds sur la ligne qui sépare les partis démocratiques de l'extrême droite. Il est tellement à droite que tout lui paraît à gauche (...). Modrikamen n'amène rien, il ne fait que noircir et détruire pour justifier son arrivée en politique. (...) Et Modrikamen ment<sup>281</sup>. Le mensonge fait partie de l'arsenal du populiste. »<sup>282</sup>

Le Parti populaire s'engage dans une campagne électorale très active en vue du scrutin anticipé du 13 juin 2010. Faute de temps, il ne peut présenter de listes que dans le collège français du Sénat, ainsi que dans les circonscriptions de Wallonie et de Bruxelles, pour la Chambre. Il connaît des soubresauts internes, suivis d'exclusions et de défections. Depuis la fin mars 2010, M. Modrikamen est inculpé de faux, usage de faux et complicité de blanchiment d'argent dans la faillite, considérée comme frauduleuse, de la société Donaldson. Épinglé par les médias, il porte plainte pour dénonciation calomnieuse et se pose en victime d'une sorte de complot, ourdi par le MR, visant à nuire à sa formation<sup>283</sup>. Malgré ces avatars, le nouveau parti risque de faire perdre des voix et l'un ou l'autre siège aux réformateurs francophones<sup>284</sup>.

<sup>279</sup> *Le Vif-L'Express*, 27 novembre 2009.

<sup>280</sup> Interview de C. Defraigne, 7 février 2010, <<http://www.rtbf.be>>.

<sup>281</sup> R. Miller fait allusion à l'utilisation, par M. Modrikamen, d'un soi-disant sondage réalisé à la demande du MR, qui créditerait le Parti populaire de 9 % des intentions de vote, alors que les instituts ayant pignon sur rue attribuent à cette formation un potentiel de l'ordre de 3 à 4 % des suffrages.

<sup>282</sup> *La Libre Belgique*, 8 février 2010.

<sup>283</sup> *Le Soir*, 25 mars 2010.

<sup>284</sup> Un ministre du Mouvement réformateur déclare : « Il suffirait que Modrikamen lance son parti pour que le MR boive la tasse. Avec Modrikamen, ce sera autre chose qu'avec Aernoudt : francophone, organisé, charismatique, cela, c'est une vraie menace pour le MR » (*La Libre Belgique*, 4 septembre 2009).

### 3.2. UN PREMIER VENT DE FRONDE

Au lendemain de la contre-performance du 7 juin 2009, D. Reynders lâche un peu de lest, mais il encourt un certain nombre de critiques. D'aucuns attendent, manifestement, des inflexions à la ligne qu'il a impulsée au sein du Mouvement, mais celles-ci tardent à se concrétiser.

À son crédit, le président du MR peut faire valoir une clarification de ses rapports avec le CDH et avec sa présidente, Joëlle Milquet. Dans le cadre de contacts liés à la formation des exécutifs, les deux parties se sont rencontrées pour « se parler ouvertement, se dire ce qu'elles ont sur le cœur et mettre à plat leurs malentendus »<sup>285</sup>.

D. Reynders conserve le soutien du FDF, dont il a associé le leader, Olivier Maingain, à toutes les phases des négociations institutionnelles. Enfin, son autorité n'est pas encore ouvertement contestée par le « clan Michel », ainsi qualifié par la presse : Louis, le père, n'est nullement candidat à la présidence du MR et Charles, son fils aîné, entend demeurer ministre fédéral.

Cependant, la position du président n'est pas inébranlable. Tour à tour, Christine Defraigne, Jacqueline Galant, Serge Kubla et Gérard Deprez demandent un débat de fond sur l'échec de la stratégie adoptée par le MR. Toutefois, selon la presse, la « garde rapprochée » de D. Reynders – notamment Pierre-Yves Jeholet, Jean-Luc Crucke, Véronique Cornet, Sabine Laruelle – veille à cadenasser les réunions de l'intergroupe parlementaire, en coupant l'herbe sous le pied aux contradicteurs<sup>286</sup>. Des mandataires que l'on ne peut taxer d'opposants soulèvent des questions légitimes, auxquelles on accorde des réponses tardives ou évasives. La stratégie agressive, qui consiste à « cogner durement sur tous les concurrents », est-elle la plus pertinente ? Un ministre des Finances, chargé de gérer la crise bancaire, peut-il incarner avec crédibilité l'opposition au PS et au CDH en Wallonie et à Bruxelles ? Est-il normal que le président limite ses *caucus* à quelques personnes, en court-circuitant le bureau du parti où les différentes sensibilités sont représentées ?<sup>287</sup>

Plus fondamentalement, Louis et Charles Michel, mais aussi Olivier Maingain et Didier Gosuin<sup>288</sup> déplorent l'occultation de la dimension sociale du libéralisme. Pourquoi le MR s'est-il montré incapable de se poser en défenseur des « mécanismes qui assurent la protection des citoyens » ? Pour quelles raisons n'a-t-il pu convaincre de sa volonté de réformer le système économique « sans bain de sang social » ? Qu'a-t-il fait de son message d'émancipation, fondé sur « le progrès de chaque être humain » ?

Les réponses de D. Reynders et de S. Laruelle à ces interpellations<sup>289</sup> ne sont pas à la hauteur des attentes qui s'expriment. Les scores décevants du Mouvement ne donnent lieu à aucune autocritique véritable : ils sont présentés comme les fruits d'une faillite collective, favorisée par la mauvaise foi du PS. Le président du MR fait part de son

<sup>285</sup> *Le Soir* en ligne, 14 juin 2009.

<sup>286</sup> *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 17 juin 2009.

<sup>287</sup> *Le Soir*, 16 juin 2009 ; *La Libre Belgique*, 17 et 19 juin 2009.

<sup>288</sup> *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 8 au 24 juin 2009.

<sup>289</sup> *La Libre Belgique*, 20-21 juin 2009 ; *Le Soir*, 30 juin 2009.

intention d'exercer sa fonction jusqu'à son terme de 2012, tout en demeurant un membre influent du gouvernement fédéral. La seule ouverture qu'il annonce est la tenue d'un congrès programmatique, mais il en limite la portée : il ne s'agira pas de changer le contenu du message réformateur, tout au plus de « mieux le faire passer » en le rendant « plus populaire ».

Cette attitude fermée donne lieu à une première fronde, menée par Gérard Deprez, Jean-Paul Wahl, Jacqueline Galant et un militant de base, Christian Daillet. Voyons les arguments des protagonistes.

Le président du MCC ne mâche pas ses mots<sup>290</sup> : « Didier Reynders veut modifier le fonctionnement du MR. Selon moi, réunir chaque semaine l'intergroupe parlementaire, qui n'a pas de pouvoir, plutôt que le bureau et le conseil n'a pas d'intérêt, sinon de décider en compagnie de ceux qui dépendent du parti pour leur travail. Il y a aussi un problème d'image : tout ce bleu partout, cela manque de subtilité. Enfin, il faut en revenir au MR en tant que Mouvement réformateur (...). Personne ne peut dire quelles idées réformatrices le MR a défendues pendant la campagne. » Et de lancer cet avertissement : « Le MR doit choisir : être un parti de notables libéraux ou un parti de réformateurs. Si le prochain congrès est identitaire, je me taille. »

Proche de L. Michel, bourgmestre de Jodoigne et président de la fédération du MR en Brabant wallon, Jean-Paul Wahl<sup>291</sup> remet en cause le cumul, par D. Reynders, des fonctions de vice-Premier ministre, de ministre des Finances et de président de parti. Il cible également la tendance qu'aurait le Liégeois à « vivre dans une tour d'ivoire, qui l'empêche de voir la réalité ». De son côté, la députée fédérale et bourgmestre de Jurbise, Jacqueline Galant, connue pour son franc-parler, n'accepte pas que la direction du Mouvement « mette un couvercle sur la casserole » pour faire taire les insatisfaits. Elle demande que la parole soit rendue aux militants et qu'une élection présidentielle soit organisée à l'automne 2009, afin de « remettre les pendules à l'heure ». Elle ajoute : « La défaite n'est pas collective, c'est une affaire de personnes. Je me pose une question toute simple. Comment se fait-il que le MR soit devenu le parti francophone infréquentable ? Comment est-ce possible qu'aucun parti n'ait voulu simplement discuter avec nous après les élections du 7 juin ? Poser la question, c'est y répondre. »<sup>292</sup>

Pour sa part, Christian Daillet, conseiller communal MR à Perwez, publie une « carte blanche » qui retient l'attention des analystes<sup>293</sup>. Il y fait état de « l'insatisfaction profonde des militants, qui détestent l'image qui colle actuellement au Mouvement réformateur » et de « la pauvreté du débat interne, dans un parti cadenassé par

<sup>290</sup> *Le Soir*, 23 juin 2009. Il écrit par ailleurs : « Le fonctionnement interne du MR doit être revu. Les congrès ressemblent plus à des "shows" qu'à des assemblées délibératives. Les organes du MR prévus par les statuts ne sont quasiment jamais réunis. Seuls les parlementaires ont voix au chapitre, la société civile et les militants sont laissés pour compte. Le Mouvement réformateur doit retrouver la dynamique qui a présidé à sa naissance : fédérer les forces du changement. Au lieu de cela, ces derniers temps, le repli identitaire (NDLR : libéral) a supplanté totalement l'esprit d'ouverture ». Cf. « Rêves de changement » (juillet 2009), in G. DEPREZ, *Charges franches*, op. cit., p. 128.

<sup>291</sup> *Le Soir*, 1<sup>er</sup> juillet 2009.

<sup>292</sup> *La Libre Belgique*, 1<sup>er</sup> juillet 2009.

<sup>293</sup> *Le Soir*, 3 juillet 2009.

quelques éminences ». Dans un système fondé sur la représentation proportionnelle, il conteste « l'exclusion systématique d'un partenaire potentiel de gouvernement », en l'occurrence le PS, ainsi que le recours à « des shows électoraux exempts de toute participation sincère de la base, pour subir le message pseudo-étudié par une cellule de communication partisane et vouée au culte de la personnalité d'une caste restreinte ».

Fait significatif, l'ancien commissaire européen L. Michel sort de sa réserve pour soulever une question de fond : « Il appartient à Didier Reynders de juger s'il a encore la légitimité et le soutien pour remettre le parti en marche avec lui à sa tête. »<sup>294</sup>. À tout le moins, cette légitimité et ce soutien se font effrités.

Dans une lettre envoyée aux mandataires du MR, D. Reynders a fait prudemment amende honorable. Il assume partiellement la responsabilité de la défaite du 7 juin 2009. Il reconnaît l'existence de certaines failles, durant la campagne, en termes de tonalité et de positionnement. Il annonce son intention de lancer, de manière plus concertée, une réflexion sur le contenu du manifeste des réformateurs et sur l'organisation interne du Mouvement. Cependant, il ne souffle mot de sa position personnelle, ni du cumul de ses fonctions, que d'aucuns jugent de plus en plus problématique<sup>295</sup>. Manifestement, il espère que les vacances d'été vont apaiser les esprits.

Lorsqu'il effectue sa rentrée politique, le président du MR ouvre le jeu<sup>296</sup> ; il confirme la tenue d'un grand congrès au printemps 2010, qui referait de sa formation « une force de proposition ». Ce congrès serait précédé de débats « sur tous les sujets, sans tabous », où pourrait même être posée la question du cumul de ses fonctions. Il annonce cependant la couleur : « Mon choix, c'est de toute façon le parti. Je souhaite mener le combat aux prochaines législatives. »

Lors des Estivales du MR, tenues à Redu le 5 septembre 2009, le malaise interne n'est pas dissipé. Le *mea culpa, ma non troppo* du président ne convainc guère. L'agenda qu'il annonce pour les prochains mois – réécriture du manifeste des réformateurs et tenue d'un congrès de refondation au printemps suivant – n'est pas contesté. Demeure cette volonté inébranlable de conserver une présidence à laquelle il a été élu « il y a moins d'un an, dit-il, et qu'un capitaine n'abandonne pas au premier vent contraire »<sup>297</sup>. C'est sur ce point que les réformateurs vont s'affronter.

<sup>294</sup> *Le Soir*, 31 août 2009.

<sup>295</sup> *La Libre Belgique*, 15 juillet 2009.

<sup>296</sup> *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 2 septembre 2009.

<sup>297</sup> *Le Soir*, 7 septembre 2009.

### 3.3. LA RÉBELLION

J. Galant passe à nouveau à l'offensive : « Le problème du MR n'est pas un problème de programme, de projet, mais d'image et de communication. Pour moi, le problème, c'est Didier Reynders. Beaucoup d'autres pensent comme moi. »<sup>298</sup> Un militant affirme : « Qui peut croire qu'il va quitter le poste de ministre des Finances au printemps 2010, à deux ou trois mois de la présidence européenne ? Il ne quittera pas les Finances et restera au MR. »<sup>299</sup>

O. Maingain prend la défense du président : « Le problème n'est pas la personnalité de D. Reynders. Quand on a gagné en 2007, personne n'est venu se plaindre. Au contraire, tout le monde louait son intelligence. Le MR a besoin d'un homme comme lui. »<sup>300</sup> Un cadre libéral va plus loin, évoquant les rapports d'amour-haine qui prévalent à l'égard d'un chef de file charismatique : « Tous ceux qui le critiquent aujourd'hui se jetaient dans ses bras hier et rampaient à ses pieds. Les lèche-culs sont devenus faux culs. »<sup>301</sup>

J.-P. Wahl hausse le ton ; il ne demande plus seulement un débat sur la stratégie électorale et sur le positionnement du Mouvement : « Il faut démontrer, dit-il, que le MR n'est pas un parti de nantis, mais un parti généreux, qui ne laisse pas les gens au bord du chemin (...). Je vois les propositions de Didier Reynders, mais je ne pense pas que ce projet puisse être mené à bien avec lui. »<sup>302</sup>

De son côté, le parlement des animateurs du MCC se réunit le 12 septembre. Il compte remettre en question le cumul des responsabilités présidentielle et ministérielle de D. Reynders, le fonctionnement et le programme du Mouvement. Sur le deuxième point, G. Deprez regrette que « le président du MR ne réunisse plus que l'intergroupe parlementaire et qu'il n'y ait plus de réunions des instances statutaires, comme le bureau, où toutes les composantes sont mieux représentées et où on trouve aussi des composantes de la société civile »<sup>303</sup>. En fait, le MCC franchit un pas de plus : il critique la campagne trop agressive menée par le MR, sa stratégie insuffisamment concertée avec les autres composantes et le fonctionnement peu démocratique du Mouvement. Sur proposition de G. Deprez et de M.-C. Marghem, il demande la tenue d'une nouvelle élection présidentielle, destinée à vérifier la légitimité dont bénéficierait encore D. Reynders, ou la consultation des membres du MR sur l'opportunité du « cumul présidence/gouvernement »<sup>304</sup>.

Quelque peu déstabilisé, le Liégeois effectue une courbe rentrante en convoquant, le 14 septembre, trois réunions successives, respectivement du bureau restreint, du

<sup>298</sup> *La Libre Belgique*, 4 septembre 2009.

<sup>299</sup> *Ibidem*.

<sup>300</sup> *Ibidem*.

<sup>301</sup> *Ibidem*.

<sup>302</sup> *Le Soir*, 5-6 septembre 2009.

<sup>303</sup> *La Libre Belgique*, 7 septembre 2009 ; *Le Soir*, 12-13 septembre 2009.

<sup>304</sup> *La Libre Belgique*, 12-13 septembre 2009. Sur les débats internes au MCC, cf. « Motion adoptée par le parlement des animateurs du MCC le 12-09-2009 » (septembre 2009) et « À tort ou à raison » (octobre 2009), in G. DEPREZ, *Charges franches*, op. cit., p. 129-131 et p. 133-136. Le texte intégral de la motion du 12 septembre est publié dans *L'Écho du citoyen*, n° 45, octobre-décembre 2009, p. 2.

bureau élargi et du conseil. Il est soutenu entre autres, par Olivier Maingain, Daniel Ducarme, Sabine Laruelle, Daniel Bacquelaine et Armand De Decker. Cependant, il est interpellé par la sénatrice liégeoise Christine Defraigne, par Willy Borsus, chef du groupe MR au Parlement wallon, et par le secrétaire d'État Olivier Chastel. Ému et grave, il déclare : « Si vous continuez de me pilonner comme cela, pendant deux mois, je ne tiendrai pas le coup, ni physiquement, ni moralement. »<sup>305</sup> Le 30 septembre, il entend L. Michel déclarer, sur les écrans de la RTBF : « Didier Reynders n'est pas un atout pour le MR, ici et maintenant. »<sup>306</sup> Quelques jours plus tard, c'est C. Defraigne qui décrit « la confiscation du pouvoir, au MR liégeois, par une "nano-oligarchie" »<sup>307</sup>.

Le 16 octobre, la même C. Defraigne est démise à l'unanimité par ses pairs de sa fonction de chef de groupe au Sénat, officiellement pour « mauvaise gestion », probablement aussi pour avoir perdu la confiance de l'appareil du parti. Aussitôt, G. Deprez dénonce cette éviction comme « une faute politique », tandis que J. Galant évoque une entrave à la liberté d'expression<sup>308</sup>. Deux jours plus tard, 37 mandataires du MR – de la mouvance libérale<sup>309</sup> et du MCC<sup>310</sup> – se rassemblent dans le salon d'un hôtel bruxellois (l'hôtel Renaissance, qui donnera son nom à leur tendance) pour préparer une lettre à remettre le lendemain au président. Ce dernier en prend connaissance le 19, peu avant l'ouverture d'une réunion de conseil de fédération. Les signataires invitent D. Reynders à organiser une nouvelle élection présidentielle dans les deux mois ou, à tout le moins, à consulter les militants sur le cumul des mandats présidentiel et ministériel. Ils font valoir que les organes statutaires du MR ont été désignés unilatéralement, sans équilibre démocratique, que certains d'entre eux ne sont pas convoqués de manière régulière et que les ordres du jour sont conçus de manière à éviter tout débat de fond<sup>311</sup>. Implicitement, ils demandent à D. Reynders de renoncer à la présidence du MR. Ce dernier refuse : entre son statut de ministre et la direction du parti, il choisirait, dit-il, la seconde. Il est soutenu par le FDF<sup>312</sup> et par une série de personnalités libérales<sup>313</sup>. Dans les jours qui suivent, des parlementaires, des conseillers provinciaux, des bourgmestres et des échevins rejoignent les rangs des

<sup>305</sup> *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 15 septembre 2009.

<sup>306</sup> *La Libre Belgique*, 1<sup>er</sup> octobre 2009.

<sup>307</sup> *Le Soir*, 8 octobre 2009.

<sup>308</sup> *Le Soir*, 16 et 17-18 octobre 2009.

<sup>309</sup> Ainsi, Louis Michel, député européen, Charles Michel, ministre de la Coopération au développement, Olivier Chastel, secrétaire d'État à l'Europe, Frédérique Ries, parlementaire européenne, Christine Defraigne, sénatrice, les députés fédéraux Jacqueline Galant, Olivier Destrebecq, Valérie De Bue et Olivier Hamal, les députés wallons Willy Borsus (chef de groupe), Serge Kubla et Hervé Jamar, le président de la fédération du MR du Brabant wallon Jean-Paul Wahl...

<sup>310</sup> Outre G. Deprez, président du MCC, il s'agit du sénateur Alain Courtois, des députés Philippe Collard, Marie-Christine Marghem et Jean-Jacques Flahaux.

<sup>311</sup> *Le Soir* en ligne, 19 et 20 octobre 2009.

<sup>312</sup> En particulier par Olivier Maingain, Didier Gosuin et Bernard Clerfayt.

<sup>313</sup> Dont la ministre fédérale Sabine Laruelle, le ministre d'État Daniel Ducarme, le président du Sénat Armand De Decker, les chefs de groupe à la Chambre et au Sénat, Daniel Bacquelaine et Dominique Tilmans, les députés Jean-Luc Crucke et Corinne De Permentier, les sénateurs Philippe Monfils et Alain Destexhe, les députés wallons Richard Miller et Véronique Cornet, la secrétaire politique Clarisse Albert et le porte-parole Pierre-Yves Jeholet.

contestataires, qui représenteraient environ la moitié des cadres du Mouvement<sup>314</sup>. Ce dernier est déchiré : deux camps s'affrontent au grand jour.

La presse s'interroge sur les motifs de la discorde. Manifestement, il n'y a pas conflit de générations, ni opposition entre chrétiens et laïques, entre centristes et droitiers, entre Wallons et Bruxellois. Selon les observateurs<sup>315</sup>, le MR ne serait pas un véritable parti, doté d'un appareil solide et d'organes au fonctionnement bien rôdé : à défaut de pouvoir se mener dans des structures, les débats se dérouleraient par presse interposée. Le Mouvement pâtirait également d'un manque de démocratie interne : la « garde rapprochée » du président calmerait les réunions et contrôlerait toute la communication. En témoignerait la quasi-impossibilité, depuis juin 2009, de mener une réflexion collective sur l'insuccès électoral et sur la mise à l'écart du MR des gouvernements en Wallonie et à Bruxelles. La formation de D. Reynders aurait aussi abusé d'une stratégie agressive, fondée sur l'affrontement systématique avec les compétiteurs : elle se serait ainsi isolée sur l'échiquier politique, invitant ses concurrents à se coaliser ; en optant pour la diatribe, elle aurait aussi occulté tous ses efforts en matière d'élaboration de projets et de propositions. Enfin, la ligne idéologique de la formation réformatrice se serait diluée : elle serait devenue à ce point imprécise que d'aucuns continueraient à se revendiquer d'un libéralisme social, voué aux gémomies par d'autres. On assisterait aussi, selon Paul Piret, à un mouvement de balancier, à une sorte d'alternance entre deux lignes : celle des Michel et celle des « goliens », dont D. Reynders et A. Destexhe seraient les héritiers spirituels et dont le FDF aurait été le partenaire privilégié. Le même journaliste nuance, cependant, son analyse, compte tenu de l'individualisme farouchement ancré chez les libéraux : « Toute crise du genre doit aussi intégrer bien des histoires et tactiques personnelles, plus encore au MR dont, par atavisme, les adhésions sont plus individuelles qu'ailleurs. »<sup>316</sup>

Les partisans de D. Reynders lancent un « Appel à l'unité »<sup>317</sup>, signé par 139 mandataires, dont 3 ministres, 4 ministres d'État, 46 parlementaires, 12 anciens ministres et parlementaires, 3 députés permanents et 69 mandataires locaux. Les tenants de la ligne présidentielle refusent de « s'inscrire dans une logique de conflit ». Ils plaident en faveur de l'union, de l'apaisement, du rassemblement et de la réconciliation. Ils rappellent la légitimité de D. Reynders, invitant chaque réformateur à se mobiliser derrière lui, afin de faire aboutir le processus de réforme initié sous le nom de « Printemps des réformes » : le manifeste des réformateurs, datant de 2002, serait ainsi mis à jour, tandis que des groupes de travail auraient été installés ou seraient sur le point de l'être sur des sujets comme l'interculturalité, la justice, l'agriculture, la défense, la santé, la réforme de la communication et des statuts. Bref, dans les deux camps, on se compte.

Au sein même de la faction présidentielle, une tension s'installe entre le FDF et les libéraux. Déjà implanté en Brabant wallon, le parti amarante compte prendre pied dans toute la Wallonie. En février 2009, il crée une fédération provinciale en Hainaut, annonçant que 3 à 400 Wallons ont rejoint ses rangs, séduits par son programme

<sup>314</sup> Soit au total 150 signataires (*Le Soir*, 22 octobre 2010).

<sup>315</sup> *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 20 octobre 2009.

<sup>316</sup> *La Libre Belgique*, 21 octobre 2009.

<sup>317</sup> *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 22 octobre 2009.

institutionnel et par sa fibre sociale. D'autres groupes seraient en voie de constitution, notamment à Huy-Waremme. Olivier Maingain se défend, toutefois, de favoriser le développement de forces centrifuges au sein du MR<sup>318</sup>. Les réactions de certains ténors libéraux sont vives : tour à tour, Françoise Bertieaux, chef de file du MR-LB, Daniel Ducarme et Serge Kubla manifestent leur exaspération<sup>319</sup>. O. Maingain précise qu'il ne compte pas puiser dans le vivier libéral, mais amener au MR des personnes qui ne le rejoindraient pas sans passer par le sas du FDF. Il rappelle aussi que rien, dans les statuts du Mouvement réformateur, ne limite l'implantation d'une composante à une seule aire géographique. La méfiance n'en persiste pas moins.

Pour tenter de rapprocher les points de vue, D. Reynders rencontre une délégation de « rebelles » (Willy Borsus, Charles Michel, Olivier Chastel, Frédérique Ries, Alain Courtois, Carine Lecomte et Hervé Jamar). Il consulte Olivier Maingain (FDF), Gérard Deprez (MCC), Katrin Jadin (PFF), et les anciens présidents de la mouvance libérale. Un temps, la presse lui prête l'intention de conserver les fonctions de vice-Premier ministre, de ministre des Finances et de chef de file gouvernemental, tout en confiant la présidence du Mouvement, à titre intérimaire, à un proche : Daniel Bacquelaine. Cependant, ce scénario ne se réalise pas<sup>320</sup>.

Le 25 octobre, D. Reynders organise une réunion que la presse qualifie de « nuit des longs couteaux »<sup>321</sup>. Sont présents autour de la table L. Michel, C. Michel, O. Chastel, H. Jamar, W. Borsus, F. Ries, C. Lecomte et G. Deprez, tous membres du groupe Renaissance, mais aussi des fidèles du président comme D. Ducarme, O. Maingain, K. Jadin, S. Laruelle, F. Bertieaux, D. Tilmans, D. Gosuin, P.-Y. Jeholet, R. Miller, D. Bacquelaine et A. De Decker. La rencontre se déroule dans un climat tendu. Après trois heures de discussions, la négociation se poursuit à cinq : D. Reynders, O. Maingain, G. Deprez, D. Ducarme et L. Michel.

Le 26 octobre, après de nouveaux *caucus*, un accord est conclu entre les deux factions, avant d'être avalisé par le conseil du MR. D. Reynders demeure vice-Premier ministre, ministre des Finances, chef de file gouvernemental et président du MR. Cependant, ce dernier mandat est écourté d'un an ou prendrait fin à l'issue des prochaines élections fédérales, si celles-ci devaient être anticipées. Le successeur ne pourrait plus exercer de fonctions ministérielles. D. Reynders est désormais flanqué d'un vice-président exécutif, Willy Borsus, en charge des matières régionales, communautaires, provinciales et communales, mais aussi en partie de la communication et de l'animation du Mouvement<sup>322</sup>. L'organisation du MR se conformera désormais aux statuts : réunion du bureau (élargi aux anciens présidents Ducarme et Michel, parfois aux ministres et aux présidents d'assemblée) tous les lundis ; réunion du conseil de fédération le même jour ; réunion des présidents d'assemblée, des ministres et des chefs de groupe tous les jeudis ; convocation régulière de l'intergroupe parlementaire<sup>323</sup>.

<sup>318</sup> *Le Soir*, 13 octobre 2009.

<sup>319</sup> *Le Soir*, 21 octobre 2009 ; *La Libre Belgique*, 22, 23 et 24-25 octobre 2010.

<sup>320</sup> *La Libre Belgique*, 24-25 octobre 2009.

<sup>321</sup> *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 26 octobre 2010.

<sup>322</sup> Pour une description plus précise des tâches de W. Borsus, cf. Interview, *L'Écho du citoyen*, n° 46, janvier-mars 2010, p. 2-3.

<sup>323</sup> *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 27 octobre 2009.

Les avis des commentateurs sur la portée du compromis divergent. Pour Pierre Bouillon, « les quelques concessions arrachées à Reynders sont légères et le président du MR s'achète à bon compte une tranquillité de dix-huit mois »<sup>324</sup>. Pour Vincent de Coorebyter, par contre, « c'est la président qui a dû bouger pour éteindre la fronde et il a accepté de fortes concessions : il doit partager le pouvoir, il est fragilisé »<sup>325</sup>. La seconde interprétation est fondée. Toutefois W. Borsus travaille en bonne intelligence avec D. Reynders. De commun accord, les deux hommes choisissent d'ailleurs un chef de cabinet, Jean-François Robe, qui améliore sensiblement la gestion du Mouvement<sup>326</sup>.

### 3.4. LE DÉBAT SUR L'INTERCULTURALITÉ

Le Mouvement réformateur est, on l'a vu, une formation pluraliste au sein de laquelle se côtoient différentes sensibilités philosophiques et religieuses. Comme tous les autres partis belges, il est interpellé par la résurgence de questions liées « au jeu des relations entre les religions et l'État », mais aussi « au choc des cultures, des modes de vie et des classes sociales »<sup>327</sup>. Les débats relatifs au port du voile dans l'espace public ne sont qu'une illustration, parmi d'autres, de pareil phénomène. Aussi est-il intéressant d'examiner la manière dont les réformateurs francophones se positionnent face à une problématique inscrite à l'agenda politique : l'interculturalité.

L'accord du 18 mars 2008, qui donne naissance au premier exécutif fédéral dirigé par Yves Leterme, prévoit la tenue d'« assises de l'interculturalité ». Se déroulant de septembre 2009 à septembre 2010 à l'initiative de la vice-Première ministre Joëlle Milquet (CDH), en charge de l'Égalité des chances, ces assises ont pour mission de « formuler des recommandations au gouvernement, en vue de renforcer la réussite d'une société basée sur la diversité, le respect des spécificités culturelles, la non discrimination, l'insertion et le partage de valeurs communes »<sup>328</sup>. En sus des travaux coordonnés par un comité de pilotage se tiennent des « débats, rencontres, échanges de bonnes pratiques et explorations de pistes nouvelles », sélectionnés à la suite d'appels à projets et pris en charge par le secteur associatif.

Le MR<sup>329</sup> est favorable à la tenue des assises, auxquelles il entend participer. Par la voix de Denis Ducarme, il émet cependant de nettes réserves sur les critères de sélection des projets. Il estime que la présence, parmi ces critères, des

<sup>324</sup> *Le Soir*, 27 octobre 2009.

<sup>325</sup> *La Libre Belgique*, 28 octobre 2009.

<sup>326</sup> *La Libre Belgique*, 16 décembre 2009.

<sup>327</sup> S. GOVAERT, « Politique et religion : des changements dans les règles du jeu », in M.-T. COENEN *et al.*, *L'état de la Belgique 1989-2004. Quinze années à la charnière du siècle*, Pol-His, Bruxelles, 2004, p. 265-298 ; F. FORET (s. dir.), *Politique et religion en France et en Belgique*, Éditions de l'Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 2009.

<sup>328</sup> Le site des assises est toujours consultable à ce jour. Cf. <<http://www.interculturalite.be>>.

<sup>329</sup> Les prises de position successives du Mouvement figurent sur le site <<http://www.mr.be>>, à la rubrique « interculturalité ». La plus significative est intitulée « Quel modèle de société pour demain ? Conclusions et propositions formulées par le groupe de travail institué par le MR. Dix propositions pour favoriser le vivre ensemble ».

« accommodements raisonnables »<sup>330</sup> est de nature à biaiser les débats. Le cabinet de J. Milquet réplique que la promotion des « accommodements raisonnables » n'est nullement un impératif et qu'un seul, parmi les 67 projets, a trait à ce sujet<sup>331</sup>.

En réalité, le MR a pris les devants, ce qui le distingue d'autres formations politiques et témoigne de la sensibilité de certaines de ses composantes – on pense surtout aux libéraux – à la thématique de la neutralité de l'État. Il a mis sur pied un groupe de travail, présidé par Daniel Bacquelaine, chef de groupe à la Chambre, en charge du dossier « Interculturalisme ou multiculturalisme : quel modèle de société pour demain ? ». Ce groupe s'active entre le 17 juillet et le 22 septembre 2009. Il fait connaître son rapport, ses conclusions et ses propositions à la presse, au lendemain de la clôture de ses travaux, alors que les assises de l'interculturalité débutent à peine<sup>332</sup>. Comme on va le voir, les réformateurs optent résolument en faveur d'une conception de l'interculturalisme qu'on peut qualifier – sans que le MR emploie lui-même ce terme – de laïque ou de républicaine. Ils récusent toute forme de multiculturalisme.

Selon eux, dans le modèle « interculturel », l'individu passe avant la société et bénéficie, en sa qualité d'être humain, de droits fondamentaux. De ce fait, la diversité culturelle doit demeurer compatible avec de tels droits. Il importe, dès lors, qu'elle s'accompagne d'un dispositif mis en place par les pouvoirs publics, afin de « rassembler les citoyens autour de valeurs communes, héritées des Lumières, de portée universelle, scellées notamment dans la convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, ainsi que dans ses protocoles additionnels » : droit de décider de son trajet de vie, droit à la vie, à l'intégrité physique, à la sécurité et à l'instruction, protection de la vie privée, égalité entre l'homme et la femme, effectivité de la démocratie, liberté d'association, séparation des Églises et de l'État... Il en résulte que les droits et les devoirs des citoyens ne peuvent différer selon « leurs appartenances et convictions personnelles ».

À l'inverse, affirme le MR, le « multiculturalisme » fait prévaloir l'appartenance à un groupe sur l'identité individuelle, conduisant ainsi au relativisme culturel par « une affirmation inconditionnelle des systèmes de pensée ». Il entraîne une accentuation des différences de groupe, au point de déboucher, dans son acceptation la plus extrême, sur le communautarisme : l'être humain n'existe pas indépendamment de ses appartenances culturelles, ethniques, religieuses et sociales ; il se définit par sa différence, évoluant « dans un système distinct d'institutions et de valeurs ». La formation de microsociétés mène à une remise en cause des valeurs universelles : il y a alors « accommodement » des droits fondamentaux de membres de la communauté.

À l'issue de ses délibérations, le groupe de travail mis en place par le MR formule les propositions suivantes :

---

<sup>330</sup> Selon leurs promoteurs, il faut entendre par là des assouplissements apportés à des normes juridiques, afin d'empêcher les discriminations que pourraient créer ces normes et que subirait une minorité (culturelle, ethnique, religieuse,...), et ce, dans le but de promouvoir l'égalité entre les citoyens. Selon leurs détracteurs, ces « accommodements raisonnables » mèneraient au relativisme culturel, voire au communautarisme.

<sup>331</sup> *Le Soir*, 15 septembre 2009.

<sup>332</sup> *La Libre Belgique* en ligne, 23 septembre 2009.

- dans l'exercice de leurs activités, abstention de port de signes convictionnels par les parlementaires investis d'une fonction de représentation de leur institution et par les personnes en charge de fonctions exécutives<sup>333</sup> ;
- interdiction, pour les prestataires des services publics, d'exprimer leurs convictions politiques, philosophiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions ;
- limitation du droit de restreindre la liberté d'expression, laissé au seul législateur ;
- révision de l'article 21, §2, de la Constitution afin d'indiquer que seul le mariage civil crée des droits et des obligations dans le chef des époux ;
- dans l'espace public, proscription du port de vêtements masquant tout ou une large partie du visage (*burqa, niqab*, etc.) ;
- sans distinction d'âge, interdiction du port de signes d'appartenance culturelle, religieuse ou politique dans les établissements scolaires de l'enseignement obligatoire du réseau officiel et du réseau officiel subventionné ;
- mise en place, dans les mêmes réseaux, d'une alternative au choix à opérer entre cours de religion et cours de morale laïque, sous la forme d'un cours des religions et des philosophies ;
- création d'un cours d'éveil à la citoyenneté ;
- interdiction, pour les écoles, de priver des élèves de connaissances scientifiquement avérées au motif qu'elles pourraient heurter des croyances religieuses ;
- obligation, pour les élèves, de suivre les cours d'éducation physique et de natation qui font partie du programme, ainsi que de participer aux activités parascolaires organisées par les établissements d'enseignement ;
- formation des enseignants à l'interculturalité ;
- acceptation de principe d'une alimentation différenciée, dans les cantines scolaires, moyennant demande expresse des parents et déjeuner des enfants en commun, sans distinction de menu.

Le MR s'engage à déposer des textes (propositions de révision de la Constitution, de loi, de décret et d'ordonnance) dans les différentes assemblées parlementaires où il est représenté, afin que ses positions soient mises en œuvre. Il annonce sa participation active aux assises de l'interculturalité « pour faire prévaloir ses engagements en matière d'intégration par l'apprentissage de la langue, par l'éducation et la citoyenneté, par le travail et par le logement », les autres domaines étant, à son estime, balisés par la réglementation qu'il suggère d'adopter. Le CDH réagit immédiatement. Il constate que le MR tente de « conclure en solitaire la réflexion lancée dans les assises de l'interculturalité, en déposant soudainement des textes multiples liés à cette thématique ». Il s'étonne de pareil unilatéralisme. Il invite les réformateurs à « s'investir dans les assises pour y formuler leurs idées »<sup>334</sup>.

Dès les mois d'octobre et de novembre 2009, des représentants du MR saisissent les assemblées parlementaires de textes allant dans le sens des propositions adoptées par

<sup>333</sup> Des élus du MR sont choqués par le port du voile de Mahinur Özdemir, parlementaire bruxelloise du CDH.

<sup>334</sup> *La Libre Belgique*, 23 septembre 2009.

leur formation en matière d'interculturalité. D. Reynders invite les autres partis démocratiques à soutenir ces initiatives. Des libéraux francophones ne cachent pas qu'ils craignent de voir les assises se muer en « cénacle infructueux ».

Au Parlement wallon, la majorité PS-CDH-Écolo, embarrassée par ses divisions sur des matières sensibles, cherche à éluder le débat : elle décide de confier l'examen des propositions réformatrices à une commission mixte, comprenant aussi des membres du Parlement de la Communauté française et de l'Assemblée de la Commission communautaire française. Le MR dénonce une tentative d'encommissionnement. Quoi qu'il en soit, la résolution de Florence Reuter tendant à interdire le port de signes convictionnels dans l'administration wallonne sera rejetée par la majorité en février 2011<sup>335</sup>. Il en sera de même au Parlement bruxellois, trois mois plus tard, pour une proposition similaire applicable aux services administratifs régionaux et communaux. Au nom du MR, D. Gosuin constatera alors qu'aucun autre parti « n'est prêt à couler dans le droit le principe de neutralité des fonctionnaires », ce qui « risque demain d'être source de tensions et de conflits »<sup>336</sup>.

En Communauté française, en janvier 2010, la ministre de l'Enseignement obligatoire, Marie-Dominique Simonet (CDH), propose l'interdiction du voile à l'école jusqu'en troisième année du secondaire, dans les établissements relevant des pouvoirs publics. Le MR estime que cette position est trop timorée. Il la juge également « inadéquate, inadaptée et ingérable sur le terrain ».

À l'échelon fédéral, Denis Ducarme presse le président de la commission de l'Intérieur de la Chambre de mettre à l'ordre du jour les propositions de loi visant à interdire la *burqa* dans l'espace public, ainsi que le port de signes convictionnels ostentatoires dans les administrations publiques fédérales. Il obtient gain de cause. La proposition de loi Bacquelaine et consorts, qui porte interdiction du port de vêtements empêchant l'identification d'une personne dans l'espace public, est votée en commission de l'Intérieur de la Chambre, le 31 mars 2010, puis en séance plénière le 29 avril de la même année, et ce à l'unanimité moins deux abstentions. La chute du gouvernement Leterme II interrompt la procédure, du fait de l'anticipation des élections fédérales. Relevé de caducité, le texte est finalement adopté à la Chambre, par cent vingt-neuf voix contre une et deux abstentions, le 28 avril 2011. Il n'est pas évoqué au Sénat et entre en application le 23 juillet suivant. Le MR estime avoir remporté une victoire sur ce point.

Revenons aux assises de l'interculturalité, qui se sont déroulées entre-temps. Leur rapport final<sup>337</sup> est remis à la ministre Milquet, le 8 novembre 2010. Il contient un certain nombre de recommandations que le MR juge inacceptables : ainsi l'autorisation du port de signes convictionnels dans les écoles officielles après la troisième année de l'enseignement secondaire, par les enseignants du même réseau et dans la fonction publique, à l'exclusion des agents investis d'une fonction d'autorité ; la réalisation d'une étude sur les « accommodements raisonnables » ; la révision du

<sup>335</sup> *La Libre Belgique*, 15 février 2011.

<sup>336</sup> *La Libre Belgique*, 29 avril 2011.

<sup>337</sup> « Rapport remis à Joëlle Milquet, vice-Première ministre, ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, en charge de la Politique de Migration et d'Asile, lors de la cérémonie de clôture des assises de l'interculturalité, le 8 novembre 2010 à Bruxelles », <<http://www.interculturalite.be>>.

régime des jours fériés légaux compte tenu des convictions religieuses et philosophiques. Au nom du MR, D. Bacquelaine estime que les recommandations des assises « vont dans le sens de la vision communautariste prônée par le CDH, plutôt que de favoriser le vivre ensemble ». Avec D. Ducarme, il ajoute : « Ce rapport, c'est tout à la fois la négation de l'indispensable impartialité de l'État et l'abandon du principe démocratique fondamental de séparation des Églises et de l'État (...). C'est la porte ouverte à une accentuation des différences identitaires, menant *in fine* à une forme de “babelisation” du vivre ensemble, ainsi qu'à l'émergence de castes légales »<sup>338</sup>. De leur côté, les Jeunes MR réclament, ironiquement, « le droit pour la minorité anglaise de rouler à gauche »<sup>339</sup>.

Le comité de pilotage des assises s'insurge contre ces critiques. Il se défend de toute dérive communautariste. Sa coprésidente affirme : « Aucun de ses membres n'a subi ou même ressenti la moindre pression du cabinet de Madame Milquet (...). Notre modèle, c'est l'interculturalité, qui n'a rien à voir avec le communautarisme »<sup>340</sup>. Sur pareil sujet, les débats demeurent vifs au cours des semaines suivantes. Plus que d'autres formations politiques, le MR se pose, sans voix discordante, en défenseur de la neutralité de l'État.

### 3.5. LA MUE DU FDF

Le FDF continue à essaimer en Wallonie. Outre sa fédération provinciale du Brabant wallon, organisée sur la base des zones de police<sup>341</sup>, et sa fédération hainuyère, créée le 3 février 2009, il fonde une section à Lessines (12 mars 2009), une section d'arrondissement à Huy-Waremme (1<sup>er</sup> mai 2009).

Le FDF poursuit ensuite sa structuration dans les autres provinces wallonnes sous forme de fédérations provinciales : une fédération provinciale liégeoise voit le jour le 3 janvier 2010 ; le Luxembourg et la province de Namur se structurent également en fédérations provinciales, respectivement le 27 mars 2010 et le 8 octobre 2010<sup>342</sup>.

O. Maingain tient à rassurer les autres composantes du MR sur la nature de ses intentions : « Nous n'avons pas la prétention de rivaliser avec les libéraux en Wallonie. Nous souhaitons attirer au FDF des gens qui, sans nous, ne viendraient pas au MR. » Christophe Verbist, président de la fédération hainuyère, ajoute : « Nous voudrions permettre à des candidats FDF de figurer sur les listes MR aux prochaines élections communales et ainsi élargir la base électorale du MR en Wallonie. »<sup>343</sup>

<sup>338</sup> *Le Soir* en ligne, 11 novembre 2010.

<sup>339</sup> « Assises de l'Interculturalité : les Jeunes MR demandent le droit pour la minorité anglaise de rouler à gauche », <<http://www.mr.be>>.

<sup>340</sup> *Le Vif-L'Express* en ligne, 9 novembre 2010.

<sup>341</sup> Cette fédération succède à la régionale du Brabant wallon existant depuis les années 1980.

<sup>342</sup> *Le Soir*, 30 octobre 2009.

<sup>343</sup> *Ibidem*.

De son côté, W. Borsus estime que l'implantation de sections du FDF en Wallonie « aura pour effet d'affaiblir le Mouvement réformateur »<sup>344</sup>. L. Michel n'est pas plus enthousiaste, mais il se refuse à dramatiser la situation : « Un certain nombre de personnes, dont moi, nous interrogeons sur cette démarche. S'il s'agit de présenter la dimension sociale et humaine du programme réformateur, on peut faire sans cela (...). Le FDF en Wallonie, c'est un non-événement. Je ne pense pas que ce soit utile, mais ce n'est pas grave, ce n'est pas un drame. »<sup>345</sup>

Le 24 janvier 2010, le parti d'O. Maingain, lors d'un congrès, annonce deux changements dans la continuité<sup>346</sup>. Sans renoncer à sa couleur amarante, à son programme et à ses structures, la formation garde son sigle, mais change sa dénomination : FDF signifiera désormais Fédéralistes démocrates francophones. Trois raisons expliquent cette transformation. Tout d'abord, le terme de Front ne satisfait plus de nombreux adhérents, qui le jugent désuet. Ensuite, l'implantation en Wallonie, où quelque 700 membres auraient été recrutés, incite le parti à ne plus se donner une image exclusivement bruxelloise. Enfin, l'accent doit être mis sur le fédéralisme, synonyme d'autonomie, de responsabilité et de solidarité, par opposition au chaos qu'engendrerait le passage au confédéralisme.

### 3.6. LE MR TENTE DE SERRER LES RANGS

Les résultats des sondages deviennent préoccupants pour les réformateurs : ainsi, en janvier 2010, l'Institut Dedicated Research ne les crédite plus que de 22,9 % des intentions de vote à Bruxelles et de 22,5 % en Wallonie<sup>347</sup>. La cote d'alerte est atteinte. Il importe de réagir en réunifiant le Mouvement. D. Reynders s'y emploie dans le cadre du « Printemps des réformes ».

La première opération à réaliser est l'actualisation du manifeste des réformateurs, adopté en 2002. Les sections locales, puis les fédérations sont invitées à organiser des discussions ouvertes sur le sujet, puis à recueillir des amendements et des propositions, finalement au nombre de 3 000. D. Reynders, W. Borsus et R. Miller, futur rapporteur du congrès à organiser en la matière, se rendent à maintes reprises dans toutes les fédérations pour des conférences-débats. Chargé d'élaborer une « pièce à casser », Miller consulte D. Ducarme, L. et C. Michel, W. Borsus, O. Maingain et G. Deprez. Il rédige un document de 39 pages intitulé « Mieux, pour tous », soumis au conseil du MR le 25 janvier 2010, puis au congrès de Liège six jours plus tard. Les militants, réunis en une trentaine de groupes de travail, auront ensuite trois mois pour apporter d'ultimes modifications au texte, s'ils le jugent nécessaire<sup>348</sup>.

Selon R. Miller, cet « appel réformateur » devrait mettre en lumière « le fond humain du projet de société libéral, axé sur l'amélioration de la vie des gens ». Il intégrerait la

<sup>344</sup> *Le Soir*, 28 octobre 2010.

<sup>345</sup> *La Libre Belgique*, 31 janvier 2010.

<sup>346</sup> *La Libre Belgique*, 21 janvier 2010 ; *Le Soir*, 25 janvier 2010.

<sup>347</sup> *Le Soir*, 26 janvier 2010.

<sup>348</sup> *Le Soir*, 23-24 janvier 2010 ; *La Libre Belgique*, 25 janvier 2010.

prise en compte de « nouveaux défis », comme le réchauffement climatique ou la dégradation de l'environnement. Il ne constituerait pas une nouvelle mouture du libéralisme social – « le libéralisme étant authentiquement social par lui-même » –, mais il intégrerait des thématiques développées précédemment par L. Michel<sup>349</sup>. Selon W. Borsus, il tracerait les contours d'un « libéralisme moderne, chaleureux, proche du quotidien des gens »<sup>350</sup>.

Les journalistes et les responsables politiques qui découvrent le document avant sa diffusion ne partagent pas tous le même diagnostic. Pour Jean-Paul Duchâteau, on aurait affaire à « un texte dont les accents sociaux traduisent, quoi qu'en disent les libéraux, une inflexion au centre, pour ne pas dire au centre-gauche »<sup>351</sup>. Pour un autre quotidien de la capitale<sup>352</sup>, on assisterait à une opération de recentrage, qui viserait à dépeindre un MR plus humain, plus social, plus rassembleur, afin de gagner des électeurs centristes sans perdre ceux de la droite modérée, tout en laissant le segment de la droite dure au Parti populaire. C. Defraigne qualifie le manifeste de « libéral social », alors que D. Ducarme et A. De Decker le positionnent au centre-droit<sup>353</sup>.

À notre estime, il s'agit d'un texte consensuel<sup>354</sup>, de nature à fédérer les différentes mouvances du MR. Les valeurs mises en évidence appartiennent au répertoire classique du libéralisme : la liberté, la responsabilité, l'égalité des chances, la solidarité, le respect dû au travail et à l'esprit d'entreprise. Les caractéristiques que le Mouvement revendique ne sont pas nouvelles, même si elles sont exprimées avec force : ouverture à tous les citoyens, respect des choix individuels, pluralisme, volonté de réformer la société, défense de la francophonie. Les quatre objectifs prioritaires assignés aux réformateurs – revitaliser la démocratie, vivre les libertés, choisir l'interculturel, développer une croissance durable – incluent, par contre, des orientations plus novatrices comme la lutte contre la montée du populisme et l'organisation d'une sécurité sociale qui « ne laisse personne au bord de la route ». Comme on l'a vu, le Mouvement refuse la multiculturalité, au profit de l'interculturalité. Il se prononce en faveur d'une lutte contre les excès du capitalisme financier et d'une meilleure répartition de la prospérité, sans négliger pour autant les enjeux écologiques. Accueilli très favorablement, le projet de R. Miller soude les réformateurs : « Le MR redécouvre l'enthousiasme », note la presse<sup>355</sup>. Cependant, D. Reynders n'utilisera pas ce nouveau Manifeste durant la campagne électorale qui va s'ouvrir.

Après la démission d'H. Van Rompuy, appelé à exercer la présidence du Conseil européen, l'exécutif fédéral est remanié. Le gouvernement de plein exercice Leterme II, formé le 15 novembre 2009, ne modifie en rien les attributions des ministres et secrétaires d'État du MR. Il est, lui aussi, confronté à d'épineux problèmes institutionnels, qui provoquent quelques crispations dans les rangs réformateurs. Le

<sup>349</sup> *La Libre Belgique*, 25 janvier 2010.

<sup>350</sup> *Le Soir*, 30-31 janvier 2010.

<sup>351</sup> *La Libre Belgique*, 1<sup>er</sup> février 2010.

<sup>352</sup> *Le Soir*, 25 janvier 2010.

<sup>353</sup> *Le Soir*, 30-31 janvier 2010.

<sup>354</sup> *Le Printemps des réformes. Congrès de Liège, 31 janvier 2010. Mieux, pour tous. L'appel réformateur.*

<sup>355</sup> *Le Soir*, 1<sup>er</sup> février 2010.

ministre flamand des Affaires intérieures, Geert Bourgeois (NV-A), refuse de nommer trois bourgmestres de la périphérie de Bruxelles. Selon la *Libre Belgique*, il envisagerait de désigner d'autres personnes pour l'exercice de ces fonctions<sup>356</sup>. À cette perspective, O. Maingain réagit en ces termes : « Où va-t-on ? Ce sont des pratiques – j'ose l'expression qui est très forte – dignes de l'Occupation allemande. C'est comme sous l'Occupation lorsqu'on désignait des bourgmestres parce qu'ils étaient les alliés de l'occupant ! » Pour cet « excès de langage », le président du FDF est critiqué publiquement par la sénatrice C. Defraigne et par la présidente du MR-LB F. Bertieaux, alors que ses deux amis D. Gosuin et B. Clerfayt (FDF) trouvent ses propos *borderline*<sup>357</sup>. Certains libéraux, par ailleurs mécontents de l'implantation de sections du FDF en Wallonie<sup>358</sup>, émettent des doutes sur la capacité d'O. Maingain à accepter un compromis sur BHV<sup>359</sup>. G. Deprez ne demeure pas en reste. Non content d'exprimer son irritation sur « les propos outranciers » de son collègue bruxellois, il étale dans la presse le désaccord profond qui l'en sépare : « Olivier Maingain part de l'idée que la Belgique est condamnée, que la Flandre veut fixer des frontières d'État en périphérie et que nous devons, nous aussi, fixer des frontières d'État. Moi, je pense que la Belgique n'est pas condamnée<sup>360</sup> et que l'on doit lui donner une nouvelle architecture. »<sup>361</sup>

Sentant le ton monter à nouveau, D. Reynders procède à une mise au point. D'une part, il déclare que le MR s'en tiendra à la position commune des partis francophones. D'autre part, il précise : « Il n'y a pas l'épaisseur d'un papier de cigarette entre Olivier Maingain et moi. »<sup>362</sup> À la veille des élections fédérales anticipées du 13 juin 2010, l'heure n'est plus aux dissensions.

### 3.7. LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 13 JUIN 2010

Le scrutin fédéral du 13 juin 2010<sup>363</sup> est anticipé d'un an, à la suite du retrait de l'Open VLD du gouvernement Leterme II, qu'il justifie par l'incapacité de J.-L. Dehaene, chargé d'une mission en ce sens par le roi, puis de la coalition gouvernementale, à trouver un accord à la date prévue sur le dossier de BHV. Il se focalise essentiellement sur des enjeux communautaires. Du côté francophone, il

<sup>356</sup> *La Libre Belgique*, 31 mars 2010.

<sup>357</sup> *Le Soir*, 1<sup>er</sup> et 2 avril 2010.

<sup>358</sup> Le parti y compterait 800 à 900 affiliés en mars 2010.

<sup>359</sup> *Le Soir*, 2 avril 2010.

<sup>360</sup> Avec L. Michel, il écrit au printemps 2010 : « Nous prenons résolument le risque de la main tendue avec les Flamands qui se déclarent prêts à négocier avec nous une nouvelle étape de notre vie commune (...), sur base du respect mutuel, sans pratique de coups de force et recours aux brimades ». Cf. G. DEPREZ, L. MICHEL, *10 millions 827 mille 519 Belges qui se respectent, c'est mieux*, MR, Bruxelles, 2010, p. 13-16.

<sup>361</sup> *Le Soir*, 19 mai 2010.

<sup>362</sup> *Le Soir*, 5-6 juin 2010.

<sup>363</sup> À son propos, cf. P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, J. FANIEL, « La préparation des élections fédérales du 13 juin 2010 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2061-2062, 2010 ; P. BLAISE, V. de COOREBYTER, J. FANIEL, « Les résultats des élections fédérales du 13 juin 2010 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2082-2083, 2010.

bénéficie au PS, qui mise sur son « image protectrice » et sur la mobilisation de ses militants.

À la Chambre, le MR obtient 605 617 voix (9,3 % du total national), contre 835 073 suffrages (12,5 %) en 2007. Il perd donc environ 230 000 électeurs. En Wallonie, il recueille 445 705 voix (22,2 %), contre 641 824 (31,2 %) trois ans plus tôt. Cédant son *leadership* dans les provinces de Luxembourg et de Namur, il réalise son plus mauvais score depuis l'alliance des libéraux avec le FDF. Dans les cantons bruxellois, le Mouvement recule de 148 372 voix (32 %) en 2007 à 124 457 suffrages (27,1 %) en 2011. Il régresse dans les huit cantons concernés, ne conservant la première place que dans trois d'entre eux. En Flandre, les réformateurs drainent 33 081 voix. Ils ne constituent plus la force politique la plus importante que dans quatre des six cantons de Hal-Vilvorde. De la sorte, le MR perd cinq sièges (18, contre 23 en 2007), soit un à Bruxelles-Hal-Vilvorde, dans les provinces de Liège et de Luxembourg et deux en Hainaut. Ses dix-huit députés se ventilent comme suit : treize libéraux, trois FDF et deux MCC, seize parlementaires réélus et deux nouveaux venus, douze hommes et six femmes. La défaite électorale se solde par une nette diminution du pourcentage d'élues, domaine dans lequel le Mouvement réalise la moins bonne performance des quatre partis démocratiques. Les scores recueillis par le Parti populaire (62 862 voix, soit 3,1 % en Wallonie, et 15 965 voix, soit 3,5 % dans les cantons bruxellois) ne permettent pas d'expliquer, à eux seuls, l'ampleur du recul subi par les réformateurs.

Au Sénat, dans le collège français, le MR passe de 815 755 voix (12,3 % du total national), en 2007, à 599 618 suffrages (9,3 %), trois ans plus tard. Il perd environ 216 000 électeurs. Il obtient 439 379 voix (22,3 %) en Wallonie et 160 239 suffrages (19,4 %) à Bruxelles-Hal-Vilvorde. A. De Decker (148 673) et L. Michel (127 878) sont largement devancés en voix de préférence par le socialiste Paul Magnette (264 167). Il est à noter qu'en raison de ses ennuis judiciaires liés à l'affaire du casino de Dinant, Richard Fournaux n'a pas été autorisé par sa formation à se représenter, tandis que Gérard Deprez n'occupe que la première suppléance<sup>364</sup>. Le Mouvement réformateur obtient trois sénateurs élus directement (-2), trois sénateurs en Communauté française (statu quo) et garde un sénateur coopté. Berni Collas, sénateur PFF de la Communauté germanophone, est appelé à céder son siège à un socialiste en février 2010 en application d'un accord de majorité. Sur ses huit sénateurs, la formation de D. Reynders compte finalement six libéraux, aucun FDF et deux MCC, dont le sénateur coopté Alain Courtois<sup>365</sup>. Comme à la Chambre, la répartition entre les hommes (six) et les femmes (deux) est plus déséquilibrée que précédemment. À nouveau, les voix drainées par le Parti populaire (75 729 en Wallonie, soit 3,8 %, et 23 129 à Bruxelles, soit 2,8 %) ne constituent qu'une des causes de la défaite du MR.

<sup>364</sup> Il siégera néanmoins en suppléant de Louis Michel, qui demeurera membre du Parlement européen.

<sup>365</sup> Ce dernier quittera le MCC pour s'affilier directement au MR, dans l'espérance de conduire la liste réformatrice aux élections communales de Bruxelles-Ville en 2012. Cf. *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 19 juin 2010.

Les enquêtes menées par le CEVIPOL (ULB) sur les transferts de voix<sup>366</sup> comparent les résultats du scrutin législatif de 2010 avec ceux des scrutins régionaux de 2009. Elles indiquent qu'en Wallonie, le MR perd, en net, 21 753 suffrages au profit du Parti populaire et 17 944 voix au bénéfice du PS, mais qu'il en prend, respectivement, 15 872 et 5 056 à Ecolo et au CDH. À Bruxelles, le Mouvement réformateur cède, en net, 8 983 voix au Parti populaire et 336 au PS. Par contre, il en gagne 9 858 aux dépens d'Écolo et 2 674 au détriment du CDH.

Commentant les résultats du scrutin, les analystes et les acteurs relèvent, outre les effets négatifs des dissensions préalables, quelques enseignements dignes d'intérêt. Le premier concerne la différence de perception, par une partie de l'opinion, du PS et du MR : « En Belgique francophone (et tout particulièrement en Wallonie), notent Pascal Fenaux et Donat Carlier<sup>367</sup>, le PS est parvenu, tant sur les plans économique qu'institutionnel, à capitaliser les angoisses d'une opinion (...) avide de stabilité ou de protection (...). En agitant le spectre d'une sécession de la Flandre, le monde francophone belge (en ce compris les médias) a surtout ressuscité un certain "belgicisme de dépendance" et encouragé un repli protecteur, voire conservateur, derrière le parti traditionnel refuge qu'est le PS. Une certaine incapacité à déployer un discours répondant aux craintes de l'opinion explique probablement la perte de vitesse des autres formations. Pour s'en tenir au plan institutionnel, le discours "francophonissime offensif" du MR s'est soldé par un échec. »<sup>368</sup> Encore faut-il nuancer les constats selon les régions, fait valoir François Brabant<sup>369</sup> : « Les pertes du MR sont limitées à Bruxelles. Cette demi-victoire, le Mouvement la doit en grande partie au FDF (...). Le radicalisme assumé de la formation amarante a manifestement convaincu de nombreux habitants de la capitale et de sa périphérie. Mais il a aussi effarouché une partie des électeurs wallons, estiment plusieurs candidats libéraux, qui accusent Olivier Maingain d'avoir causé leur perte. »<sup>370</sup> De son côté, *Le Soir* souligne la différence de tonalité entre les campagnes réformatrices de 2007-2009 et 2010 : « La tactique a changé : plus d'agressivité contre les partenaires potentiels, recentrage sur le projet et les valeurs bleus. Revers de la médaille : le MR n'est plus au centre de la campagne. Et s'il n'est plus un repoussoir, il n'est pas redevenu une force d'attraction. »<sup>371</sup>

D'autres éléments, quelquefois évoqués lors de l'analyse de scrutins précédents, méritent d'être pris en considération. Ainsi, il apparaît que la composante libérale du MR bruxellois, fragmentée en fiefs communaux où prévalent des stratégies individualistes, est trop peu présente sur le terrain, en particulier dans les quartiers populaires, où elle se fait peu à peu supplanter par le PS<sup>372</sup>. À la différence de ce parti et même du FDF, le MR-LB ne s'ajuste guère à l'évolution démographique et

<sup>366</sup> P. DELWIT *et al.*, « Les transferts de voix en Wallonie lors des élections fédérales du 13 juin 2010 », *Note*, CEVIPOL, n° 1, 2010 ; P. DELWIT *et al.*, « Les mouvements de voix dans la Région de Bruxelles-Capitale entre l'élection régionale de juin 2009 et le scrutin fédéral du 13 juin 2010 », *Brussels Studies*, n° 41, 27 septembre 2010.

<sup>367</sup> P. FENAUX, D. CARLIER, « Belgique : le grand chantier », *La Revue Nouvelle*, tome 65, n° 7-8, 2010, p. 4.

<sup>368</sup> Diagnostic confirmé par David Coppi (*Le Soir*, 15 juin 2010).

<sup>369</sup> *Le Vif-L'Express*, 18 juin 2010.

<sup>370</sup> Tel est aussi l'avis d'Alain Destexhe (*Le Soir*, 15 juin 2010).

<sup>371</sup> *Le Soir*, 12-13 juin 2010.

<sup>372</sup> Alain Destexhe, *Le Soir*, 15 juin 2010 ; Vincent de Coorebyter, *Le Soir*, 22 juin 2010.

sociologique d'une capitale multiculturelle, dont il néglige l'électorat d'origine allochtone<sup>373</sup>. De plus, en période de crise, lorsque l'inquiétude grandit dans les couches les plus précarisées de la population, il ne parvient pas à rassurer ceux qui nourrissent des craintes pour leur avenir, à défaut d'un discours social audible<sup>374</sup>. La lisibilité du projet réformateur pose à tout le moins problème. Selon Martine Dubuisson<sup>375</sup>, « le MR apparaît comme une famille déchirée, au message brouillé, oscillant entre le centre-droit aux accents sociaux et la droite classique ». Francis Van de Woestyne opine dans le même sens : « Le parti se définit plus par ce qu'il n'est pas que par ce qu'il est ou veut être. Est-il de droite, libéral et/ou social ? Une clarification s'impose. »<sup>376</sup> Enfin, relève Sabine Laruelle, le MR continue à payer l'échec de l'orange bleue, le poids de la crise économique et la part prise par l'Open VLD dans la chute du gouvernement Leterme II : il pâtirait, plus que d'autres formations, de comportements abstentionnistes, de votes blancs et de l'attraction de « petits partis »<sup>377</sup>.

### 3.8. NOUVEAUX BRANDONS DE DISCORDE

Comme la NV-A a remporté une brillante victoire lors du scrutin du 13 juin 2010, son leader Bart De Wever est nommé informateur par le roi. Dans le cadre de sa mission, il est appelé à rencontrer le président du Sénat, Armand De Decker. Ce dernier se montre favorable à un accord institutionnel, mais sceptique sur la capacité du FDF à accepter un compromis et même favorable à l'adoption de ce compromis sans le soutien du parti amarante. Il ajoute : « On surestime terriblement le poids du FDF. »<sup>378</sup> D'autres représentants du MR-LB affirment que la formation d'O. Maingain est trop exigeante en termes de représentation parlementaire, développe souvent une stratégie propre et affaiblit ses partenaires par son radicalisme en matière communautaire<sup>379</sup>. Le chef de file du FDF réagit vivement, considérant de telles déclarations comme « déplacées, inopportunnes et nuisibles à l'unité des francophones »<sup>380</sup>.

La désignation des trois sénateurs de la Communauté française et du sénateur coopté donne lieu à de nouvelles tensions. Traditionnellement, dans la famille libérale, ces choix sont opérés par le président. Pour les sénateurs de la Communauté française, D. Reynders propose la reconduction des sortants sur la base d'équilibres et d'accords avec le FDF : Alain Destexhe (MR-LB), Caroline Persoons (FDF) et la libérale liégeoise Christine Defraigne. C. Michel et G. Deprez proposent la nomination du Montois Richard Miller, du neurochirurgien bruxellois Jacques Brotchi et de Christine

<sup>373</sup> D. Gosuin, B. Clerfayt et A. Destexhe, *Le Soir*, 15 juin 2010 ; V. de Coorebyter, *Le Soir*, 22 juin 2010.

<sup>374</sup> V. de Coorebyter, *Le Soir*, 22 juin 2010.

<sup>375</sup> *Le Soir*, 22 juin 2010.

<sup>376</sup> *La Libre Belgique*, 22 juin 2010.

<sup>377</sup> *Le Soir*, 16 juin 2010.

<sup>378</sup> *Le Soir*, 21 juin 2010.

<sup>379</sup> *Le Soir*, 22 juin 2010.

<sup>380</sup> *Ibidem*.

Defraigne, les deux derniers nommés faisant partie du groupe Renaissance. La sélection est finalement laissée à l'appréciation du groupe MR de la Communauté française, présidé par Françoise Bertiaux : par 16 voix sur 25, la proposition présidentielle est repoussée ; c'est celle du duo Michel – Deprez qui prévaut. Bien plus, c'est un autre membre du groupe Renaissance, Alain Courtois, aux prises avec cinq compétiteurs, qui est coopté par les sénateurs du MR. La presse établit les comptes : le président du Mouvement réformateur est désormais « minorisé face à ses opposants au Sénat, au Parlement wallon et au Parlement de la Communauté française »<sup>381</sup>. Elle estime que, « de plus en plus isolé, il perd le contrôle de sa formation et n'y fait plus la loi »<sup>382</sup>. D'aucuns comparent même le MR à « un nid de guêpes, bourdonnant d'individualistes force-nés », que ses divisions intestines tiennent irrémédiablement éloigné de la table des négociations fédérales<sup>383</sup>.

Mécontent de voir son parti privé de toute représentation au Sénat, O. Maingain se lance dans une diatribe contre G. Deprez<sup>384</sup> : « Le club Renaissance a décidé de mener une opération de déstabilisation du MR, sous la conduite très directe de Gérard Deprez (...). C'est lui qui tire les ficelles, est devenu le penseur et le stratège de ce groupe (...). Le MCC, c'est la sangsue au sein du MR (...). En tentant de déforcer le FDF, Gérard Deprez retrouve ses réflexes de petit frère d'un parti flamand, comme il l'était à l'époque où il présidait le PSC. » Le chef de file du MCC refuse de répondre à ces « inepties ». Un organe de presse constate, cependant : « Le MR est au tapis et Reynders est au bout du rouleau. »<sup>385</sup>

À l'issue de la mission d'information de B. De Wever, Elio Di Rupo est nommé préformateur le 8 juillet 2010. Il doit tracer le périmètre de la réforme de l'État. Il tient le Mouvement réformateur à l'écart des négociations institutionnelles. D. Reynders proteste contre l'exclusive ainsi lancée contre la première formation politique à Bruxelles et la deuxième en Communauté française. Il regrette de n'être nullement informé du contenu des tractations menées avec leurs homologues néerlandophones par le PS, le CDH et Écolo, qu'il soupçonne de « baisser pavillon devant les exigences flamandes »<sup>386</sup>. Il demande néanmoins à ses troupes de se garder de toute déclaration intempestive, de nature à empêcher une arrivée du MR à la table des négociations. Dans l'espoir d'atteindre cet objectif, en accord avec L. Michel, il noue des contacts avec des partis flamands. Les deux réformateurs rencontrent ainsi Bart De Wever et Sigfried Bracke (N-VA) chez Bruneau, restaurant côté de la capitale. Il appert que les nationalistes flamands préféreraient négocier le volet socio-économique de l'accord gouvernemental avec les libéraux, mais aussi que la nouvelle méthode proposée par D. Reynders en matière de réformes institutionnelles les intéresse : il s'agirait de « voir ce que l'on veut encore faire ensemble », d'établir ensuite les compétences dévolues à l'État fédéral et de transférer le solde aux entités fédérées, ce qui ressemble fort à une mise en application de l'article 35 de la Constitution<sup>387</sup>.

<sup>381</sup> *Le Soir*, 8 juillet 2010.

<sup>382</sup> *La Libre Belgique*, 9 juillet 2010.

<sup>383</sup> *Le Soir*, 11-12 juillet 2010.

<sup>384</sup> *La Libre Belgique*, 8 juillet 2010.

<sup>385</sup> *Le Soir*, 18 juillet 2010.

<sup>386</sup> *Le Soir*, 27 août 2010.

<sup>387</sup> *La Libre Belgique*, 7 septembre 2010 ; *Le Soir*, 8 septembre 2010.

Mis sur la touche, O. Maingain réagit promptement dans la presse : il rappelle notamment que toute scission éventuelle de BHV passe par des garanties à donner aux francophones de la périphérie et par une extension territoriale de la Région de Bruxelles-Capitale. Lors de la réunion du conseil du MR du 6 septembre, il essuie une charge de L. Michel, soutenu par G. Deprez. Le Jodoignois déclare : « Certains s'arrogent le droit de définir une ligne politique et de la professer de façon quasi insultante (...). J'en ai marre que ce soit toujours une composante du MR qui donne le ton sans concertation. » La presse souligne que le Mouvement réformateur se divise une fois de plus, mais selon une nouvelle ligne de partage : les partisans de D. Reynders et le groupe Renaissance feraient bloc contre le FDF, soupçonné de vouloir mener une stratégie de « la terre brûlée », en d'autres termes de « tout mettre en œuvre afin de torpiller les négociations, dans le but d'éviter toute concession majeure en matière institutionnelle »<sup>388</sup>. Décédé le 28 août 2010, l'ancien président du MR, Daniel Ducarme, n'est plus là pour lancer un appel au calme.

Un quotidien de la capitale<sup>389</sup> confirme les contacts noués par D. Reynders avec des partis flamands, pour « faire le point sur les négociations en cours ». Il lui prête ces propos, tenus le 3 septembre à l'issue d'un Conseil des ministres, à ses collègues du CD&V De Crem (Défense) et De Clerck (Justice) : « Faites passer le message que le FDF ne sera pas un gros problème si les libéraux doivent se joindre aux négociations. Je vous offre quinze députés », soit tous les membres du groupe parlementaire MR, hormis les trois députés FDF. Fondées ou non, de telles révélations accroissent la nervosité dans les rangs du parti amarante, qui déclare *illoco* : « Restons attentifs et vigilants. On avisera si on nous met dans une situation impossible. »<sup>390</sup>

Le 14 septembre, une longue réunion met en présence D. Reynders et O. Maingain. Le second nommé accorde ensuite un entretien à la presse<sup>391</sup>, où il énumère les signes d'apaisement qui apparaissent à l'horizon. Primo, dit-il, le président du MR n'a pas fait offre de service à des partis flamands pour réaliser une réforme de l'État en boycottant le FDF. Secundo, rappelle-t-il, jamais sa formation n'a pu être prise en défaut de loyauté à l'égard du MR, auquel elle apporte 51 % de ses voix de préférence recueillies dans la capitale. Tertio, Maingain en appelle à une clarification des positions libérales sur trois points : la confirmation des engagements électoraux convenus précédemment, l'affirmation d'un projet francophone et le renforcement de l'unité entre la Wallonie et Bruxelles. Quarto, en évoquant son propre comportement au cours des années antérieures, le président du FDF nie farouchement « être un obstacle à un retour du MR à la table des négociations ». Il estime, cependant, que la seule manière de traiter avec la N-VA est « de se positionner comme étant en capacité de se faire respecter ». Quinto, Maingain prend acte de l'engagement formel, pris par D. Reynders, de l'associer à toute négociation institutionnelle à venir. Sexto, il laisse entendre que le MR ne survivrait pas en cas de votes discordants des libéraux et du FDF sur la réforme de l'État. Il conclut en plaidant en faveur de l'unité des réformateurs : « Le MR ne peut réussir une négociation qu'ensemble ou constater ensemble qu'il n'y a pas d'entente possible avec les nationalistes. Je ne crois pas qu'on

<sup>388</sup> *Le Soir*, 7 septembre 2010.

<sup>389</sup> *La Libre Belgique*, 14 septembre 2010.

<sup>390</sup> *Le Soir*, 15 septembre 2010.

<sup>391</sup> *Ibidem*.

puisse être dans une logique où chaque entité du Mouvement apprécie différemment les choses ».

Les signes de décrispation se multiplient au cours des jours suivants. Tout d'abord, Françoise Bertieaux, présidente du MR-LB, et la députée bruxelloise Françoise Schepmans rappellent que « tout le MR approuve le projet francophone élaboré par le FDF ». Ce dernier inclut la défense des droits des francophones de la périphérie, l'élargissement de Bruxelles en cas de scission de BHV et la nomination des bourgmestres francophones de Kraainem, Linkebeek et Wezembeek-Oppem<sup>392</sup>. Ensuite, D. Reynders annonce qu'une des exigences du groupe Renaissance – la constitution de « majorités miroirs » – fait désormais partie intégrante de la ligne officielle du Mouvement. En d'autres termes, le MR n'entrera pas dans un gouvernement fédéral s'il demeure exclu des majorités en Wallonie, à Bruxelles et en Communauté française<sup>393</sup>. Enfin, l'échec des pourparlers institutionnels incite les réformateurs à préparer leur retour à la table des négociations. À l'instar du groupe Stratego constitué par la N-VA, ils se dotent d'une équipe restreinte, appelée à se réunir régulièrement et à réagir vite, dans l'union, en situation de crise. Cette équipe est formée de D. Reynders, W. Borsus, O. Maingain, G. Deprez, L. et C. Michel<sup>394</sup>.

Faut-il croire, comme le dit L. Michel « qu'il n'y a plus de tension au sein du parti » et que « nous sommes dans l'esprit de compagnonnage retrouvé »<sup>395</sup>? La presse semble le penser. Un quotidien écrit : « Apaisement, paix des braves, sérénité retrouvée, dit-on au MR. Une logique d'apaisement est en cours chez les bleus depuis plusieurs semaines. Les réformateurs semblent avoir compris que l'image du parti, miné par les divisions internes, lui nuit alors que le MR est toujours exclu des discussions en cours sur la réforme de l'État. »<sup>396</sup>

### 3.9. LA SUCCESSION DE DIDIER REYNDERS

Plus les négociations communautaires s'enlisent et plus D. Reynders se maintient à la tête du MR. Le 2 novembre 2010, estimant que la pacification intervenue au sein du Mouvement crée un climat propice à l'évocation du sujet, G. Deprez recommande aux instances réformatrices d'envisager l'organisation d'un scrutin présidentiel<sup>397</sup>. Vingt jours plus tard, lors d'une réunion du bureau élargi, W. Borsus, vice-président exécutif, R. Miller, président de l'intergroupe parlementaire, C. et L. Michel se prononcent dans le même sens : « Il y a une fenêtre d'opportunité à saisir pour une compétition présidentielle franche et sans acrimonie d'ici la fin de l'année, en janvier au plus tard. »<sup>398</sup> D. Bacquelaine, chef de groupe à la Chambre, la ministre S. Laruelle,

<sup>392</sup> *Le Soir*, 16 septembre 2010.

<sup>393</sup> *Ibidem*.

<sup>394</sup> *Le Soir*, 6 octobre 2010.

<sup>395</sup> *Le Soir*, 20 septembre 2010.

<sup>396</sup> *La Libre Belgique*, 25-26 septembre 2010.

<sup>397</sup> *La Libre Belgique*, 2 novembre 2010.

<sup>398</sup> *Le Soir*, 24 novembre 2010.

le président du FDF O. Maingain, le député P.-Y. Jeholet et le sénateur A. De Decker se montrent plus réticents<sup>399</sup>, mais le débat est lancé.

Le 26 novembre, en bureau exécutif, D. Reynders, W. Borsus, L. Michel, G. Deprez (MCC), O. Maingain (FDF) et K. Jadin (PFF) s'accordent sur le calendrier et sur les modalités du scrutin. Ils conviennent de lancer la procédure dans les jours à venir et de régler une série de questions pratiques<sup>400</sup> pour le 13 décembre, de sorte que le nouveau président puisse entrer en fonction le 14 février 2011 au plus tard.

C. Michel est le premier à entrer en lice, le 12 décembre 2010. Dès avant son acte de candidature, il est soutenu par une belle brochette de personnalités réformatrices : c'est le cas de W. Borsus, O. Chastel, C. Defraigne, G. Deprez, J.-P. Wahl, bientôt rejoints par M.-C. Marghem, J. Brotchi, A. Courtois et J. Galant.

Le franc-tireur A. Destexhe n'exclut pas de se porter candidat. Il refait parler de lui en proposant de donner un nouvel élan au Centre Jean Gol, trop dogmatique à son goût et trop enclin à fonctionner en circuit fermé. Il propose de le transformer en *think tank* à l'américaine, en centre d'études lié à la société civile, afin de permettre au MR de « mieux se démarquer de ses concurrents politiques, en proposant aux électeurs un véritable message de changement, issu d'une réflexion approfondie sur les enjeux auxquels la société belge est confrontée. »<sup>401</sup> Dans le cadre de la campagne présidentielle, il publie également un manifeste aux accents assez droitiers, prônant l'alternance par la relance du militantisme et par l'élaboration d'un projet « en rupture avec la gauche »<sup>402</sup>. Il renonce finalement à se présenter, « pour ne pas brouiller les cartes »<sup>403</sup>.

Sans nier les qualités de C. Michel, le sénateur A. De Decker craint « une confiscation du scrutin par un clan ». Il invite S. Laruelle ou D. Bacquelaine, deux « fidèles » de D. Reynders, à se mettre sur les rangs<sup>404</sup>. De son côté, O. Maingain se prononce en faveur de candidatures multiples, « afin qu'il y ait débat sur différents projets, plutôt qu'un vague projet unanimiste ». Le FDF pourrait ainsi soumettre un questionnaire écrit aux postulants éventuels et organiser des débats entre eux et ses militants<sup>405</sup>.

Fort sollicitée, S. Laruelle décline les propositions qui lui sont adressées. Elle estime ne pas avoir « les qualités requises pour être une bonne présidente », vu son bagage doctrinal insuffisant et son peu de goût pour la diplomatie. Elle soutient vigoureusement la candidature de D. Bacquelaine, pour « sa capacité à faire travailler ensemble des personnes et des sensibilités différentes »<sup>406</sup>. Chef de groupe à la Chambre depuis onze ans, le bourgmestre de Chaudfontaine est aussi appuyé par

<sup>399</sup> *Le Soir*, 23 et 25 novembre 2010.

<sup>400</sup> Cette fois, le scrutin se fera par correspondance, avec des enveloppes portant des codes-barres, après vérification par huissier de la liste des membres des différentes composantes. Cf. *Le Soir*, 27-28 novembre 2010.

<sup>401</sup> A. DESTEXHE, « Centre Jean Gol : un nouvel élan », <http://www.destexhe.blogs.com>.

<sup>402</sup> A. DESTEXHE, « Alternative réformatrice », <http://www.destexhe.be>.

<sup>403</sup> *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 3 janvier 2011.

<sup>404</sup> *La Libre Belgique*, 16 décembre 2010.

<sup>405</sup> *Le Soir*, 15 décembre 2010.

<sup>406</sup> *Le Soir*, 23 décembre 2010.

D. Reynders, A. De Decker, J.-L. Crucke, V. Cornet, P. Monfils<sup>407</sup>, C. De Permentier et P.-Y. Jeholet. Il bénéficie d'appuis solides au FDF, bien que ce parti ne donne pas de consigne de vote. Il annonce sa candidature le 21 décembre 2010.

Les programmes de Michel et Bacquelaine sont quasi semblables, positionnant le MR au centre droit<sup>408</sup>. L'un et l'autre veulent rétablir l'unité du Mouvement, qu'ils conçoivent comme « populaire, libéral, réformateur et francophone », redonner davantage la parole aux militants, affirmer plus nettement les valeurs réformatrices et revaloriser le travail. De l'avis de Jacques Brotchi, « ils sont d'accord sur tous les grands thèmes abordés par le MR ces derniers temps ». Ce qui les distingue, en fin de compte, c'est l'âge<sup>409</sup>, le style, l'approche et la manière de travailler<sup>410</sup>. La seule vraie ligne de démarcation porterait sur la création de sections du FDF en Wallonie : Bacquelaine y serait favorable, alors que Michel se montrera plus réservé, de sorte que le parti amarante craindrait davantage le second que le premier<sup>411</sup>.

Généralement menée dans la sérénité, la campagne électorale est cependant émaillée de trois incidents. Le premier est dû à une déclaration de C. Michel, qui verrait d'un bon œil l'arrivée des libéraux à la table des négociations institutionnelles, avec mise hors jeu éventuelle de la N-VA. Ces propos sont jugés « maladroits » par A. De Decker, qui s'en prend au « jeunisme » du Wavrien, et par D. Bacquelaine, qui évoque « un retour à la guerre des clans ». W. Borsus met fin à la controverse en lançant un appel au calme<sup>412</sup>. Le second différend oppose J. Galant, assez marquée à droite, au FDF : en commission des naturalisations de la Chambre, la première est la seule francophone à voter, avec des partis flamands, un texte subordonnant l'accès à la nationalité à la connaissance de la langue du lieu d'élection du domicile, ce qui lui vaut le reproche de « s'inscrire dans une logique confédérale en acceptant le principe de sous-nationalité ». Les deux parties demeurent sur leurs positions<sup>413</sup>. La troisième controverse porte sur le nombre de membres que le FDF inviterait à participer au scrutin : selon certains libéraux, il y aurait parmi eux des « fantômes », en d'autres termes d'anciens membres ou sympathisants qui ne seraient pas en règle de cotisation. Le parti amarante réplique en invoquant l'augmentation du nombre de ses adhérents depuis 2002, dû à une politique de relance de ses sections, à l'attractivité de ses positions en matière communautaire et à son implantation en Wallonie<sup>414</sup>. Après élimination des doublons, le président du bureau électoral W. Draps tranche la

<sup>407</sup> Ce dernier dénonce « la vulgarité » de G. Deprez, qui qualifie « le charisme de Bacquelaine d'un peu plat ». Cf. *La Libre Belgique* en ligne, 23 décembre 2010.

<sup>408</sup> C. MICHEL, *Déclaration de candidature à la Présidence du Mouvement Réformateur*, <<http://www.charlesmichel.be>>, 13 décembre 2010 ; C. MICHEL, *Rassembler, convaincre, agir*, <<http://www.charlesmichel.be>>, 28 décembre 2010 ; D. BACQUELAINE, *Pacifier, oser et gagner ensemble*, <<http://www.bacquelaine.be>>, 21 décembre 2012.

<sup>409</sup> 35 ans pour Charles Michel, 58 ans pour Daniel Bacquelaine.

<sup>410</sup> *Le Soir*, 15-16 janvier 2011.

<sup>411</sup> *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 17 janvier 2001.

<sup>412</sup> *Le Soir*, 18 janvier 2011 ; *La Libre Belgique*, 19 janvier 2011.

<sup>413</sup> *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 19 et 20 janvier 2011.

<sup>414</sup> Après la création de sections à Charleroi et Soignies, le FDF compterait 800 à 900 membres en Wallonie (*Le Vif-l'Express*, 11 juin 2011), auxquels s'ajouteraient une centaine de sympathisants à Namur (*La Libre Belgique*, 2 mai 2011). Selon *Le Soir* (12 octobre 2010), le parti amarante pourrait tabler sur 1 200 adhérents au Sud du pays, dès la fin 2010.

question : il y aura 33 062 électeurs potentiels, soit 1 684 pour le MCC, 6 165 pour le FDF et 25 213 pour le MR (y compris le MR-LB et le PFF)<sup>415</sup>.

Le 13 décembre 2010, les Jeunes du MR soumettent aux instances du Mouvement un mémorandum adopté à l'unanimité, par lequel ils font connaître leurs attentes : une affirmation plus nette de l'identité libérale, des positions politiques plus tranchées, un recentrage de la communication, un renforcement de la démocratie interne, l'octroi d'une plus grande attention à la voix des militants et une intégration plus poussée des composantes. Ils concluent : « Nous sommes un seul et unique parti. Pas un groupement de tribus. Pas un cartel électoral. »<sup>416</sup>

Les résultats du scrutin sont connus à la fin janvier 2011<sup>417</sup>. Sur 33 062 électeurs potentiels, 17 834 ont envoyé un bulletin de vote par la poste. Le taux de participation est donc de 53 %, alors qu'il oscillait entre 27 et 38 % quand les militants devaient se déplacer pour aller voter. Cent bulletins sont blancs ou nuls. Avec 9 810 voix (55 % des suffrages valables), C. Michel est élu président du MR pour quatre ans. Son compétiteur réalise un score très honorable : 8 024 voix (45 %). Comme l'élection est assez serrée, la presse en tire des enseignements : « La courte victoire de Charles Michel lui impose une stratégie d'unité et de pacification au sein d'un parti qui demeure profondément divisé. Il devra tenir compte de cette frange du MR qui n'a pas voté pour lui, agir en rassembleur. »<sup>418</sup> Il est convenu que l'intéressé entrera en fonction le 14 février. Jusqu'à la passation de pouvoirs, D. Reynders demeurera président à part entière. À ce titre, il pourra être reçu en audience au Palais, dans le cadre d'éventuelles consultations royales. Après le 14 février, il demeurera le chef de file gouvernemental. En cas de participation du Mouvement à des négociations destinées à former une coalition, il fera partie de la délégation réformatrice aux côtés du nouveau président, de G. Deprez et d'O. Maingain. Quant à C. Michel, il démissionnera de ses fonctions de ministre à la Coopération au développement, reprises par O. Chastel.

Au début du mois de mars 2011, le nouveau président choisit ses principaux collaborateurs. Frédéric Cauderlier, 34 ans, membre de la rédaction politique de RTL-TVi et de BeL-RTL, devient le directeur de la communication du MR et le porte-parole du président. Valentine Delwart, 31 ans, ancienne porte-parole du ministre de la Coopération au développement, devient la secrétaire générale du Mouvement. Elle prendra en charge la vie interne du parti, la logistique, l'organisation des congrès, les relations avec les élus locaux, les sections, les fédérations et les groupes politiques. Jean-François Robe, 52 ans, demeure chef du cabinet politique du président. Il devient aussi le directeur du Centre Jean Gol<sup>419</sup>.

C. Michel maintient sa confiance à tous les chefs de groupe. Il élargit la composition du bureau exécutif : outre le président, le vice-président exécutif et les vice-présidents

<sup>415</sup> *La Libre Belgique* et *Le Soir*, 20 janvier 2011.

<sup>416</sup> *Le Soir*, 13 décembre 2010.

<sup>417</sup> *Le Soir*, 29-30 janvier 2011 ; *La Libre Belgique*, 1<sup>er</sup> février 2011.

<sup>418</sup> *Le Soir*, 29-30 janvier 2011.

<sup>419</sup> *Le Soir*, 3 mars 2011 ; *La Libre Belgique*, 4 mars 2011.

issus des trois composantes, D. Bacquelaine et F. Bertieaux y siégeront comme « associés ». Le président annonce également son programme de travail<sup>420</sup>. Il entend :

- moderniser l'organisation du parti, en intégrant davantage les mandataires locaux à ses structures ;
- réactiver la Fédération des élus locaux et provinciaux ;
- effectuer une tournée dans toutes les sections ;
- renforcer le Centre Jean Gol<sup>421</sup> pour en faire « un laboratoire avant-gardiste libéral, qui prépare les idées que l'on injectera dans les débats » ;
- clarifier le mode de désignation des mandataires ;
- organiser des formations à leur intention ;
- actualiser les statuts ;
- revoir la communication interne et externe ;
- mieux défendre les fondamentaux du projet réformateur en matière de travail, de justice, de fiscalité, de sécurité, d'immigration et d'enseignement ;
- sortir les réformateurs de leur isolement politique, en établissant des relations plus respectueuses et plus courtoises avec les autres formations.

Comme le MR a vu sa dotation publique réduite d'un million d'euros suite à sa défaite au scrutin de 13 juin 2010, C. Michel doit se séparer d'une dizaine de collaborateurs de parlementaires et réduire le personnel en surnombre affecté à la fédération liégeoise du MR. Il engage Alain Zenner, à titre gracieux, comme conseiller spécial du président pour les matières financières et fiscales<sup>422</sup>.

### 3.10. COURTE MISSION D'INFORMATION DE DIDIER REYNDERS

Le 21 octobre 2010, J. Vande Lanotte est nommé conciliateur. Il est déchargé de sa mission le 26 janvier 2011, faute d'avoir trouvé une solution à l'impasse politique : la N-VA, le CD&V, le CDH, le PS, le SP.A, Écolo et Groen! ne parviennent pas à conclure un accord sur le dossier communautaire. Plus de sept mois après avoir été tenus à l'écart des pourparlers, les conditions sont réunies pour voir le MR et l'Open VLD participer aux négociations en vue de former un gouvernement.

Le 2 février 2011, D. Reynders, chef de file gouvernemental du MR, est nommé informateur par le roi. Il lui est demandé « d'informer le roi sur les possibilités d'arriver à un accord institutionnel ». Sur des dossiers comme BHV, le refinancement de Bruxelles, le transfert de compétences aux entités fédérées, le financement et la responsabilisation de celles-ci, les moyens que devrait conserver l'État fédéral, il est invité non à conclure des accords, mais à vérifier s'il est imaginable que des partis, disposant de la majorité des deux tiers, puissent encore s'entendre. Il dispose d'une période limitée dans le temps. Un rapport devrait être remis au Palais le 16 février<sup>423</sup>.

<sup>420</sup> *Le Soir*, 29-30 janvier 2011.

<sup>421</sup> Depuis sa fondation, ce centre a vu diminuer le nombre de ses collaborateurs permanents.

<sup>422</sup> *La Libre Belgique*, 26-27 mars 2011.

<sup>423</sup> *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 3 février 2011.

La tâche de l'informateur est difficile. Il doit préalablement prendre connaissance de tous les documents qui ont été élaborés par les négociateurs depuis plus d'une demi-année. Il constate que les points de vue des protagonistes demeurent fort éloignés les uns des autres. Il se méfie aussi de deux pièges politiques. D'une part, certaines formations ne voudraient-elles pas « mouiller » le MR dans la perspective de nouvelles élections anticipées ? D'autre part, des partenaires ne chercheraient-ils pas à mettre les libéraux en porte-à-faux avec le FDF, qui conditionne la scission éventuelle de BHV à un élargissement territorial de la Région de Bruxelles-Capitale<sup>424</sup> ?

Les prévisions des observateurs ne sont guère optimistes. Ainsi, Pierre Bouillon fait observer : « Reynders va sans doute échouer. Pour au moins deux motifs : a) Il n'y a pas de raison de penser que le MR est plus souple sur le plan institutionnel que PS, CDH et Écolo. Au FDF, on serait même porté à penser l'inverse. b) PS, CDH et Écolo s'infligeraient l'humiliation du siècle si le MR réussissait vite là où ils ont longtemps échoué. Ils n'aideront pas Reynders au-delà du raisonnable, et là on euphémise. »<sup>425</sup>

D. Reynders avance l'idée d'un gouvernement de type Leterme II élargi à la NV-A. Les partis francophones pensent que l'informateur fait fausse route, en s'écartant de sa mission. De plus, une telle coalition serait déséquilibrée au profit des formations confédéralistes et des partis de droite. Elle replacerait les nationalistes flamands au centre du jeu politique<sup>426</sup>. Après avoir obtenu une courte prolongation de sa mission, D. Reynders est déchargé de sa mission le 1<sup>er</sup> mars 2011, jour où il remet son rapport au roi, avant que le « négociateur » Wouter Beke (CD&V) ne prenne le relais, le 2 mars. Le Liégeois n'est plus le président du MR. Il demeure le ministre des Finances, le vice-Premier ministre et le chef de file gouvernemental des réformateurs dans un gouvernement chargé d'expédier les affaires courantes.

---

<sup>424</sup> *Le Soir*, 4 février 2011.

<sup>425</sup> *Le Soir*, 5-6 février 2011.

<sup>426</sup> *Le Soir*, 15 février 2011.

## CONCLUSION

---

Didier Reynders prend la direction du Mouvement réformateur le 10 octobre 2004. En l'espace de quelques années, il marque fortement cette formation de son empreinte. Très vite, il réorganise le parti, doté d'un nouveau centre d'études. Il en modernise la communication et en renouvelle le personnel politique, tout en relançant les débats internes sur des questions de société. Pour assurer l'expansion du MR, il renonce à la stratégie de regroupements au centre, chère à ses prédécesseurs. Il compte gagner des électeurs en bipolarisant la vie politique par la confrontation directe avec les formations concurrentes, au risque de se condamner à l'isolement. Sous sa direction, une bonne part du MR se détache du libéralisme social, cher à Louis Michel, pour mener une contre-offensive idéologique dirigée contre les idées de gauche. Le FDF et le MCC sont réticents à suivre ce cap. Par contre, D. Reynders fait bloc avec le parti amarante dans la défense des intérêts des francophones. Il doit, certes, gérer des divergences de vues et d'intérêts, mais sa formation remporte deux victoires lors des élections provinciales et communales du 8 octobre 2006 et surtout lors du scrutin fédéral du 10 juin 2007. D. Reynders est alors au faîte de sa puissance.

Les années 2007 à 2009 sont plus difficiles. La tentative de former une coalition orange bleue, à laquelle D. Reynders tient comme à la prunelle de ses yeux, se solde par un échec, ce qui alimente son animosité personnelle envers J. Milquet. Le chef de file des réformateurs doit s'accommoder d'une coalition avec les socialistes francophones et le CDH, qu'il supporte de plus en plus difficilement. Les négociations institutionnelles engagées après les élections fédérales de 2007 s'enlisent, mais le MR se remet finalement en ordre de marche. Le ministre des Finances Reynders et le Premier ministre Leterme doivent faire face à une grave crise financière. Ils gèrent des dossiers complexes avec efficacité, sauvant l'épargne et l'emploi dans le secteur bancaire, au risque de mécontenter les actionnaires, en particulier les petits porteurs, délestés d'une partie de leur patrimoine. Le Mouvement réformateur s'expose aussi aux critiques acerbes du PS, prompt à dénoncer les dérives menant à une « crise libérale ». Un concurrent politique potentiel apparaît sous la forme du parti LiDé, créé par Rudy Aernoudt, très marqué à droite. D. Reynders tente de le neutraliser en l'intégrant au MR, mais cet arrimage échoue à cause de l'opposition du MCC, d'une grande partie du FDF et de certains libéraux. Dans l'opération, qui nuit à l'image du Mouvement, le président perd une part de son crédit. Cet épisode révèle également les dysfonctionnements des organes du MR, souvent court-circuités ou transformés par la direction en instances d'entérinement.

En vue des scrutins européen, communautaires et régionaux du 7 juin 2009, le leader des réformateurs fait prévaloir une stratégie électorale agressive, décevante dans ses résultats, qui lui vaut une première salve de critiques de la part de certains militants. Le MR demeure cantonné dans l'opposition en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et en Communauté française. Un nouveau concurrent politique, plus dangereux que LiDé, apparaît sous le nom de Parti populaire, formation aux relents populistes conduite par M. Modrikamen et R. Aernoudt. Elle fait perdre quelques pourcents au Mouvement réformateur en 2010.

Le style de D. Reynders et le cumul de fonctions qu'il pratique, au détriment parfois de son rôle de président, suscitent un mécontentement de plus en plus vif. Un vent de fronde se lève, puis on assiste à une sorte de rébellion : une bonne partie des cadres et des mandataires réformateurs s'oppose ouvertement au chef de file. La défaite subie lors des élections fédérales du 13 juin 2010 n'arrange rien. Finalement, Reynders doit renoncer à la direction du Mouvement, reprise par Charles Michel, un de ses principaux compétiteurs. La mission d'information qui lui est confiée par le roi en février 2011 remet les libéraux dans les débats, mais les limites du mandat ne permettent pas à l'intéressé de contribuer à renouer la confiance.

Les formations qui incarnent successivement le libéralisme francophone présentent des caractéristiques analogues à celles des *catch-all parties* (« partis attrape-tout ») étudiés par Otto Kirchheimer<sup>427</sup> : elles ne s'adressent pas à des groupes sociaux et idéologiques fermés, mais à un électoral diversifié, de sorte que leur composition est assez hétérogène ; elles ne s'embarrassent pas d'un bagage idéologique ample et figé, mais se focalisent davantage sur des enjeux de court terme ; en leur sein, les compromis ne peuvent se dégager que sous l'empire de leaders charismatiques.

Le PLP et ses avatars ultérieurs grandissent en agrégeant des strates diverses de l'électorat. Ils sont, par nature, composites puisque sur des sujets parfois importants, des sensibilités différentes y coexistent. Cette stratégie d'expansion semble avoir atteint ses limites. À la droite du MR ne subsistent que des formations « infréquentables », par leurs orientations d'extrême droite ou leur discours populiste. Le Centre démocrate humaniste n'est nullement disposé à se laisser phagocyté. Bref, les réformateurs francophones ne peuvent plus progresser qu'en enlevant des électeurs à leurs concurrents, qu'ils qualifient de « partis de gauche ». Encore faut-il que la confrontation électorale demeure respectueuse et courtoise, sous peine de ne plus trouver de partenaires afin de gouverner en coalition. Telle est la ligne que semble vouloir suivre l'actuel président, C. Michel.

On a maintes fois souligné la plasticité de la doctrine des libéraux belges : non seulement plusieurs lectures du libéralisme peuvent se succéder dans le temps, mais elles peuvent aussi coexister à une même époque. Ce trait n'a nullement disparu. Pour s'en convaincre, il suffit de confronter les qualificatifs donnés à la dernière version du manifeste des réformateurs : selon les exégètes, elle se situe au centre-gauche, dans la ligne du libéralisme social ou au centre-droit. La tendance qui semble prévaloir aujourd'hui, dans l'aile libérale du MR, affirme « le libéralisme est social par

<sup>427</sup> O. KIRCHHEIMER, « The Transformation of the Western European Party System », in J. PALOMBARA, M. WEINER (s. dir.), *Political Parties and Political Development*, Princeton University Press, Princeton, 1966, p. 177-200.

nature », ce qui rendrait cet adjectif superflu. Au plan des positions adoptées récemment en certaines matières, comme l'interculturalité, le regroupement familial, les conditions d'octroi de la nationalité belge ou la limitation dans le temps des allocations de chômage, on semble cependant discerner une inflexion vers la droite qu'une autre composante du Mouvement, le FDF, risque de mal digérer. Quoi qu'il en soit, il appartiendra à la nouvelle direction de préciser la ligne du MR, jugée trop floue par certains analystes depuis quelques années.

Les *catch-all parties* et les formations qui leur ressemblent à certains égards ne peuvent fonctionner qu'avec une direction forte. En l'occurrence, cette dernière a été incarnée successivement par Jean Gol, Louis Michel et Didier Reynders. On observe cependant que l'hypertrophie d'un pouvoir personnel, soutenu par une garde rapprochée, a des effets pervers. Elle peut déboucher sur des rébellions, voire des tentatives de *putsch*. La propension à ne pas faire fonctionner les instances statutaires comme il se doit soulève d'autres difficultés : les personnalités qui souhaitent s'exprimer le font par presse interposée, donnant quelquefois une impression de cacophonie. Les fréquents duels Maingain-Deprez en sont des illustrations. Il incombe à C. Michel de rassembler les réformateurs, en adoptant un cap plus consensuel et en faisant davantage appel à la participation des affiliés.

La question la plus difficile à trancher – le MR est-il un parti, dénomination qu'il récuse ? – mérite une réponse nuancée. Le Mouvement réformateur a des statuts, un programme, des organes, un groupe parlementaire dans chaque assemblée, un chef de file gouvernemental, un personnel, un budget, une stratégie de communication : il est donc bien plus qu'un simple cartel. Toutefois, le FDF, le MCC et le MR-LB conservent leur identité, leurs propres instances, leur siège, leurs positions spécifiques en certaines matières, leurs moyens d'expression publique. On sait aussi que, lors de la confection des listes électorales, chaque candidat porte, dans une certaine mesure, l'étiquette de sa composante. Jusqu'à présent, le « fonctionnement plus intégré » que l'on visait en transformant la Fédération PRL FDF MCC en Mouvement réformateur n'est pas encore un objectif pleinement atteint, a fortiori si le FDF poursuit son implantation en Wallonie. À nos yeux, on a toujours affaire à une fédération de courants, aux vues parfois différentes sur certaines questions communautaires, socio-économiques ou de société. *In fine*, après avoir rassemblé de nouvelles fractions du corps électoral au cours des dernières décennies, le MR de 2011 est plus hétérogène que le PLP de 1961. Toutefois le Mouvement réformateur a amélioré entre-temps ses performances. Au cours de la période récente, il a réussi à conserver sa place de deuxième parti francophone, après avoir été un temps la première formation de la Communauté française.

## ADDENDUM : LA RUPTURE ENTRE LE FDF ET LE MR

Au moment où le *Courrier hebdomadaire* n° 2110-2111 était sous presse, une série d'événements ont modifié la configuration du MR. La page 91 de ce *Courrier hebdomadaire* peut dès lors être complétée comme suit.

Depuis la mission de négociation confiée à Wouter Beke, le MR et l'Open VLD sont associés aux négociations en vue de réformer l'État et de former un gouvernement fédéral. Leur participation se poursuit au cours de la mission de formation menée par Elio Di Rupo depuis le 16 mai 2011. L'unité des partis francophones est ainsi restaurée, replaçant le MR à son rang au sein des quatre grands partis. Mais cette participation sera lourde de conséquences pour l'unité des réformateurs.

Après le dépôt par Elio Di Rupo d'une « Note du Formateur » de 111 pages le 4 juillet 2011, la N-VA refuse de poursuivre les négociations sur la base de ce texte. Le 21 juillet 2011, les huit autres partis donnent leur accord pour reprendre le cours des négociations, mais cet accord est conditionné, de la part du CD&V, à l'exigence de finaliser en premier lieu la négociation sur la scission de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde et les dossiers connexes, dont l'éventuelle scission de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles et la problématique des facilités linguistiques et de la non-nomination de trois bourgmestres MR (dont deux FDF) de la périphérie bruxelloise.

Très rapidement, des tensions se font jour au sein du MR, le FDF réaffirmant ses exigences en cas de scission de BHV, alors que les libéraux francophones insistent sur la nécessité de tenir compte du contexte plus global de la négociation. Le FDF réaffirme néanmoins sa confiance dans le président du MR, Charles Michel, qui mène les négociations au nom de son parti tout entier. Le 14 septembre 2011, un accord est conclu entre les huit partis sur la scission de la circonscription électorale de BHV et l'adoption de dispositions connexes garantissant certains droits des francophones de la périphérie. L'accord ne rencontrant presque aucune des exigences propres au FDF, ce dernier le dénonce aussitôt avec virulence. Si les premières déclarations de son président, Olivier Maingain, sont tempérées sur la forme par d'autres ténors du parti, tout le FDF s'accorde rapidement pour condamner l'accord, posant ouvertement la question de son maintien au sein du MR. Pour sa part, le conseil du MR approuve l'accord sur BHV à l'unanimité moins une abstention le 19 septembre 2011, au terme d'une réunion à laquelle le FDF s'abstient de participer.

Sans que les protagonistes – ni les Fédéralistes démocrates francophones du FDF, ni le reste du MR – n'aient donné l'impression de chercher à sauver leur alliance, la rupture est consommée le 25 septembre 2011 au terme d'un conseil général du FDF. Au cours de cette réunion, les membres présents du FDF votent à l'unanimité une résolution constatant que l'accord sur BHV renie « les engagements pris dès la constitution de la Fédération PRL-FDF le 14 septembre 1993 », tandis que c'est encore à l'unanimité, tempérée par trois abstentions, qu'ils votent en faveur de la rupture du FDF avec le MR en adoptant la proposition avancée par le bureau du parti : « Ce rejet de l'accord

sur BHV entraîne un choix d'autonomie pleine et entière du FDF ». Le MR est ainsi amputé d'une de ses composantes – celle avec laquelle la cohabitation aura été la plus difficile pour les libéraux – 18 ans après la naissance de la Fédération PRL FDF.

Sans préjuger de ses incidences à long terme, cette rupture aura des conséquences financières pour chacune des deux formations. Le montant de la dotation publique versée par le Parlement fédéral (quelque 1 975 000 euros sur une base annuelle à l'index actuel) continuera à être alloué au MR, à charge pour celui-ci de trouver un accord avec le FDF sur le pourcentage de cette somme qui sera ristourné à ce dernier. C'est surtout au niveau des subsides accordés par les différentes assemblées parlementaires aux groupes politiques constitués en leur sein que les anciens partenaires du MR subiront des pertes financières. À la Chambre, le groupe MR devrait perdre ses trois membres FDF, voyant son subside passer de quelque 946 800 euros par an à environ 789 000 euros. Faute de rassembler les cinq élus requis par le règlement de cette assemblée pour pouvoir y former un groupe, les élus du FDF ne bénéficieront plus de cette source de financement. Pareillement, le groupe MR au Parlement de la Communauté française (25 élus avant la séparation) devrait perdre quelque 38 300 euros sur son subside de 479 000 euros par an, tandis que les deux élus FDF ne pourront former un groupe. Au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'Assemblée de la Commission communautaire française en revanche, et pour autant que ces assemblées reconnaissent un groupe FDF en leur sein, le subside sera réparti entre un groupe MR de 13 membres et un groupe FDF comptant 11 parlementaires ; le premier recevra 175 400 euros par an du parlement régional et 71 300 euros de l'assemblée francophone, tandis que ces sommes seront respectivement de 148 400 euros et de 60 300 euros pour le FDF.

Le CRISP,

26 septembre 2011

## Derniers numéros parus

- 2108-2109 Le libéralisme francophone du PLP au MR. II. 1999-2004  
Paul Wynants
- 2106-2107 La flexicurité en chiffres et en débat  
Bernard Conter
- 2105 Le vieillissement actif sur la scène européenne  
Thibauld Moulaert et Dimitri Léonard
- 2103-2104 Le nouveau mouvement bruxellois  
Jean-Paul Nassaux
- 2101-2102 L'échec de la négociation interprofessionnelle pour 2011-2012  
Michel Capron
- 2099-2100 L'efficacité environnementale et économique du marché du carbone européen  
Frank Venmans
- 2097-2098 Les membres de la CGSLB et leur syndicat  
Jean Faniel, Carl Devos, Steven Lannoo et Manu Mus
- 2095-2096 Origines et impacts de la flexicurité  
Bernard Conter
- 2094 La composition du collège communal après la réforme du Code wallon de la démocratie locale  
Geoffroy Matagne, Emmanuel Radoux et Pierre Verjans
- 2092-2093 Le libéralisme francophone du PLP au MR. I. 1961-1999  
Paul Wynants
- 2090-2091 Trois conflits dans des groupes multinationaux : AB Inbev, Carrefour, Brink's  
Michel Capron

---

## CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIO-POLITIQUES



**Fondateur :** Jules Gérard-Libois

**Président :** Xavier Mabille

**Équipe de recherche :**

Étienne Arcq, Pierre Blaise (*secrétaire général*), Marie Challe, Vincent de Coorebyter (*directeur général*), Jean Faniel, Valérie Géonet, Christophe Goethals (*coordinateur adjoint du secteur Économie*), Cédric Istasse, Anne Tréfous, Anne Vincent (*coordinatrice du secteur Économie*), Marcus Wunderle

**Conseil d'administration :**

Louise-Marie Bataille, Jacques Brassinne de La Buissière (*vice-président honoraire*), Francis Delpérée, Hugues Dumont, José Gotovitch, Nadine Gouzée, Serge Govaert, Laura Iker, Patrick Lefèvre, Xavier Mabille (*président*), Roland Michel (*administrateur délégué*), Michel Molitor (*vice-président*), Pierre Reman, Robert Tollet (*vice-président*), Els Witte, Paul Wynants

